

_____ Conseil National Economique et Social _____

CNES

Rapport

LE SECTEUR INFORMEL :
ILLUSIONS ET REALITES

24^{ème} Session Plénière

Conseil National Economique et Social

Adresse : 3, Rue Hassane Ibn Naamane
Les Vergers – Bir-Mourad-Rais
Wilaya d'Alger
B. P N° 372 Hydra

Tel : 54. 21. 14 à 17

Fax : 54. 15. 38/ 54. 10. 97

Internet : [http:// www.cnes.dz](http://www.cnes.dz)

LE SECTEUR INFORMEL: ILLUSIONS ET REALITES

PREAMBULE.

Dans son rapport sur la situation de l'emploi au Ghana et au Kenya -1972-, l'Organisation Internationale du Travail –OIT- a identifié, pour la première fois, des activités ne s'inscrivant ni dans le secteur traditionnel ni dans le secteur moderne de l'économie. Les nombreuses études, enquêtes et réflexions, menées sur ces activités non structurées, n'ont pas permis d'arriver à une définition consensuelle et de statuer sur son appellation. Par commodité et parce qu'elle est la plus connue, l'expression « secteur informel », est utilisée dans ce rapport.

Dans ses rapports, en particulier, sur l'Avis relatif au plan national de lutte contre le chômage, les Relations de travail, la Relation Formation /Emploi, L'Avis relatif au Système de protection sociale, les Dispositifs d'emploi, la Ville ou le devenir urbain du pays, la Délinquance des jeunes, le Développement Humain et sur la conjoncture économique et sociale du 2^{ème} semestre 2002, le CNES a soulevé les problèmes que pose, d'une manière persistante, le secteur informel à l'économie nationale et à la société. Aussi a-t-il jugé utile de les approfondir en s'auto saisissant de cette question et en confiant son traitement à la Commission « Relations de Travail ».

■ Le secteur informel couvre un champ trop vaste pour un seul rapport et renferme une grande diversité de concepts, de définitions et de perceptions aux réalités différentes. Utilisée sans discernement, cette expression peut accroître les risques de confusion dans son appréhension et dans la stratégie à mettre en œuvre du fait qu'elle génère des positions contradictoires d'ordre politique, économique et social. Ainsi chaque spécialiste, économiste, statisticien, fiscaliste, financier, sociologue, juriste, du droit du travail, du droit social.... a sa propre perception du secteur informel, privilégiant un angle d'analyse particulier, priorisant des critères d'identification selon son domaine de compétence et focalisant ses objectifs selon ses requis et ses pré requis.

Le CNES, conscient de la difficulté de l'œuvre, propose, à travers ce présent rapport, un aperçu général des logiques et des attentes, sans pour autant s'inscrire dans les dédales conceptuels et méthodologiques des spécialistes et des institutions spécialisées. Il se veut, avant tout, une contribution expressive et documentée au débat social, comme il offre aux initiés un éventail assez large des différentes acceptions du phénomène.

Ainsi, forcément non exhaustif, ce rapport, gageure au regard de l'indigence, au plan national, des études et des enquêtes et d'une certaine inertie des pouvoirs publics durant les deux dernières décennies, est basé sur une conduite empirique, d'où le recours à de nombreux exemples et illustrations. Il vise, aussi, à quantifier sans verser dans des querelles de chiffres, de données et de critères et à qualifier, en démontrant les pratiques déviantes et nuisibles au développement économique et social durable.

A partir de ces considérants, apparaît la complexité extrême de la question dans son approche, ses caractéristiques et son estimation et qui, comme il est démontré tout au long du texte, constitue un enjeu majeur pour l'économie nationale et la société.

Dès lors, il s'est avéré nécessaire de s'entourer de réflexions, d'opinions et d'avis d'acteurs et d'experts pour le baliser dans tous ses segments et méandres (souterrain, non observé, travail au noir, parallèle, illicite, illégal, économie informelle, économie immergée, activités informelles, etc.) et pour préciser les termes de référence aux plans conceptuel et méthodologique, d'une part, et les dispositions d'une stratégie de lutte contre ce fléau gangreneux, d'autre part.

Dans cette optique, Monsieur Mohamed Salah Mentouri, Président du CNES, a arrêté un programme de rencontres-débats avec les institutions, les organismes et les associations concernés, du 08 au 13 septembre 2003 et le 16 mars 2004.

Ont été entendus les représentants de l'Inspection Générale du Travail, de la Direction Générale des Impôts, de la Direction Générale du Contrôle de la Qualité et des Prix, de la Direction de la Concurrence, du Centre National du Registre du Commerce, de M. le Délégué à la Planification, de l'ONS, de l'Institut National du Travail, de l'ANDI, de l'ANSEJ, de l'ADS, de la CNAS, de la CASNOS, de l'UGCAA, et de l'UNEP et M. le Directeur Général des Douanes. Le CNES leur adresse ses vifs remerciements pour leur disponibilité et la précieuse documentation remise.

▪ Les réflexions engagées et les préoccupations soulevées se sont toutes articulées autour des aspects suivants:

- la clarification des définitions et des méthodes et des critères d'évaluation et de mesure ; l'appréciation et l'adaptation des approches qualitatives et quantitatives internationales ; l'estimation de l'importance du phénomène dans ses caractéristiques et ses manifestations ;
- la réforme des lois et règlements régissant les systèmes judiciaire, douanier, fiscal, le registre de commerce, le droit du travail et le droit social ;
- l'identification des éléments d'une stratégie, regroupant tous les secteurs, de lutte contre le secteur informel pour qu'il ne se généralise pas et ne se pérennise pas ;
- les mesures globales et sectorielles favorables à l'intégration progressive de le secteur informel dans l'économie nationale.

En résumé, il s'agit de savoir :

Comment et pourquoi un tel phénomène se développe en Algérie et dans le monde ?

Quels en sont les acteurs apparents et sous-jacents ?

Quels sont ses sources de prolifération et ses bassins ?

Quels enjeux sociopolitiques implique-t-il ?

Introduction.

Alors que le phénomène enregistre une progression tentaculaire, et en dépit d'un effort récent de maîtrise conceptuelle et de clarification méthodologique, les tentatives visant à aboutir à une définition de l'informel rigoureuse, et admise de tous, se sont à ce jour, avérées infructueuses, tant ce vocable recouvre une variété de situations et une pluralité de réalités, souvent superposées, allant de l'activité de survie à la criminalité organisée, en passant par une large gamme de pratiques illicites, souvent prédatrices.

Cette grande diversité nourrit nombre de confusions, d'illusions et de faux-semblants. Elle inspire, en conséquence, les opinions les plus contradictoires et les thèses les plus contrastées. Elle suggère enfin des approches et des traitements nettement différenciés.

Ainsi, l'existence d'un secteur informel dans les pays développés entretient l'apparence d'un mouvement à caractère planétaire inhérent au processus contemporain de remodelage des structures et rapports économiques mondiaux, mais n'autorise pas son assimilation dans le même moule conceptuel, au phénomène vécu par les pays en développement, aux économies fragilisées, désarticulées et extraverties.

Selon le type d'informel visé, les appréciations peuvent diverger fondamentalement, où dominant, toutefois, les sentiments qu'inspire l'informel de subsistance, servant en l'occurrence d'alibi et de justification aux activités prédatrices.

La méthode d'approche ne peut, donc, que constater les faits et tenter de les schématiser ou de les segmenter en trois grands types, par ailleurs interconnectés : l'informel appartenant à la criminalité organisée, l'informel de subsistance et l'informel prédateur. C'est à cette condition qu'il devient possible de suivre et d'apprécier l'évolution de ce secteur.

Plus par son ampleur que par son ancienneté, le secteur informel a effectué, en Algérie, une irruption massive et pernicieuse au point de s'incruster comme une composante plus ou moins importante de notre panorama économique et social. Il a enregistré une progression exceptionnelle sous l'effet cumulé de redoutables facteurs internes et d'une mondialisation subie, faute d'une préparation active à ses retombées sur notre pays.

En Algérie, où l'emploi reste au cœur des préoccupations de l'heure, le secteur informel présente ce double aspect :

- d'une part, il exerce une fonction d'attente, et paraît soluble à tout moment dans le formel,
- et d'autre part, inscrit dans la durée, il prospère dans l'opacité, surtout dans la sphère commerciale, adossée à un confortable volume d'importations en augmentation constante.

Par ailleurs l'on observe, outre la cohabitation de plusieurs variantes d'informel, une corrélation entre le secteur informel et le secteur formel, contrairement à toute logique binaire.

Le développement exponentiel de ce fléau, alimenté par une armée de réserve, composée d'exclus du système éducation /formation, de chômeurs et de pauvres, n'a pas pu être endigué par les nombreux dispositifs d'emplois¹.

¹ Rapport Evaluation des dispositifs d'emploi : CNES 20^{ème} session, juin 2002

En effet, le rétrécissement du marché de l'emploi, conjugué à la faiblesse voire à l'absence de la régulation et de suivi des agences concernées par la promotion et la préservation de l'emploi, et la restructuration des secteurs primaires et secondaires qui cèdent du terrain au profit du secteur tertiaire, ont favorisé l'apparition de personnes exclues ; ils ont créé les conditions objectives de leur adhésion aux discours populistes les plus rétrogrades et leur attrait au projet de société fondé sur une économie de bazar, dépendante de l'extérieur et soumise au pouvoir de l'argent et de la corruption.

Le secteur informel s'affirme désormais comme un défi frontal à la Loi, à la citoyenneté, une négation des principes d'équité, de solidarité et de transparence, hypothéquant ainsi l'émergence d'un Etat de droit, après avoir entaché le crédit des institutions publiques et réduit la portée des programmes et dispositifs d'attente mis en place par les pouvoirs publics.

Ses premières apparitions, d'une amplitude encore limitée, ont été favorisées autant par les rigidités du système de production et de commercialisation que par les incidences de la politique massive et indifférenciée de subvention et de soutien des prix d'une large gamme de produits de première nécessité.

Après cette première période, marquée par l'élargissement massif de l'emploi, mais aussi par une insuffisance de l'offre, le secteur informel a connu, par la suite, une prodigieuse expansion, en étroite corrélation avec l'ouverture débridée du commerce extérieur, l'amorce du désengagement de l'Etat de plusieurs centres névralgiques et les retombées drastiques du P.A.S, en contexte d'une grave crise économique, politique et sécuritaire.

Cette informalisation a progressé avec l'atomisation du système productif national, sur fond d'extension de la pauvreté et de l'apparition (ou réapparition) d'un chômage de masse durable.

Le secteur informel s'apprécie ainsi comme le produit de nombreux processus historiques et synchroniques. Il tend à dévitaliser le tissu productif et à phagocyter le secteur formel. A terme, cette tendance fait grossir le risque de voir se substituer au concept de développement celui de survie.

L'interruption, à mi-parcours, du processus de développement global du pays, sur fond de crise généralisée, aura certes fortement contribué à cet infléchissement.

Mais ce dernier a été largement encouragé par la désagrégation du secteur public économique et l'abandon par l'Etat de son rôle d'acteur privilégié dans le champ économique. Cette réorientation, d'inspiration néo-libérale, trouvera un prolongement et un soutien dans la montée de l'extrémisme populiste qui puisera une grande partie de sa base dans le réservoir de l'informel.

S'abritant derrière les sentiments de compassion, et parfois d'admiration plus ou moins sincères, qu'inspirent les activités de subsistance et d'auto emploi, l'amalgame entretenu sur les autres composantes du secteur informel n'a pas favorisé l'adoption d'un mode opératoire différencié de lutte efficace contre ses formes prédatrices, d'une part, et d'autre part, d'intégration progressive et harmonieuse de l'informel de subsistance.

Au-delà de ce laxisme déroutant des pouvoirs publics, les appréciations continuent de diverger fondamentalement, s'agissant de la qualification de ce phénomène, de son rôle dans l'économie, de sa durée de vie et de son éventuelle utilité sociale.

S'il est diabolisé par ceux qui y voient une gangrène menaçant l'économie productive, fragilisant l'Etat et mettant en péril la cohésion sociale, le secteur informel se trouve, en revanche, drapé de maintes vertus, par d'autres, et vanté pour sa flexibilité, son dynamisme et ses grandes facultés d'adaptation, en référence aux rapides et fréquentes mutations économiques.

Dans cette apologie, il est notamment encensé pour son apport en termes de création d'emplois et sa contribution à la paix sociale, et sa capacité à contourner, par sa souplesse et son ingéniosité, les rigidités du système économique centralisé, bureaucratisé.

Il apparaît dès lors, aux yeux des mêmes, comme un modèle nouveau de promotion et de réussite sociale, et une réponse sociétale aux limites et aux anachronismes du secteur formel. Il préfigurerait même un nouvel ordre social, auquel il conviendrait de se préparer, au lieu de le vouer aux gémonies.

Ainsi, la pluralité de situations les plus dissemblables, logées sous un vocable unique équivoque a alimenté cette rhétorique de compassion et de sensiblerie. L'informel de subsistance sert d'alibi, de prisme déformant et d'écran de fumée à un magma composite et un ensemble disparate de pratiques prédatrices hautement préjudiciables à l'économie et à la société.

Le rôle bienfaiteur prêté à l'informel de subsistance viendrait alors légitimer, ou à tout le moins dédouaner et déculpabiliser des activités illégales, délictueuses, aux antipodes d'une économie productive se développant dans la transparence et l'équité.

S'inscrivant dans la durée, l'informel est présenté comme une alternative, voire une panacée, au chômage et à la pauvreté, alors qu'il n'enfoncé que plus dans la précarité et la marginalisation.

Il importe, par-dessus tout, d'éviter de réserver un traitement indiscriminé à toute les facettes de l'informel, et de mener sans tarder et avec la plus grande fermeté une lutte sans merci et une mobilisation de toutes les forces intéressées par un développement durable, contre les graves dérives et dangers de l'économie prédatrice et mafieuse.

S'agissant de l'informel de subsistance, une décantation s'impose pour réduire les illusions et les mirages nourris par le discours apologique trompeur et équivoque, et les méfaits du fatalisme.

L'économie informelle a incontestablement bouleversé le marché des biens et surtout celui du travail, dans une transition mal maîtrisée et aux contours imprécis.

Consubstantielle à la pauvreté, au chômage et à la précarité, l'informalité de survie devra faire l'objet d'une connaissance et d'une maîtrise plus affinées, pour asseoir une action ordonnée et réfléchie d'intégration à l'économie sociale. Cette formalisation, indissociable du programme de lutte contre la pauvreté, et la réduction des terrains fertiles à la prolifération de l'informel, devra veiller à stimuler en priorité les segments productifs et leur potentiel de croissance.

Les échéances programmées pour notre commerce extérieur et notre économie ne doivent pas accentuer les risques de basculer vers une économie de bazar, sans imagination ni créativité.

La disqualification et la mise au banc de la société des activités criminelles et prédatrices clarifieront et faciliteront l'intégration de l'informel de subsistance dans le giron de l'économie officielle. Ces deux lignes de conduite, concourant à la restauration de l'autorité de la Loi et de l'Etat et participant à la recherche d'une plus grande équité, amélioreront les chances de concrétiser l'aspiration à une économie transparente sous la conduite d'un Etat de droit.

En conséquence, les défis à relever sont multiples car ils s'inscrivent à la fois dans l'objectif de lutte contre la pauvreté et les inégalités dans le cadre d'une bonne gouvernance de l'économie de marché. Cela implique une nouvelle approche des questions liées à la croissance économique durable, par l'accroissement des revenus et de la productivité des petites exploitations agricoles et des micros entreprises du secteur moderne dans les villes et dans le monde rural. Cela implique d'améliorer la couverture et la qualité des services de base.

Cela implique, surtout, une alliance objective de tous les partenaires économiques et sociaux et une mobilisation permanente des citoyens organisés.

Le débat ouvert n'est pas pour autant clos, au regard de l'irruption massive d'un phénomène, paraissant timide au départ, toléré ensuite en raison des graves difficultés de l'heure, pour finir par s'incruster comme un élément constant, ordinaire et banalisé de la vie quotidienne.

- Est-ce un phénomène éphémère, passager, transitoire destiné à être remplacé, le moment venu, par une organisation structurée et formelle ?
- Remplit-il une fonction d'attente, est-ce un fatalisme ?
- Serait-il utile et profitable derrière des apparences de nuisance et de délinquance ?
- Serait-il soluble dans le secteur formel, et sous quelles formes ?
- Faut-il un traitement uniforme, basé sur la contrainte et la répression, pour tous les segments et les aspects de l'informel ?

Si l'objectif central doit viser à dissocier les traitements à réserver à des composantes aussi dissemblables, il conviendra d'intégrer intelligemment et habilement le secteur informel dans le giron de l'économie officielle, et de mener sans tarder et avec la plus grande fermeté une lutte sans merci et multiforme contre les graves dérives et dangers de l'économie mafieuse prédatrice.

Le dispositif doit s'inscrire dans un plan de croissance durable et créatrice d'emplois afin de réduire les facteurs et les terreaux fertiles au développement de l'informalité de survie, et s'appuyer sur un plan national de lutte contre le chômage et l'éradication de la pauvreté, sur fond de réhabilitation de l'Etat dans ses missions fondamentales en période de transition.

Les interrogations, analyses et estimations, soulevées dans ce rapport, sont développées dans deux titres, composés, chacun, de quatre chapitres.

- Le premier titre expose la réalité et l'étendue du secteur informel dans une problématique générale où sont recensés les huit principaux éléments de cadrage du phénomène et à travers une clarification des concepts usités et des méthodes utilisées. Il aborde, par ailleurs, les grands contours et l'impact du secteur informel dans le monde (pays en développement et pays développés) et se termine par une analyse du processus de formation du secteur informel en Algérie, de ses gisements potentiels, et des estimations quant à son niveau.
- Le second titre s'intéresse aux manifestations, et aux atteintes à l'économie et à la solidarité nationale du secteur informel et aux différents plans de lutte ; il est particulièrement examiné les différents déséquilibres et crises du marché du travail, des sphères productives, commerciales et de la fraude fiscale, douanière et sociale.
- Des recommandations globales et particulières concluent ce rapport.
- Un document annexe au rapport fournit des estimations, des données statistiques et les éléments de synthèse des rencontres/débats.

TITRE I
LE SECTEUR INFORMEL
LOURDE REALITE ET LARGE ETENDUE

CHAPITRE I : Problématique Générale

I : Vue d'ensemble

▪ La situation du secteur informel enregistrée, mais peu analysée par les institutions, les agents économiques et les spécialistes, montre que c'est un fait grave et dominant des deux dernières décennies, généré par une perte de crédibilité envers les institutions de l'Etat qui a entamé un processus discontinu et désordonné de réformes inscrites dans une logique de désengagement de la sphère économique et sociale.

Cette perte est, elle-même, due à plusieurs facteurs qui ont alimenté et aidé à la prolifération de l'informel :

- au plan institutionnel et administratif : recul de l'Etat, inertie et lourdeurs bureaucratiques, corruption toutes catégories sociales, contrebande tous créneaux et banditisme économique « à col blanc », détournements et abus de biens sociaux, situations de rentes et d'immunité, inapplication des lois et règlements, inconséquence et incohérence des logiques et des pratiques des services publics ;
- au plan économique et social : démonopolisation sans maîtrise du commerce extérieur, application stricto sensu des programmes d'ajustement, dévitalisation du secteur productif, ralentissement drastique des investissements publics, discours néolibéral prégnant, obsolescence des méthodes et des moyens des institutions bancaires, douanières, fiscales, commerciales, sociales et judiciaires, compressions des effectifs, chômage, baisse du pouvoir d'achat et disparités spatiales ;
- au plan politique : crises, tergiversations et abandons de missions de service public face aux destructions sauvages et aveugles du terrorisme et à son idéologie prônant l'abolition de l'impôt fiscal et douanier et le commerce libre (marchés dits islamiques).

En effet, l'existence du secteur informel remet en question le rôle central de l'Etat dans la conduite du développement et de sa facette la plus sensible, la création d'emploi. Les mesures d'austérité imposées par le FMI ont rendu précaire la situation de l'emploi, d'où des milliers de licenciements opérés dans le secteur public et l'institutionnalisation de l'économie de marché, censée relancer le système productif et aller de pair avec un Etat de droit, et n'ont pas provoqué la rupture avec les pratiques rentières et frauduleuses dans les structures économiques et sociales.

▪ l'insouciance manifestée par les pouvoirs publics, durant les décennies 80 et 90, et la dispersion² des actions et des mesures de contrôle et de suivi, initiées ces dernières années, face à ce fléau dévastateur, de plus en plus large et de plus en plus puissant, dégage perplexité et incompréhension à moins qu'il n'ait été considéré, dans une attitude fataliste, comme une solution alternative à la production de richesses et à la création d'emplois, et, donc, une solution à la réduction de cet autre fléau qu'est le chômage.

Or, contrairement à la doctrine néolibérale qui le présente comme secteur créateur de richesses et d'emplois et le représente comme un régulateur social, niant, par-là, la construction d'un appareil productif national et la consolidation de l'Etat-Nation, il apparaît clairement, tout au long de l'analyse qu'il est, avant tout, déviant au plan social et culturel, destructeur au plan économique et source de pertes financières considérables. Son devenir se pose, donc, en termes d'enjeux majeurs pour l'ensemble de la société.

La fraude³ sur les prélèvements obligatoires induit des effets pervers au regard de l'équité et de l'efficacité. Elle déforme la structure socio-fiscale qui s'alourdit au détriment des revenus les mieux identifiés, et met ainsi en cause l'équité de la répartition de la charge contributive. Elle affecte les décisions de politique budgétaire : le manque à gagner sur les recettes fiscales pèse sur le financement des dépenses et sur le déficit budgétaire. En ce qui concerne le travail non déclaré, le non-respect de la réglementation par les employeurs dégrade les conditions d'activités et de rémunération des employés sujets à la précarité en matière de revenu et de protection sociale. Le coût salarial réduit peut engendrer une distorsion des prix.

² Entre 1999 et 2002, sur 565 plaintes déposées par les services fiscaux, seules 50% ont été jugées et la durée d'une plainte est estimée à plus de deux ans.

³ Ph. Adair : L'économie informelle en Algérie ; Université Abou Bakr Belkaid, Tlemcen, mars 2002.

Cette situation de fraude se traduit dans l'opinion par un sentiment de démission, de défiance à l'égard des institutions et d'une altération prononcée du crédit de l'Etat. Elle est considérée comme le résultat d'une injustice et d'une inégalité profonde de traitement et elle conduit à des comportements et à des débordements graves à l'égard du bien public. Plus encore, elle risque de remettre en cause la cohésion sociale. Les écarts de conditions de vie et de fortune finissant pas apparaître non comme le résultat du travail, de l'initiative et du mérite mais comme le résultat de l'illégal, du malsain, et du mal acquis.

La fraude constitue un des freins les plus importants au développement normal de l'économie puisqu'elle introduit des distorsions à la concurrence tellement fortes qu'elles découragent l'investissement. La régulation par la concurrence est difficile à obtenir dans un contexte où une part significative de l'activité bénéficie d'avantages occultes, ce qui discrédite le discours politique et compromet la politique économique, financière et sociale du pays.

- Le manque de rigueur dans l'application de la loi⁴ et le laxisme qui entoure son exécution encouragent les comportements illégaux des acteurs économiques et conduisent à une triple conséquence : la croissance des infractions économiques avec son lot de manques à gagner au plan fiscal et social, de pertes des parts de marché pour la production nationale et les manifestations violentes des travailleurs exploités et des exclus du travail.

En raison, donc, de l'ambiguïté de la loi et de sa faible application, des agents économiques sont amenés à adopter des comportements illégaux - fausses déclarations, fausses factures, discriminations dans l'embauche et les salaires... - en contournant, par divers procédés, des lois et réglementations en vigueur en vue de s'assurer des gains individuels.

⁴ Chaib Bounoua : Processus d'informalisation et économie de marché : Université Abou Bakr Belkaid, Université de Tlemcen

Ainsi, plus la réglementation est inefficace, plus l'illégalisation de l'économie augmente. De telles incohérences font qu'une fraude fiscale de plusieurs milliards de dinars n'est réprimée que de quelques années de prison alors que l'auteur d'un délit de quelques milliers ou, au maximum, de quelques millions est passible d'une peine très lourde.

- En d'autres mots, que le secteur informel soit une activité de subsistance, une activité de sous-traitance de l'économie structurée ou activité parallèle et concurrentielle déloyale, il ne peut constituer un fondement à une stratégie de développement durable dans ses segments emplois, revenus, investissements, protection sociale et progrès scientifiques et technologiques.

Ceci conduit à souligner, encore, que le secteur informel, contrairement à certaines thèses véhiculées par le courant néolibéral, est la négation de toute politique d'emploi, un obstacle sérieux à la promotion des investissements et une charge lourde pour la protection sociale et la solidarité nationale.

- Ce secteur de non droit s'affirme, par l'intermédiaire de ses alliances et de ses ramifications, dans un rôle de déni et de défi à la Loi. L'urgence s'impose, dès lors, pour ériger la lutte contre le secteur informel, sous toutes ses formes, en tâche d'intérêt national.

II : Huit (8) Eléments de cadrage du phénomène.

1 : La politique coloniale (cassures sociologiques et sociales, discriminations fortes en matière d'emplois, d'habitat et de protection sociale, expropriations, déracinement et pauvreté ...), et la guerre de libération nationale (destructions, exode rural, cataclysme économique et financier ...) ont eu, comme conséquence forcée, l'existence d'activités traditionnelles et coutumières, de statut individuel ou familial : activités commerciales, de services aux ménages et artisanales. Le mot de « clochardisation » a été même créé pour décrire la pauvreté de la majorité des Algériens⁵, pendant la période coloniale.

Cette « économie » traditionnelle que le processus colonial a figée en secteur non structuré et non déclaré, couvrait un ensemble d'activités artisanales, domestiques et d'échanges coutumiers, ne remplissait pas les critères de sa reproduction et de sa modernisation - accumulation, profit, épargne, outil de production et gestion – s'opposait, en des termes inégaux, à l'autre économie dite moderne, détenue par les colons et les industriels européens. En conséquence, dans ce système économique dualiste discriminatoire, les limites naturelles de l'économie traditionnelle ont favorisé l'élargissement du réservoir de main d'œuvre pour l'autre économie, pour l'émigration et les activités de survie non localisées.

Au moment de l'indépendance, les conditions socioéconomiques de base de la population étaient caractérisées par une pauvreté extrême et un chômage endémique pour une population réduite, dans sa grande majorité, à des conditions de vie infrahumaines.

A partir du milieu des années 70, les effets des pénuries, le programme anti-pénuries qui a introduit brutalement un nouveau modèle de consommation, la surévaluation du Dinar et les déviations des monopoles l'ont réduite à un ensemble d'activités souterraines ou au noir et de flux parallèles.

⁵ 1^{er} RNDH 1998.

2 : Phénomène ancien et universel, le secteur informel n'est pas propre à l'Algérie. Dénommé « économie illégale, économie souterraine, économie parallèle, économie immergée, économie au noir, économie non observée, l'autre économie ... », il connaît une expansion dans tous les pays du monde et ce, quel que soit leur niveau de développement. En outre, le champ et les contours de l'informel diffèrent d'un pays à un autre, d'une ville à une autre d'un même pays et d'un quartier à un autre d'une même ville.

La part de l'emploi informel dans l'emploi total (hors agriculture) au niveau mondial représentait pas moins de 39 % en 1980 et 45 % dans les années 90 ; elle est en constante progression, selon le BIT.

Dans les pays en voie de développement, le PIB (produit intérieur brut) de l'informel, hors agriculture, était en 1997, de l'ordre 26,7% dans les pays du Maghreb, de 37,2 % en Afrique sub-saharienne, de 33,6 % en Asie et de 15% à plus de 40% dans les pays d'Amérique du Sud.

En Tunisie, le secteur informel, en 1999, occupait 48,7% de la population non agricole contre 36,8% en 1980. Au Maroc, 53,6% de la population occupée ont un statut vulnérable sur le marché du travail.

En Egypte, au Maroc et en Tunisie, la prise en compte du niveau de l'emploi informel dans l'emploi total a permis d'ajuster le taux de chômage variant entre 15% et 18 % de la population active.

Dans les pays développés, en 1995, le poids de l'économie informelle dans le PNB (produit national brut) représente 18% en France, 16% dans les pays scandinaves, 13% en Allemagne, 9,5% aux Etats-Unis, 7% en Autriche et 6,7% en Suisse.

En Italie, l'informel – activités légales mais non déclarées ou économie souterraine- est concentré dans le secteur productif, en particulier dans l'industrie du cuir et des textiles ; après avoir fortement augmenté durant la première moitié de la décennie 90, il est en net recul depuis 1997. Il contribue, actuellement, selon l'Institut Italien des statistiques officielles⁶, à hauteur de 16,9 % dans le PIB.

En France, le coût social de l'informel, en 1996, est évalué dans une fourchette de 31 à 45 milliards d'Euros (correspondant au PIB algérien) dont 8 à 15 pour la fraude fiscale. Le coût du travail au noir représente 55 milliards d'Euros actuellement.⁷

En Allemagne, le manque à gagner dû au travail au noir, dans l'hôtellerie, la restauration et les salles de jeux, notamment, est estimé à 348 millions d'Euros (35 milliards DA environ), en 2003, selon le Ministre des Finances, Hans Eichel⁸.

Aux Etats-Unis, la délinquance en col blanc représenterait 6% du chiffre d'affaires des sociétés.

Dans les pays de l'ex Europe de l'Est, plus de 3% du montant des exportations seraient consacrés à la corruption.

Si l'expansion des secteurs informels est un phénomène mondial, est-il, alors, accéléré par l'économie de marché ?

On est en droit de se poser la question si l'informel et l'économie de marché sont les deux faces d'un même phénomène mondial et peut-on dire, sans aucun a priori idéologique, que le secteur informel est d'abord une réponse à la pauvreté et à la rareté ?

⁶ Lettre de Problèmes économiques n°129 du 18/02/2004.

⁷ JT du 19 juin, France 2.

⁸ Tribune du 29/02/2004

Au vu de son expansion dans les pays dits périphériques, la réponse est affirmative. Il est aussi, en Amérique Latine ou en Afrique Subsaharienne, dans une certaine mesure, le produit de l'inadaptation de la couverture par l'Etat de besoins élémentaires. C'est une « autre économie », immergée dans le jeu social, et qui confère à l'échange une fonction de circulation et de distribution plus que d'accumulation. Ceci veut dire que les seules opportunités saisies sont celles des activités tertiaires liées à la distribution de produits importés.

L'activité informelle serait, alors, une somme d'états transitoires plus ou moins longs selon les individus et les contextes, les individus ou activités passant de l'un à l'autre au gré des situations conjoncturelles. Aussi, la réduction de ce secteur est-elle envisageable à condition que ceux qui y ont recours trouvent un gain supérieur stabilisé et/ou en progression à ce qu'ils retirent actuellement.

3 : Les clarifications nécessaires. Le secteur informel possède sa propre organisation avec ses réseaux directs et indirects (importateurs de conteneurs et de valises, producteurs clandestins ou sous déclarants, contrebandiers de produits légaux ou illicites et marchés) et ses relais (dans l'administration économique et financière, commerçants, ambulants et vendeurs à la sauvette), est sujet à une série complexe de concepts, laquelle est définie par une multiplicité de critères, n'abritant pas les mêmes situations et ne couvrant pas les mêmes réalités.

Cependant, quelles que soient les thèses en présence, *l'approche proposée définit globalement le secteur informel comme l'ensemble des productions et des échanges de biens et de services qui échappent, totalement ou partiellement, aux lois et règles commerciales, fiscales et sociales et qui n'émargent pas ou peu à l'enregistrement statistique et comptable.*

De cette définition générale, il ressort un aspect fondamental dans la compréhension de ce fléau d'une grande voracité. Si l'on peut opérer, pour des besoins d'étude, d'analyse et d'évaluation, à des distinctions, il s'avère hasardeux de dissocier les activités de cette sphère, véritable magma volcanique en éruption, tant les rapports sont étroits et les interactions évidentes.

Ainsi, partant de la définition proposée, la causalité - nourrir et se nourrir - des dix (10) composantes est indissociable entre le secteur informel et :

1- *les faiblesses, les incohérences* et le manque de coordination des structures institutionnelles : douanière, fiscale, sociale, commerciale et judiciaire.

Selon le Secrétaire Général⁹ du syndicat National des Douanes, la levée de la mesure de la valeur administrée a été préjudiciable aux inspecteurs de contrôle. Le cas des 36 fonctionnaires convoqués par la justice dans la fameuse affaire des réfrigérateurs à 20 euros (illustration des sociétés écran et du blanchiment d'argent¹⁰, est un cas flagrant du vide juridique généré par l'absence de mécanismes de substitution à la valeur administrative supprimée. Les douaniers ne sont pas outillés pour prouver la véracité ou non des déclarations des importateurs. Il ajoute que la valeur d'un même produit diffère d'un port à un autre, incombe à tout le monde : douanes, commerce, impôts et banques et le phénomène de la corruption touche toutes les catégories professionnelles et non pas seulement les douaniers.

2- *Les activités criminelles* de la délinquance économique en col blanc : corruption, contrebande transnationale organisée (cheptel, produits de consommation, carburants, et panneaux solaires de l'Algérie ; drogues, armes, cigarettes, alcools, friperie, gadgets et pacotille des autres pays), transferts illégaux de moyens de paiement et blanchiment.

⁹ El Watan du 16-12-2003 et El Moudjahid du 12-2003.

¹⁰ El Watan du 29/02/2004

Durant l'année 2003, les infractions enregistrées par les services de police judiciaire, liées à la contrebande de cigarettes et de carburant avec la Tunisie et le Maroc représentent un nombre de 276 affaires impliquant 5076 personnes¹¹

Durant la même année, la Gendarmerie Nationale a saisi 456.000 cartouches de cigarettes, introduites, très souvent, par des réseaux de trafiquants de drogues ; ceci donne la mesure des risques sur l'économie nationale et la santé. La perte pour le Trésor Public est estimée à 7 milliards de DA, en 2003.¹²

Selon les estimations de l'UGCAA, le trafic du cheptel ovin avoisine 01 million de têtes par an, en direction de la Tunisie, de la Libye et du Maroc ; à titre illustratif, il équivaut, à raison d'un prix moyen unitaire de 10.000 DA, à une valeur de 10 milliards de DA ou 100 millions de \$ US /an.

Pour ce qui est des dérivés du cheptel, notamment les cuirs et peaux, il ressort ¹³, pour l'année 2000, que sur une collecte disponible de 3.550.000 peaux, 1.693.000 sont traitées et 130.000 exportées légalement. L'écart de 1.727.000 peaux ne peut s'expliquer que par une exportation frauduleuse et un traitement non déclaré par certaines entreprises du secteur privé. A raison d'un prix moyen de 300 DA par peau, cet écart représente plus de 518 millions de DA.

¹¹ El Moudjahid du 26 avril 2004-04-27

¹² Chaîne 3 du 19 juin 2004.

¹³ Etude CNTC (Centre national des textiles et des cuirs)

3- *les citadelles de l'importation.*

A la faveur de l'ouverture de l'économie nationale sur l'extérieur, le secteur privé a pris un essor remarquable dans l'économie du fait du démantèlement des monopoles publics, et grâce à l'accès libre à la devise, à l'assouplissement des formalités douanières, à la liberté d'importation etc. Le nombre d'entreprises privées de type commercial ¹⁴ créées en 1996 est impressionnant. Pour le seul secteur du commerce extérieur, il est relevé 5.500 sociétés privées de commerce de gros contre 1.500 entreprises publiques opérant dans ce domaine.

Ceci indique que l'appropriation légale sur la rente du commerce extérieur n'est pas l'apanage de tout le monde, au point où l'expression populaire non innocente qualifie ces importateurs de « Monsieur Produit X.»

4- *les réseaux extérieurs* ; fausses factures, fausses références de produits et faux produits ;

5- *les activités délictueuses* : trafic de stupéfiants (10.750 affaires ont été traitées par la Gendarmerie Nationale de 1993 à 2002), proxénétisme, vols organisés, trafics de voitures, faussaires de billets en DA et en devises, pillage du sable fluvial et marin. Concernant ces deux derniers trafics, les opérations menées par la Gendarmerie Nationale sont très révélatrices.

- Selon la Gendarmerie Nationale¹⁵, 1995 véhicules ont été volés en 2002 et 2.788 en 2003. Le constat est officiellement admis: le grand banditisme algérien a connu une « internationalisation » rapide (Colloques internationaux sur le terrorisme organisés en Algérie). Ces nouveaux trafiquants « à col blanc » ont leur carnet d'adresses, leurs fournisseurs, leurs receleurs, leurs complicités dans les administrations et leurs méthodes. La conjoncture sécuritaire a assuré pour beaucoup une bonne couverture et a entraîné des connexions entre groupes armés et grand banditisme et la professionnalisation des milieux devenus transnationaux.

¹⁴ Ch.Bounoua, cité.

¹⁵ Le Quotidien d'Oran du 09-12-2003 et El Watan du 16-12-2003.

- Pour la seule année 2003, 39 affaires de trafic international de véhicules, ayant permis d'arrêter 158 personnes, ont été recensées par la police judiciaire¹⁶.

- Au cours d'une opération de contrôle¹⁷, les gendarmes de Boumerdès ont saisi 6.000 m³ de sable stocké dans un parc appartenant à une entreprise publique. Le parc servait d'aire de stockage pour les « réseaux », le personnel chargeait les engins de l'entreprise en leur fournissant les documents d'enlèvement. Selon les enquêteurs, ce procédé était utilisé depuis 1991 et constituait une manne de financement aux groupes terroristes.

6- *les activités des très petites à moyennes entreprises* pratiquant le travail au noir, la concurrence déloyale et la contrefaçon.

- Concernant le travail au noir, il est utile de rappeler que le CNES a attiré l'attention des pouvoirs publics, dans son rapport sur « Les Relations de travail dans le contexte de l'ajustement structurel » : 10^{ème} session, avril 1998. Il est dit :

«Un aspect dramatique mérite l'attention de la puissance publique ; il a trait à la pratique du marchandage de main-d'œuvre. Dès lors, les dispositions légales en la matière sont à appliquer d'une manière rigoureuse par des sanctions pénales sévères envers toute « société d'intérim de placement » et « toute personne intermédiaire de placement » qui violent impunément les règles en recréant l'exploitation indécente d'antan ». Cette alerte est confortée par les recommandations 15 et 16 : ... Il est urgent de se préoccuper de la prolifération, dans certaines régions du sud, de pratiques qui s'apparentent à un véritable marchandage de main-d'œuvre... à travers, notamment, le renforcement des capacités d'intervention de l'inspection du travail et des autres instruments dans la régulation et la gestion du marché du travail ».

¹⁶ El Moudjahid du 19 avril 2004.

¹⁷ El Watan du 21-12-2003

- Les déclarations des chefs d'entreprises sont révélatrices du grand danger qui guette la production nationale – prix dérisoires entraînant une perte des parts de marché - la sécurité - produits domestiques et électroménagers destinés aux installations de gaz, d'électricité, pièces détachées de voitures, etc. - et la santé des consommateurs. Au sujet de la contrefaçon, 285 affaires ont été enregistrées en 2003 et 237 personnes arrêtées¹⁸.

- Le Président Directeur Général de l'entreprise publique BCR¹⁹ (boulonnerie, coutellerie, robinetterie) souligne que c'est l'une des principales contraintes que rencontre l'entreprise puisque 30.000 produits contrefaits, venant d'autres pays, sont actuellement bloqués au port d'Alger. Ainsi ces produits qui portent, souvent, la marque BCR, altèrent l'image de l'entreprise, certifiée aux normes ISO, et l'engagent dans des procédures judiciaires longues et coûteuses. Ceci indique que le dispositif réglementaire en la matière n'est pas effectivement mis en œuvre par les pouvoirs publics et qu'il y a urgence de mettre en place un Observatoire de contrôle des prix et de la qualité.

7- *les pratiques illégales* du secteur formel : ventes sans factures, fausses factures, location de registres de commerce.

- Selon M. le Ministre des Finances²⁰, sur les 35.000 importateurs en activité, 15.000 activent avec des registres de commerce loués.

8- *la production domestique* écoulee sur les marchés;

9- *les incivilités* : trafic de ciment, de cartes grises, non respect du code des marchés;

10- *le foncier urbain, l'urbanisme commercial*, les locations et les ventes de biens immobiliers.

« L'exclusion²¹ des populations du logement public en raison des prix pratiqués, les contraintes liées à l'obtention des terrains et des permis de construire, ainsi que les

¹⁸ El Moudjahid du 19 avril 2004.

¹⁹ El Watan du 08/02/2004

²⁰ Quotidien d'Oran du 18/12/2003

pesanteurs bureaucratiques, ont favorisé le développement considérable de l'habitat informel ²² qui a donné naissance à des agglomérations chaotiques et à une cacophonie architecturale.

Ces constructions sont érigées le soir, les week-ends, les jours fériés, tablant sur l'absence d'intervention et de contrôle des services techniques, l'Administration elle-même étant affaiblie et comme paralysée par de nombreux autres problèmes. Lorsqu'elle décide d'intervenir après coup, on lui fait grief d'avoir fermé les yeux et d'avoir ainsi aidé par son laxisme les contrevenants. Ces derniers, d'ailleurs, exploitent paradoxalement toutes les possibilités offertes par les lois pour défendre leur cause et revendiquer d'autres avantages, le mouvement associatif leur offrant une opportunité pour s'attaquer à la crédibilité de l'Administration et la médiatisation devenant alibi pour un transfert de responsabilités.

Ces espaces urbains créés ex-nihilo caractérisés par un surpeuplement, une absence d'hygiène et d'infrastructures, s'organisent à leur manière, développant des activités qui échappent au fisc et à la statistique, inventant une économie souterraine qui révèle des capacités d'adaptation et de bricolage insoupçonnées. Les habitants réduisent au minimum les occasions de contact avec les structures administratives préférant confier ce genre de relations à des intermédiaires médiateurs d'une surprenante efficacité.

Entassement, promiscuité dans des conditions parfois inhumaines, maux et fléaux sociaux, conditions sanitaires déplorables, pollutions..., le concept de « crise » octroyé à la ville ne possède pas assez de force pour traduire un tel univers. »

4 : Trois (03) types principaux de « causes / effets » résultent de l'agrégation des dix (10) composantes.

1- *Celui lié à la criminalité organisée*, de nature mafieuse - corruption, blanchiment, contrebande ...- et aux activités délictueuses, objet d'une condamnation et de plans de lutte à l'échelle universelle : conventions internationales en la matière ratifiées par l'Algérie dont celle des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, octobre 2002, et celle des Nations Unies contre la corruption, mars 2004.

²¹ Rapport CNES : la ville ou le devenir urbain, 12^{ème} session

²² Concernant la périphérie d'Oran par exemple, l'habitat illicite est majoritaire à 72% au Pont Albin , à 68% à BenDaoud

Pour ce qui est du blanchiment d'argent, bien que son volume est jugé minime²³, et du financement du terrorisme, l'Algérie a mis en place, en référence à la résolution 13-73 des Nations Unies, par décret exécutif n° 02/127 du 07 avril 2002, la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF), indépendante du ministère des Finances. Sa composante de six membres a été installée par décret présidentiel du 10/02/2004. Elle est informée par obligation légale (loi de Finances 2003) de toutes opérations jugées suspectes et elle est en droit de procéder à des enquêtes des institutions financières. Elle peut solliciter l'appui des services de sécurité (DRS, GN, DGSN et Douanes) pour l'assister dans ses missions.

2 - *Celui lié à la garantie de survie de l'individu et de sa famille* : production domestique, activités d'entraide, de proximité et de solidarité, travail à domicile, ambulants, aux petits vendeurs, porteurs de valises et « navigateurs » des marchés hebdomadaires. Il peut être assimilé, face aux mauvais rendements du système éducation/formation, à la plaie du chômage et à la pauvreté, à un informel de subsistance ou de complément d'un revenu modeste.

Ce type constitue l'argumentaire principal aux tenants de « l'économie informelle » qui, il est vrai, ne représente pas un réel danger, dans l'immédiat, pour les institutions économiques. Cependant, il est impératif de canaliser ces catégories victimes, généralement jeunes, instruites, dynamiques et créatives.

Il apparaît, donc, comme une somme d'états transitoires plus ou moins longs selon les individus et les contextes. Aussi est-il nécessaire de repenser les orientations économiques et sociales, en intégrant ce type par un programme d'appui - encadrement, accès aux crédits, facilitations financières et commerciales, projets pilotes ...-

²³ Rapport 2003 du Bureau des Affaires Internationales des narcotiques et du renforcement des lois , Département d'Etat USA.

3 - *Celui lié aux atteintes à l'économie nationale et à la société* : production et commerce de biens et de services, de nature marchande, aux modes de financement occultes et/ou opaques²⁴, non déclarée ou sous-déclarée et fraudant les droits fiscal, douanier et social. Fonctionnant en réseaux, imposant, dans des zones dites de non droit, leur « droit de cité », exploitant en déni du droit social, les travailleurs au noir, ce secteur prédateur s'est constitué, dans certaines filières et certains espaces, en « oligarchies » économiques, financières et politiques, souvent liées au terrorisme, à la mafia et au banditisme international.

Comme nous le constatons, c'est ce dernier type qui doit focaliser l'intérêt, au sens où s'inscrivant hors des cadres juridico-réglementaire, c'est-à-dire illégal, et des valeurs sociétales, il porte les germes de déformations sociales, menace la production nationale structurée existante et projetée, dévalorise la notion travail et tend à s'imposer comme partenaire invisible et nuisible dans la vie politique et économique. Le grand danger est à ce niveau.

5 : L'ampleur du phénomène par quelques indicateurs.

- En Algérie, l'emploi informel se situerait, en 2003, selon le Délégué à la Planification, à plus de 1,249 million de personnes (équivalent à l'emploi dans l'agriculture) soit 17,2% de l'emploi total ou 21,9% de l'emploi hors agriculture et connaîtrait un taux de croissance moyen annuel de plus de 8% soit 2 fois celui de l'emploi structuré.
- Durant ces dix (10) dernières années, l'emploi informel a progressé de 13,8% en 1992 à 15% en 1999 et à 17.2 % en 2003, de l'emploi total. Hors agriculture, sa part a varié, aux mêmes dates, de 17,5 % à 18,6% et à 21,9%.
- Sa contribution dans la formation du PIB hors hydrocarbures serait, selon les déclarations du Ministre des Finances, dans une fourchette de 20% à 25%, en 2003.

²⁴ Selon A. Mebtoul, la sphère informelle draine 40% de la masse monétaire en circulation.

- Selon l'optique TES 2000, élaborée par l'ONS, la contribution de l'économie non observée (ENO) au PIB est évaluée à 13%.
- Les entreprises publiques ont créé, hors hydrocarbures, 23% de la VA (valeur ajoutée) en 2001 contre 37% en 1992 et 53% en 1985. La part des entreprises privées est, aux mêmes dates, de 77% contre 63% et 47%. Cependant, les entreprises privées, de 10 salariés et plus, n'ont créé que 1,8% de la VA contre 2% et 3,3%, bien que leur nombre a augmenté de 33%. Ainsi la quasi totalité de la VA privée provient des entreprises de moins de 10 salariés, 75% de la VA en 2001 contre 61 % en 1992 et 44% en 1985. Ces parts qui semblent disproportionnées s'expliquent par les insuffisances du système comptable et la sous déclaration des effectifs.
- L'analyse comparative des niveaux de participation à la formation de la valeur ajoutée par ces deux catégories d'entreprises privées nous conduit à nous interroger :
 - Où se nichent les formes du secteur informel et qui le nourrit ?
 - Quelles seraient l'ampleur et les incidences sur l'économie nationale ?
 - Les entreprises de moins de dix salariés seraient-elles plus légales et respectueuses des règles économiques et sociales que celles de plus de dix salariés ?
- Le commentaire rapide et superficiel de cette analyse des données conduit à dire que l'économie nationale et la création de richesses sont du ressort des entreprises individuelles et familiales (moins de 10 salariés), situation comparable à celle des pays classés pauvres. Cette conclusion n'est, en fait, que l'expression des insuffisances du système d'information et des faiblesses d'études et d'enquêtes en la matière.

En effet, à cette série d'interrogations, les éléments explicatifs portent sur l'état des fichiers et des répertoires d'entreprises ne permettant pas de saisir de manière précise et exhaustive la démographie des entreprises. Deux autres éléments relatifs à la déclaration des entreprises à la sécurité sociale et à celle du travailleur, 10 jours après son recrutement, expliquent ce flou statistique. Si les entreprises de 10 salariés et plus doivent faire des déclarations mensuelles, période qui limite la sous déclaration de travailleurs, celles de moins de 10 salariés ne sont astreintes qu'à des déclarations trimestrielles, période qui leur permet un vaste mouvement de travailleurs – flexibilité totale – et de ne déclarer que les salariés des dix derniers jours. Ainsi, sur 188.759 employeurs privés, 95% déclarent moins de 10 travailleurs.

- Sur le plan de la fiscalité, les recettes ordinaires représentent, durant ces trois dernières années, près de 14% du PIB total. La contribution du secteur privé n'est que de 1,6% soit 0,6% du PIB, en matière d'impôts sur les revenus et les bénéfices (IRG et IBS), et 1% en matière d'impôts sur la consommation, bien que la population fiscale a quadruplé entre 1992 et 2002.

L'impact négatif de cette contribution fait que les recettes ordinaires ne peuvent financer, hors charges communes, qu'à concurrence des deux tiers (2/3) les dépenses de fonctionnement de l'Etat, en grande partie les salaires.

- La comparaison de ces séries d'indicateurs soulève un grand paradoxe. La corrélation entre le PIB et l'assiette fiscale étant évidente, l'écart constaté entre la contribution au PIB national et les prélèvements fiscaux ne peut s'expliquer que par une sous facturation, c'est-à-dire une fraude massive.

Dans le secteur privé, la tertiatisation des activités est prononcée du fait que les services représentent 87% du nombre des entreprises, situation qui offre un champ potentiel à la pratique informelle.

- La branche commerce qui participe à hauteur de 50% de la VA des services, enregistre une part de l'informel estimée à plus du tiers de l'activité commerciale totale. Près de 200.000 commerçants sur 826.470 recensés n'activent pas conformément à la loi et plus de 50% des commerçants ne s'acquittent pas de leurs cotisations sociales. De plus, 700 marchés illégaux au sein desquels exercent 100.000 personnes, fonctionnent « au su et au vu » des autorités et des citoyens.

- Les estimations de l'UGCAA (Union Générale des Commerçants et Artisans Algériens) donnent 850.000 commerçants qui exercent dans l'informel, situent le champ de l'informel dans 1500 marchés hebdomadaires, 28 marchés de semoule, et annoncent 100.000 revendeurs de tabac.

- Les inspections effectuées par l'Inspection Générale du Travail (IGT), sur 6.320 lieux de travail, font ressortir, de 1997 à 2002, que près de 45% des travailleurs ne sont pas déclarés à la sécurité sociale. Ce taux est corroboré par l'enquête du CREAD sur 7.500 PME : 41% des effectifs ne sont pas déclarés et 30% de leurs chiffres d'affaires échappent au fisc.

Sur 6.100 employeurs enquêtés par la CNAS, 1 travailleur sur 2 occupe un emploi occasionnel, près du tiers des travailleurs ne résident pas dans la wilaya d'activité et près des deux tiers des employeurs donnent des rémunérations en dessous du SNMG 2002 (8.000DA).

6 : Les définitions et les méthodes controversées et leur applicabilité limitée au contexte national, d'une part, et l'indigence en matière d'études et d'enquêtes (caractérisations, quantifications, et évaluations), d'autre part, conduisent à des amalgames et à des généralisations. Aussi est-il nécessaire de baliser la question pour éviter raccourcis, stigmatisation d'une institution, d'une catégorie ou d'un secteur et cristallisation sur quelques « affaires », ce qui aurait pour effet d'occulter les véritables enjeux.

Fléau conquérant d'un champ d'action extensible et concernant acteurs et opérateurs de toutes les sphères, il ne saurait se réduire à une analyse anecdotique ou culpabilisante de certains, tant le processus de sa formation, ses mécanismes et ses procédés relèvent de problèmes fondamentaux inhérents à la construction de l'Etat algérien.

En d'autres termes, l'administration économique, financière et judiciaire, le secteur économique et social public, le secteur économique et social privé et le partenariat étranger ont chacun une part de responsabilité dans l'élargissement et la « promotion » de l'informel.

Ainsi, des activités de l'économie algérienne, publiques et privées, sont entachées d'irrégularités²⁵.

- Au niveau de certains agents du secteur public, des pratiques illégales sont constatées : malversations financières et irrégularités dans la gestion de l'entreprise, détournement des fonds publics et abus de biens sociaux, infractions au droit de sociétés (faux bilans, corruption ...), passation de marchés contraires aux intérêts de l'entreprise.

Devant l'ampleur des affaires de corruption dont certaines ont fait la une des journaux²⁶, et en raison de l'importance des sommes détournées et des personnalités impliquées, la libéralisation de l'économie a revêtu l'aspect d'une privatisation de la gestion publique tant ces affaires ont donné le sentiment d'un pillage systématique des deniers publics.

- Dans le secteur privé, il est relevé, à une échelle plus large, le même comportement par certains opérateurs : défauts de facturation, transferts illicites de capitaux à l'étranger, trafic de devises, fraude et évasion fiscale, trafic d'influence, corruption ...

²⁵ 73% des montants des achats réalisés, en 2000/2001, par 755 clients auprès de 33 fournisseurs publics et privés, ont été dissimulés au fisc. Durant l'année 2002, 40 importateurs de bananes ont dissimulé au fisc 96% du montant total des importations.

²⁶ "affaires des D15, de la Chambre Nationale du Commerce, de l'Institut Pasteur, de la BEA, des voitures ZH, des conteneurs stockés, des réfrigérateurs à 20 euros..."

Le secteur privé qui a investi pratiquement tous les secteurs économiques, surtout ceux de l'industrie manufacturière (textiles, cuirs, alimentation, électroménagers, véhicules ...), exerce, pour certains de ses opérateurs, des activités qui débordent souvent le cadre légal d'où le problème d'évaluation de son chiffre d'affaires et de sa production. Son activité, souvent qualifiée d'économie occulte²⁷, élargit la sphère informelle. En effet, le champ économique du secteur privé ne se soumet pas facilement au contrôle des pouvoirs publics surtout lorsque ses activités présentent des aspects d'illégalité.

Pour la plupart des PME (plus de 94% sont de très petites entreprises avec moins de 10 travailleurs, TPE), le recours aux pratiques illégales s'explique pour résister à la concurrence et rester sur un marché caractérisé par l'absence d'une véritable compétition. Cette importance des TPE découle aussi de la procédure de déclaration des travailleurs appliquée à cette catégorie (les 10 derniers jours du trimestre).

Ce recours à l'informel se pose plus comme une nécessité de fonctionnement que simplement comme une modalité de maximisation de profit. A l'origine, une bonne partie des PME utilise le recours aux modes traditionnels de financement familial pour lancer l'activité, non pas par choix, mais faute de pouvoir utiliser le recours à l'emprunt bancaire assujéti à de nombreuses conditions et non encore tout à fait à la portée des TPE. Cette absence du support financier bancaire (crédits et risques) conduit les opérateurs à se lancer dans la très petite entreprise.

D'une manière générale, la TPE utilise une combinaison de mécanismes apparemment contradictoires relevant de l'économie traditionnelle et, notamment, les réseaux familiaux (recrutement, financement, approvisionnement, ventes) et des mécanismes de l'économie de marché.

²⁷ D. Liabès, 1982.

En outre, d'autres contraintes liées à l'activité productive, foncier, marché, charges socio-fiscales ... ont découragé certaines entreprises privées désirant investir dans les secteurs productifs d'où leur préférence pour les activités commerciales de type spéculatif.

Cependant, grâce à une législation favorable à l'investissement privé, beaucoup d'entreprises privées nouvellement créées, travaillant, auparavant, dans la clandestinité ont pu intégrer le système légal et officiel.

- Selon une enquête réalisée en 2000/2001²⁸, portant sur 482 micro entreprises couvrant les régions Ouest, Centre et Est et réparties sur 10 wilayates (voir document annexe), 86% des entrepreneurs sont de sexe masculin, 45% sont âgés de 25 à 40 ans, 22% ont un niveau universitaire, 85% sont propriétaires de leur logement, 27% habitent une villa, 80% utilise le financement informel et 75% recourent au paiement en espèces.

- Ainsi, même si la libéralisation de l'économie a renforcé l'informel et rendu critique l'évolution du climat d'investissement en Algérie, on relève²⁹ que les contraintes les plus sévères mises en relief par les chefs d'entreprises publiques, privés et étrangers, sont, dans l'ordre :

▪ accès et coût du crédit :	28,8%
▪ compétition de l'informel :	28,2%
▪ accès au foncier :	12,9%
▪ taux d'impôts :	12,1%
▪ incertitude de la politique économique :	7,1%
▪ corruption :	6,3%

²⁸ Enquête réalisée conjointement par la Faculté des Sciences économiques de L'Université de Tlemcen et le Gratice, Université de Paris XII

²⁹[] Enquête CENEAP, financée par le PNUD et la Banque Mondiale portant sur un échantillon de 562 entreprises publiques et privées (PME et grandes entreprises dans 09 wilayas) et 54 investisseurs étrangers potentiels (Français, Espagnols et Italiens)

Le secteur informel, y compris la corruption, arrive, donc, en tête avec 34,5% des réponses. De plus, 24,5% des anciennes entreprises (avant 1990) et 15,9% des nouvelles pensent que la priorité doit être accordée à lutter contre l'informel et compétition déloyale.

Selon le critère taille de l'entreprise, 19,2% des PME et 28,6% des grandes entreprises considèrent que les réformes doivent commencer par le traitement de l'informel et la compétition déloyale.

7: Une prise de conscience salubre s'affiche expressément ces dernières années. En effet, l'Etat déploie des efforts importants et multiplie les initiatives et les mesures en direction des jeunes, des populations pauvres et des catégories marginalisées pour réduire les déficits sociaux et atténuer les tensions sociales dans, notamment, le domaine de la lutte contre le chômage et la pauvreté.

- Le chômage, selon les sources officielles, a diminué ; la déclaration du Ministre des Finances, en novembre 2003, l'a situé à 25,9 % pour l'année 2002 et selon le Conseil des Ministres du 21/01/2004, à moins de 24% pour l'année 2003. A cet égard, il y a lieu de noter le nouvel élan insufflé au bénéfice du dispositif de l'emploi des jeunes, à celui des chômeurs âgés de 35 à 50 ans et à l'insertion des jeunes diplômés.

- La dynamique enclenchée, depuis 2001, en matière de croissance, relève des efforts déterminants déployés par l'Etat dans le domaine de l'investissement public, de plus de 11% durant la période 1999/2003 contre 5% durant celle de 1995/1998. Le secteur national privé n'est pas en reste, puisque selon les déclarations des banques, il a bénéficié de plus de 300 milliards de DA de financements bancaires.

Pour impulser davantage ce secteur et alléger les inquiétudes des banques (règles prudentielles), deux mesures ont été récemment prises : la Caisse de garantie des crédits d'investissement pour la PME et le fonds de capital risque. Ainsi, l'investissement public est évalué à 2.300 milliards DA, l'investissement privé à 500 milliards DA et l'investissement étranger à 500 milliards DA, soit un total équivalent à 46 milliards \$ US.

- Les inégalités dans la consommation des ménages se sont réduites.
- Le revenu disponible des ménages s'est amélioré : plus de 6,7% contre 2,7% en 1989/1999.
- Le revenu par tête s'est accru de 5% en moyenne.
- La consommation a augmenté : 4,8% en 2003/2002.
- L'épargne des ménages a augmenté de 46,6% en 2002 par rapport à 2001.
- L'inflation continue de baisser : de près de 30% en 1994 à 5% en 1998 et à 2,6%/an de 1999 à 2003.
- L'allègement de la pression fiscale : le versement forfaitaire de 6% à 2%, la taxe sur l'activité professionnelle ramenée à 2% et l'impôt sur le bénéfice de 50% en 1990 à 30% actuellement.

Ainsi, si, durant cette dernière période, les indicateurs économiques et sociaux affichent une évolution favorable, il n'en demeure pas moins que l'informel, notamment spéculatif et prédateur, ne s'est pas réduit. Il s'est incrusté dans la société et a créé une dynamique de sa propre reproduction.

Cet important paradoxe doit conduire à trouver des explications complémentaires à d'autres niveaux et ouvrir autant de pistes d'études et d'analyses.

- Insuffisances et dysfonctionnements des institutions et administrations publiques - douanes, impôts, commerce, justice, sécurité et collectivités locales - dans leurs missions d'encadrement, de suivi, de contrôle et de sanction, d'une part et d'assainissement de l'environnement économique, d'autre part.
- Application limitée de la législation du travail dans le secteur privé (faible degré de syndicalisation) et faiblesse préjudiciable des missions de régulation et de suivi de l'emploi.

- Attitudes d'ordre socioculturel : recherche de gains et de profits et incivilités qui tendent à se généraliser.

8 : Les actions de lutte contre le secteur informel, menées actuellement, visent l'assainissement de l'économie nationale et son insertion graduelle dans le processus de la mondialisation. L'accord d'association avec l'Union Européenne, l'adhésion en cours à l'OMC et la recherche de nouveaux partenaires impliquent de nouvelles conditions auxquelles l'Algérie devra s'adapter : réactualisation de ses lois et règlements, mise à niveau de son potentiel productif, meilleure maîtrise des processus de négociation et acquisition des nouvelles technologies. En effet, il est démontré que l'informel constitue un obstacle sérieux à l'IDE et au partenariat.

Dans ce cadre, il faut enregistrer :

- L'installation d'un comité de coordination de contrôle, douanes, impôts et commerce. Ce comité devra cependant être élargi à la sécurité sociale et à la justice ;
- La mise en œuvre plus soutenue des contrôles et enquêtes de la part des services des impôts, commerce, sécurité sociale, inspection générale du travail et services de sécurité ;
- La décision d'interdire la location du registre du commerce.

- La mise en place, projetée, d'un nouveau dispositif pour l'exercice des activités commerciales³⁰ ; il modifie et complète l'ordonnance n°75/59 du 26/09/1975 portant Code de Commerce et il abroge les dispositions de la loi 90-22 du 18.08.1990 relative au registre de commerce ; il introduit une nouvelle organisation des activités commerciales à même de conforter le principe constitutionnel de liberté de commerce et d'industrie, soutenir l'effort de relance de l'investissement par la facilitation du processus de création des entreprises, combattre de façon sévère et constante la fraude sous toutes ses formes et mettre en conformité l'arsenal juridique avec les normes internationales dans ce domaine.

Ce projet législatif s'appuie sur un système déclaratif portant essentiellement sur :

- L'instauration de procédures assouplies d'inscription au registre de commerce et d'exercice des activités commerciales et industrielles, en particulier, l'accès aux locaux par la contractualisation libre du bail de location.
- L'exclusion des artisans et des coopératives artisanales de l'inscription au registre de commerce, soumis, désormais à l'inscription au registre de l'artisanat et des métiers.
- La réhabilitation du principe du contrôle a posteriori avec des sanctions plus dissuasives pour toute infraction.

Ces actions et mesures appréciables restent à compléter et à consolider au regard du danger qui guette la Nation.

³⁰ Avant projet de loi relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, examiné et endossé par le Conseil du Gouvernement lors de sa réunion du mardi 16 /12/ 2003 et du conseil des Ministres du 08/03/2004.

« Il est certain que l'économie parasitaire porte atteinte au développement national. Elle doit donc être éradiquée et elle le sera avec la mobilisation de tous. L'économie de marché ne sera ni sauvage ni source permanente de spéculation parasitaire. Chacun doit s'en convaincre et s'y adapter. De la même manière, chacun doit adhérer aux règles de civisme, aux bonnes mœurs économiques et sociales sur lesquelles repose la solidarité nationale. S'acquitter de ses impôts et ses charges sociales, par exemple, c'est non seulement un devoir pour chaque entrepreneur, mais c'est aussi un moyen de permettre la reconstitution de la ressource publique au service du développement national ». Discours de Monsieur le Président de la République à l'ouverture des assises de la PME. 14 janvier 2004.

Cette volonté politique a été réaffirmée lors de la cérémonie d'investiture, le 19 avril 2004. *« Ces améliorations seront poursuivies par des adaptations du système fiscal en vue de favoriser l'orientation de l'investissement vers les activités à fort contenu de valeur ajoutée et de main d'œuvre, ainsi que la résorption de l'économie informelle ».*

Chapitre II : Le Champ Conceptuel et Méthodologique.

I- Clarification des Concepts.

La théorie sur le secteur informel reste inachevée dans la mesure où il n'existe pas une acceptation définitive de sa définition ; les critères et les paramètres utilisés pour délimiter le champ de ses activités demeurent encore discutables.

A ce titre, ce secteur continue, depuis plus de trois (03) décennies, de susciter des études et recherches, initiées en grande partie par le BIT et l'OIT.

Parmi ces études, un grand nombre a été réalisé en Amérique du Sud. Elles prennent comme objet d'études les modes de vie et la pauvreté, et comme unité d'observation, la famille, le ménage ou l'individu. Les recherches menées en Afrique, considèrent, quant à elles, comme objet d'études les modes d'organisation et de gestion, et comme unité d'observation, l'entreprise, l'établissement ou l'activité.

La multiplicité des études et la diversité de leurs approches ainsi que leur orientation ont abouti à des résultats différents. Ceci n'a pas permis l'émergence d'une définition unique et opérationnelle, mais plusieurs définitions basées sur un certain nombre de critères et caractéristiques, liés principalement à l'activité.

Si dans le monde, la littérature traitant de l'économie informelle est relativement abondante, en Algérie, le phénomène a été peu abordé et seulement à partir du milieu des années 80.

1- Evolution de l'approche de l'informel.

La première définition du secteur informel acceptée par le BIT et appuyée par l'OIT, remonte à 1972 ; elle est formulée sur la base des résultats d'une enquête réalisée au Kenya en partant des critères déjà identifiés en 1971 par J.Keith Hart (expert indépendant).

Une activité est intégrée dans l'informel si elle réunit au moins sept (07) critères :

- Facilité d'entrée au marché ;
- Utilisation des ressources locales ;
- Propriété familiale de l'entreprise ;
- Petite échelle des activités;
- Technologie à haute intensité de travail ;
- Formation acquise en dehors du système scolaire ;
- Marchés à concurrence non réglementée.

D'autres définitions empiriques, basées sur la méthode critériologique, et peu différenciées (certaines adoptent les mêmes critères ou caractéristiques), sont données a posteriori et donc peu utilisables a priori dans des enquêtes exhaustives ou par sondage.

En conséquence, le BIT tente de formaliser une définition globale qui puisse aider le statisticien, l'économiste, le comptable national... à mesurer le phénomène. Aussi a-t-il déployé des efforts importants afin d'établir les principales caractéristiques et le diagnostic des mécanismes de fonctionnement du secteur informel.

Le rapport du BIT de 1991 précise les caractéristiques du secteur informel comme suit :

« Il est appelé secteur informel, les très petites unités de production et de distribution de biens et services, implantées dans les zones urbaines ; ces unités appartiennent essentiellement à des travailleurs indépendants qui emploient parfois une main-d'œuvre familiale, voire quelques salariés ou apprentis. Elles ne disposent, au mieux, que de capitaux rudimentaires et d'une main-d'œuvre peu qualifiée, si bien que leur productivité est faible ; elles ne procurent généralement à ceux qui en vivent que des revenus minimes et très irréguliers et un emploi des plus instables. »

En 1993, le BIT a retenu dans le cadre des résolutions de la XV^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail, une définition du secteur informel. Celui-ci se caractérise d'une manière générale comme « l'ensemble des petites activités indépendantes, avec ou sans travailleurs rémunérés, exercées typiquement avec un faible niveau d'organisation et de technologie, ayant pour objectif principal de créer des emplois et des revenus à ceux qui y participent ; dans la mesure où ces activités sont menées sans approbation officielle des autorités et échappent aux mécanismes administratifs chargés de faire respecter la législation sur les impôts et le salaire minimum et d'autres instruments similaires concernant les questions fiscales et les conditions de travail, elles sont dissimulées ».

Au plan statistique, le BIT considère le secteur informel comme « un ensemble d'unités de production qui constituent un élément au sein du Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies (SCN 93) du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles ».

Selon le BIT, toujours, le domaine informel est limité aux unités qui produisent des biens et services pour le marché « en dehors de l'agriculture, de la chasse, de la pêche et de la forêt ».

Au plan pratique, ces critères sont complétés par les caractéristiques économiques et sociales suivantes. Ce sont des unités visant à l'auto emploi ou à créer des emplois familiaux et la recherche d'opportunités de revenus. Elles ont un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.

Il apparaît que l'opposition entre les secteurs formel et informel n'est pas étanche. Ainsi, sur quatre principaux paramètres touchant les objectifs, le marché, les structures de marché, les technologies, une étude de la Banque mondiale fait ressortir un véritable dualisme. Le terme secteur a souvent été critiqué pour son dualisme. Ce terme fait penser à deux secteurs strictement séparés et qu'il n'y a pas de relation entre les deux. Or il existe de nombreuses passerelles (sous-traitance, cession de produits etc.) Aussi, ce terme traduit-il la volonté de l'intégrer dans les systèmes de comptabilité nationale et d'apprécier la part de chaque « secteur » dans le PIB

Le tableau suivant rend compte de cette dualité.

SECTEUR FORMEL	SECTEUR INFORMEL
OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS PRINCIPAUX
Maximisation des profits	Création de revenus
MARCHÉ	MARCHÉ
Accès réglementé, présence des syndicats	Facilité d'accès, non respect des règles
Application de la législation du travail	Aucune législation du travail
Accès au crédit national et étranger	Autofinancement
Paiement de taxes et d'impôts	Aucun paiement de taxes ou d'impôts
Salaires et contrats de travail	Auto-emploi, rémunération à la pièce
STRUCTURE DU MARCHÉ	STRUCTURE DU MARCHÉ

Barrières à l'entrée	Aucune barrière à l'entrée
Marques déposées, produits standards	Produits artisanaux
Marchés protégés (quotas, licences, taxes)	Marchés non protégés
TECHNOLOGIE	TECHNOLOGIE
Moderne et importée	Traditionnelle, adaptée, créée
Utilisation intensive du capital	Utilisation intensive du travail
Éducation formelle requise	Apprentissage non formel
Production à grande échelle	Petites unités de production diversifiées

Source: Suarez-Berenguela R.M. Informal sector, Labor markets and Returns to Education in Peru, LSMS Working Paper, no 32, p. 3, World Bank

2 - Principales formes.

Le secteur informel couvre, en Algérie, pratiquement tous les domaines d'activités productives et de services marchands. Aussi, cette économie se caractérise-t-elle par une grande diversité et satisfait, dans une large mesure, les critères retenus à la base de la définition de l'économie non observée (ENO) proposée par les Nations Unies.

Cependant, la délimitation du champ informel en Algérie n'est pas encore totalement cernée.

Globalement, il est distingué deux grands segments.

- Le secteur informel pur est constitué de l'ensemble des activités non enregistrées auprès des administrations générale (communes, Centre National du Registre de Commerce, services statistiques), fiscale par la non déclaration d'existence auprès des services des impôts et sociale par la non déclaration des salariés et des employeurs indépendants normalement affiliés aux caisses de sécurité sociale.

- Le secteur formel sous-déclarant englobe les activités enregistrées administrativement mais non déclarées aux services des impôts et/ou à la sécurité sociale. Cette catégorie est prépondérante dans le secteur privé où il est enregistré une proportion des emplois non déclarés à la sécurité sociale, représentant 50% du total des effectifs, selon les résultats de l'étude réalisée par Ecotechnics à la demande de la Banque Mondiale.

Cette étude montre qu'il existe un segment intermédiaire entre le secteur structuré et le secteur informel, se traduisant par la sous-déclaration des activités (déclaration partielle du chiffre d'affaires) et d'emplois pour payer moins d'impôts et de charges sociales.

Ainsi, le domaine informel en Algérie, comme ailleurs, n'est pas homogène. Il est segmenté en fonction du degré d'informalité observé, lequel est déterminé par l'approche critériologique, technique basée sur la prise en compte de critères précis pour la construction de la typologie des activités, des entreprises et des emplois qui émarginent dans l'économie informelle.

2.1- L'activité informelle.

Selon le BIT, c'est une activité, non agricole, caractérisée par un ou plusieurs critères :

- activité non enregistrée à la caisse de sécurité sociale, aux services des impôts et dans l'administration générale et des statistiques ;
- activité exercée sans registre de commerce ;
- activité principale ou secondaire non déclarée ;
- activité illégale ;

- activité prohibée ;
- activité ambulante non autorisée;
- activité de subsistance sans incidence sur l'assiette fiscale et des cotisations sociales ;
- activité gérée de manière traditionnelle (absence de comptabilité) ;
- activité relevant de l'informel pur.

2.2- L'entreprise informelle.

C'est une unité de production des biens et des services marchands ; elle se caractérise par sa petite taille et la non-observation de la réglementation liée à sa création, son fonctionnement et son exploitation. Il s'agit essentiellement d'entreprises :

- familiales (auto-financement et emploi d'aides familiaux) ; artisanales (auto-financement et emploi d'aides familiaux) ;
- ambulantes ;
- peu productives et peu rémunératrices ;
- ne répondant pas aux normes de travail en terme d'hygiène et de sécurité et ayant un mode de gestion traditionnel et archaïque ;
- s'approvisionnant en matières premières et en crédits auprès du marché parallèle.

2.3- La production informelle.

Il s'agit d'une production de biens et services caractérisée par l'absence de normes de production et de sécurité, une mauvaise qualité, son prix compétitif sur le marché et sa destination à la consommation propre et au marché.

2.4- Le travailleur informel.

C'est un occupé permanent ou temporaire qui n'est pas en règle avec la législation du travail et donc non protégé. Il peut être :

- un travailleur à domicile réalisant des travaux rémunérés non déclarés ;
- un occupé marginal ;
- un aide familial ;
- un apprenti rémunéré partiellement ;
- tout travailleur exerçant dans une activité considérée informelle ;
- tout travailleur exerçant dans une activité formelle et qui n'est pas déclaré ;
- tout travailleur déclaré qui exerce dans une activité secondaire informelle pendant les heures de travail, le soir et/ou les jours fériés ;
- tout travailleur qui exerce en dehors des heures de travail une activité secondaire non déclarée (plombier, peintre, mécanicien, maçon etc.) ;
- l'enseignant qui dispense au noir des cours de soutien payés ;
- le médecin et l'infirmier qui pratiquent des consultations et des injections à domicile ou dans les structures publiques et privées, rémunérés directement par les patients ;
- le spécialiste effectuant des travaux au titre du consulting ;
- l'inactif exerçant des travaux d'appoint et qui se déclare chômeur.

3- L'économie Non Observée (ENO).

Au plan conceptuel, le domaine de l'informel a connu depuis 1993 des innovations importantes apportées par les comptes économiques à travers, notamment, le nouveau SCN 93 qui parle d'Economie Non Observée (ENO) ; cette notion est plus extensive que celle de l'économie informelle.

3.1- Définition de L'ENO ³¹

Le concept d'ENO a été adopté par l'OCDE, en ajoutant aux trois (03) catégories, une quatrième qui est la production des ménages pour usage final propre. L'Economie Non Observée est un domaine qui couvre trois (03) catégories d'économie : illégale, souterraine, informelle.

- Les activités illégales. Il s'agit d'activités interdites par la loi ou celles qui sont légales, mais exercées par des personnes non autorisées.

La production d'une activité illégale est classée par le SCN 93 en deux (02) types : la production de biens et de services dont la vente, la distribution ou la possession sont interdites par la loi, et toutes les activités de production légales devenant illégales à partir du moment où elles sont exercées par des producteurs non autorisés. Le SCN 93 a intégré ces productions dans son champ avec une condition fondamentale : il faut qu'il s'agisse « de véritables processus de production dont les produits sont des biens ou des services pour lesquels il existe une demande effective sur le marché ».

- L'économie souterraine.

Il s'agit d'activités légales, mais une partie ou la totalité de la production est dissimulée pour des raisons multiples :

- L'évasion de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou d'autres taxes par la sous-déclaration de la production et du revenu ;
- La fraude sur les cotisations sociales, sous-déclaration de l'emploi ;
- La transgression de normes de travail définies par la loi ;
- Le non-respect de certaines procédures administratives comme la réponse aux questionnaires statistiques et le non-enregistrement.

³¹[24] Audition de M^r H.Zidouni, Directeur - ONS : le 09/09/2003

- Le secteur informel.

Le SCN 93 définit le secteur informel en faisant référence aux unités de production institutionnelles, caractérisées par « un faible niveau d'organisation et des moyens de production rudimentaires, peu ou pas de division entre le travail et le capital, des relations de travail fondées principalement sur les emplois occasionnels ou sur des liens de parenté personnels ou sociaux plutôt que des contrats formels ».

II : Les méthodes d'évaluation de l'ENO.

La finalité des évaluations est de fournir des chiffres globaux sur la taille de l'ENO et sa contribution à l'activité économique.

L'ENO est considérée comme une variable d'ajustement et sa mesure permet de redresser les comptes nationaux, les principaux paramètres liés à l'activité (population active, emploi, chômage, revenu....) et d'autres indicateurs socio-économiques.

Aujourd'hui, il existe plusieurs approches pour l'évaluation de l'ENO et chacune d'elles dépend des sources d'informations statistiques disponibles, de leur qualité et de la catégorie qu'elle se propose d'appréhender (activités illicites, économie souterraine, secteur informel).

Ces approches sont globalement regroupées en deux (02) grands ensembles de méthodes dites directes et indirectes.

1- Les méthodes directes.

Elles se basent sur des enquêtes spécialisées sur le terrain auprès des ménages et des établissements (entreprises).

- Les enquêtes auprès des ménages.

- Le recensement de la population : enquête exhaustive.
- Les enquêtes sur la main-d'œuvre (emploi) : enquêtes par sondage.
- Les enquêtes de consommation : enquêtes par sondage sur le budget familial, les revenus, les dépenses de consommation et l'emploi.

Ces enquêtes visent en priorité la mesure du volume de l'emploi ; leur inconvénient majeur est que la définition retenue de l'emploi est propre à chaque enquête d'où la difficulté de comparer les résultats.

- Les enquêtes auprès des établissements.

Elles portent en particulier sur la production des biens et services ; elles donnent aussi un volet agrégé sur l'emploi reparti par secteur d'activité.

Les deux (02) types d'enquête (ménage – entreprise) offrent la possibilité de comparer les différentes données selon les deux (02) sources.

- Les enquêtes mixtes ou à deux (02) phases.

Ce sont des enquêtes sur les ménages et les entreprises réalisées en deux (02) phases :

1^{ere} phase : elle porte sur l'identification des entreprises du secteur informel et les propriétaires à travers le recensement de la population (enquête sur les ménages).

2^{ème} Phase : elle consiste en la sélection d'un échantillon de propriétaires d'entreprises et l'envoi d'un questionnaire pour l'obtention des renseignements sur les caractéristiques de leurs entreprises (enquête auprès des établissements).

Cependant, il y a nécessité de réduire au minimum l'intervalle entre les deux phases de l'enquête. De plus, l'envergure, la complexité et le coût élevé font que ces enquêtes ne peuvent être menées régulièrement et fréquemment.

- L'enquête 1, 2,3.

Elle est définie comme « la méthodologie, basée sur un système d'enquêtes, qui combine les ménages et les producteurs informels ». Ce système se décompose en trois (03) phases :

La première phase (emploi) est une enquête auprès des ménages qui détermine l'offre de travail et la capacité d'insertion des individus, sur le marché du travail. De plus, elle permet d'identifier les chefs des Unités de Production Informelles (UPI).

La deuxième phase (secteur informel) détermine les composantes de l'activité économique des UPI, via une enquête auprès des agents du secteur informel. Elle se consacre, notamment à leurs comportements en matière d'emploi, de prix, de production, d'investissement et de concurrence.

La troisième phase (consommation) analyse la consommation des ménages en permettant, notamment de préciser l'origine de la demande adressée au secteur informel. Ceci s'exerce sous deux (02) angles : « estimer le montant des dépenses des différentes catégories de ménages par produits et évaluer le poids respectif du formel et de l'informel dans les dépenses réalisées par les ménages »^{32[25]}.

- Les contrôles fiscaux et autres contrôles de conformité.

Les services fiscaux réalisent ce type de contrôles pour évaluer, notamment le niveau du montant de la fraude fiscale. Les résultats de ces contrôles sont utilisés pour le redressement des éléments du compte de production et d'exploitation tels que la production brute, la valeur ajoutée, l'excédent d'exploitation...

Deux (02) approches principales sont utilisées par le Ministère des Finances pour chiffrer la fraude fiscale :

L'approche la plus utilisée est celle qui consiste à rapprocher les montants issus du contrôle fiscal effectué chaque année par rapport au total des droits constatés sur la base des déclarations fiscales des personnes physiques et des entreprises (détermination du taux de fraude par nature d'impôt et taxe).

^{32[25]} Bardon, 1998

L'approche par le recoupement avec les résultats de la comptabilité nationale qui consiste à corriger les comptes de la nation d'une mesure de fraude déterminée à partir des bilans fiscaux des entreprises. Cette approche semble la mieux indiquée mais elle reste conditionnée par l'existence de données crédibles et d'instruments d'analyse performants.

2- Les méthodes indirectes.

Elles sont basées sur la technique du solde qui consiste à observer les écarts entre les ressources et les emplois (ex : écart entre production et consommation) ; les méthodes les plus utilisées sont :

Analyse des écarts entre les revenus utilisés et les revenus produits

Elle vise à confronter, au niveau micro-économique, les dépenses des ménages et leurs revenus et, au niveau macro-économique, les PIB selon l'optique Dépenses et Revenus.

Cette méthode est peu onéreuse et relativement simple à mener.

- Méthode du marché du travail.

Le principe se base sur la confrontation d'une série de données sur l'emploi provenant de sources différentes (enquêtes ménages, enquêtes entreprises, statistiques administratives, autres) :

- évaluation du stock total de l'emploi ;

- évaluation de l'emploi irrégulier correspondant aux activités de l'ENO.

L'écart en emplois entre les 2 sources permet d'estimer le PNB en partant d'hypothèses sur les taux de productivité apparente du travail par branche.

- Méthode utilisant les sources fiscales.

Cette méthode se base sur les contrôles de cohérence, effectués par les services fiscaux sur les comptes des entreprises. Les résultats de ces contrôles peuvent servir de base de calcul pour améliorer l'évaluation complète du PIB.

Cette méthode a deux (02) limites. Elle ne peut être appliquée qu'aux entreprises disposant d'une comptabilité complète. La réglementation liée à la confidentialité du chiffre interdit dans un grand nombre de pays de communiquer les résultats des contrôles fiscaux aux services statistiques.

- Les sources de données utilisées par la comptabilité nationale algérienne.

Les principales sources de données utilisées pour l'estimation du PIB et pour la prise en compte des différentes composantes de l'ENO, sont principalement les recensements, les enquêtes statistiques et les sources administratives.

- Les recensements.

Les recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH 1966, 1977, 1987, 1998) servent à l'élaboration des bases de sondages utilisées dans les enquêtes auprès des ménages, et offrent au comptable national des informations concernant la population, l'emploi, le parc logement...etc.

Ces données peuvent servir pour le calcul de certains ratios (PIB /tête, CF/tête, RN/tête³³.) et d'autres paramètres. Mais elles sont, surtout, des indications précieuses pour l'évaluation de certaines variantes de l'ENO. Ils permettent entre autres de cadrer les évaluations de la production de l'auto construction et celle des services loyers réels et imputés (structure du parc logement par statut d'occupation). Cela est possible grâce à la répartition du parc logement par statut d'occupation. Cependant, cette source n'est pas du tout intéressante pour l'estimation de l'emploi informel puisqu'on se contente des déclarations spontanées des individus.

³³[26] CF/tête : consommation finale par habitant ; RN/tête : revenu national par habitant

- Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) réalisé par le Ministère de l'Agriculture en 2001 donne des informations qui serviront, entre autres, à la mise en place d'un fichier général des exploitations agricoles. Ce dernier permettra d'appréhender une partie non négligeable de l'économie souterraine. Les enquêtes qui seront lancées à partir de cette base de sondage auront aussi comme objectif de cerner les activités informelles et pourront de ce fait aboutir aux redressements des statistiques du secteur agricole (production, emploi...).

- Les enquêtes statistiques.

L'enquête quinquennale sur l'industrie et le BTPH de l'ONS.

- L'unité enquêtée est l'établissement pour l'industrie ou le chantier pour le BTPH. L'enquête s'intéresse de manière particulière au détail des consommations intermédiaires.

Dans cette enquête, sont observées exhaustivement toutes les entreprises employant dix (10) salariés et plus. Les entreprises de moins de dix (10) salariés sont enquêtées par sondage.

Les données issues de cette enquête sont utilisées principalement pour la confection des Tableaux des Ressources et des Emplois (TRE), et l'élaboration des pondérations entrant dans le calcul de l'indice des prix à la production industrielle. Combinée à d'autres sources pour l'élaboration des équilibres produits, elle peut être très utile pour l'évaluation de certaines composantes de l'ENO.

- Par ailleurs, l'enquête sur le BTPH livre aux comptes nationaux des indicateurs précieux pour l'évaluation de l'auto construction (coût du mètre carré construit, la surface moyenne d'un logement auto construit ...)

En outre, les coefficients techniques de production et les autres ratios significatifs (taux de valeur ajoutée, productivité du travail...) obtenus par le biais de cette enquête peuvent être appliqués aux entreprises informelles.

- Une enquête approfondie portant sur l'exercice 2001 et couvrant l'ensemble des secteurs d'activité (hors agriculture) et des secteurs juridiques -public, privé, étranger- est en cours de réalisation.
- L'enquête annuelle de l'ONS sur l'industrie.

Elle observe exhaustivement les entreprises de dix (10) salariés et plus. Les entreprises de moins de dix (10) salariés sont enquêtées par sondage. Cette stratification offre aux comptables nationaux la possibilité de procéder à des évaluations des principaux agrégats (valeur ajoutée, production brute, rémunération des salariés...) afférents au secteur informel et ce, moyennant certaines hypothèses sur la taille des entreprises comme celle de supposer que les entreprises de moins de dix (10) salariés relèvent des entrepreneurs individuels.

- L'enquête annuelle sur le BTPH.

Elle est réalisée, à partir de 1994, par un bureau d'études public, le Centre National d'Animation et de Traitement des informations sur le secteur du BTPH (CNAT) pour le compte de l'ONS. Annuellement, des indications sur l'ENO (auto construction, constructions illicites ...) sont fournies par cette enquête.

- L'enquête annuelle sur le commerce, les services et le transport de l'ONS.

Elle touche surtout les entreprises publiques. Le secteur privé est enquêté de manière irrégulière (le commerce en 1989, le transport en 1994...). Certains indicateurs tels que les marges commerciales relevées sur le secteur structuré peuvent servir de clés pour les estimations du secteur informel (marges commerciales par exemple).

- L'enquête sur les dépenses de consommation des ménages.

Les enquêtes sur les dépenses de consommation des ménages comptent parmi les sources d'informations statistiques les plus importantes pour la comptabilité nationale. Ceci est probablement dû au détail d'information qu'elles offrent, leur qualité et leur périodicité décennale. En plus, leur utilisation de manière judicieuse et rationnelle permet à la comptabilité nationale, en l'absence d'observations directes (enquêtes), d'approcher un certain nombre de secteurs d'activités tels les hôtels-café-restaurants, les services fournis aux ménages, etc. Même la variable emploi est relativement bien suivie.

Ce type d'enquêtes permet d'appréhender une partie de l'activité informelle et ce, en faisant les recoupements adéquats avec d'autres sources d'informations statistiques et par l'établissement des équilibres produits (approche demande). L'enquête peut fournir également de bonnes indications sur la production informelle de certains produits destinés exclusivement à la consommation des ménages.

Le principe de base est le suivant : si une bonne partie de l'ENO est dissimulée au niveau des ressources en particulier, au niveau de la production, elle finit toujours par apparaître au niveau des emplois ou des dépenses.

- Les informations administratives. On cite quatre (04) principales sources :

- Les données du Ministère de l'Agriculture.

Elles concernent les productions végétales, animales, les produits de l'élevage, la population agricole, l'emploi agricole (équivalent permanent, permanent, saisonnier, aides familiaux...)

- La comptabilité Publique. Les données proviennent de la Direction Générale du Trésor. Elles concernent les dépenses du budget de fonctionnement et du budget d'équipement par chapitre et par opération, les budgets annexes (PTT), les comptes administratifs (communes et wilayates) et les comptes de la Sécurité Sociale. Cette source peut fournir des indications sur l'économie souterraine pour des motifs économiques (évasion fiscale, fraude fiscale, évasion sociale...). A titre d'exemple, les comptables nationaux procèdent à des évaluations de la TVA due (par branche d'activité), et les résultats sont systématiquement recoupés avec la TVA réellement collectée par l'Etat.

-Les données du Fisc. Les informations de la Direction Générale des Impôts renseignent sur le chiffre d'affaires (déclaré et redressé), les impôts indirects et le nombre d'unités par type d'activité, au sens produit et branche. La confrontation par activité du chiffre d'affaires redressé des données fiscales avec celui des enquêtes annuelles (non redressé) peut suggérer d'explorer certaines branches où la présomption d'existence de l'ENO est forte.

- Les données des Douanes. Ce sont des statistiques relatives au commerce extérieur - importations et exportations par produit, par pays, quantités, valeurs, groupe d'utilisation... -, élaborées par la Direction Générale des Douanes. Cette source ne comptabilise pas dans les importations officielles les importations sans paiements qui représentent près de 5% des importations totales des marchandises.

III : Les approches sectorielles d'évaluation de l'ENO.

1- les mines et carrières

Dans ce secteur, on trouve des activités illégales interdites et non autorisées par la loi et des activités dites souterraines ou dissimulées. Il s'agit entre autres, du pillage des sablières et de l'extraction des minerais de carrière pour la fabrication des matériaux de construction comme le gravier, les produits rouges (briques), faïence.... Les écarts, résultant entre les disponibilités en matériaux de construction (production locale et importations) et les consommations intermédiaires inventoriés auprès des entreprises déclarées, s'orientent vers l'approvisionnement du marché parallèle et alimentent aussi l'auto construction, en général, et illicite, en particulier.

Plusieurs approches sont utilisées pour évaluer la part de la production informelle et de la consommation intermédiaire du secteur :

- Utilisation des statistiques sur le permis de construire pour cerner l'activité de l'auto construction légale et autorisée ;
- Utilisation des disponibilités en matériaux de construction par le secteur du BTP duquel il est déduit la production du formel pour obtenir la production de l'informel ;
- Utilisation de normes techniques de production : sur la base du nombre de logements auto-construits, la surface moyenne par logement et des coefficients techniques, il est possible d'estimer la consommation intermédiaire en volume et en valeur correspondante au nombre de logements réalisés ;
- L'auto construction illicite : son estimation est difficile à faire. Elle est établie de manière empirique dans la mesure où on ne dispose que de peu d'éléments d'information sur cette activité.

2 - L'abattage contrôlé et l'abattage non contrôlé. Cette activité échappe au comptage statistique officiel :

- l'abattage contrôlé réalisé en abattoirs publics et privés déclarés est ignoré par les enquêtes statistiques. Cette activité relève de l'économie souterraine pour des motifs statistiques ;
- l'abattage non contrôlé pratiqué par les ménages lors des fêtes religieuses, familiales et de pèlerinage s'apparente à l'informel. Il représente environ les deux tiers (2/3) du montant total des abattages.

La production est évaluée, à partir d'estimations du Ministère de l'Agriculture, de la quantité de viande en provenance des abattoirs publics et de celle de l'abattage non contrôlé.

Evolution de la production de l'abattage contrôlé et non contrôlé (millions de DA)

	1995		1996		1997		1998		1999		2000	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
Abattage contrôlé	13.299	21,9	21.476,9	27	27.611,4	29,5	34.139,8	30,8	36.136,1	29,1	40.013,2	30,3
Abattage non contrôlé	47.497,3	78,1	57.963,7	73	65.891,3	70,5	76.679,8	69,2	88.181,7	70,9	91.881,7	69,7
Total abattage	60.796,3	100	79.440,6	100	93.502,7	100	110.819,6	100	124.317,8	100	131.894,9	100

Source : enquête consommation- indices des prix à la consommation- ONS.

3- La fabrication de produits alimentaires.

Cette activité est répandue durant le mois de Ramadhan. A cette occasion, de nombreux commerçants changent temporairement d'activités au profit de la production des biens de large consommation (gâteaux, couscous...). De même, certaines familles fabriquent des produits variés pour revente sur le marché. L'évaluation de cette production est faite sur la base des équilibres produits. Elle consiste à estimer les écarts entre la disponibilité en ces produits et ce qui a été déclaré comme consommation intermédiaire par la sphère productive et la consommation finale par la sphère non productive (ménages et entrepreneurs privés).

4- La fabrication de biens de consommation textiles. Elle couvre la production (tissage, confection, bonneterie) réalisée par les travailleurs à domicile (TD) constitués en majorité de femmes et les ateliers organisés clandestinement.

Comme pour les produits alimentaires, la production est estimée à partir des équilibres produits. Le niveau de production ainsi estimé est confronté aux statistiques sur les travailleurs à domicile et les femmes partiellement occupées (enquête MODE) et taux de possession de machines à coudre, à tricoter, dépenses en tissus, laine.... issues des enquêtes de consommation.

5- l'industrie de l'ameublement. C'est une activité à forte économie informelle (souterraine et illégale). La production est évaluée à partir des équilibres produits. Elle est consolidée et redressée par les données de la fiscalité de la Direction Générale des Impôts (DGI).

6- Le commerce est une activité qui renferme les trois (03) composantes de l'ENO :

- les activités illégales : vente de produits interdits ou vente de produits licites mais exercées par des unités non autorisées ;
- l'économie souterraine : sous déclaration de vente, et du chiffre d'affaires, vente sans facturation... ;
- l'informel de subsistance: le petit commerce de type familial, les marchands ambulants...

Pour évaluer la production de la sphère commerciale informelle, les comptes nationaux privilégient l'approche par la demande en se basant sur les ressources disponibles sur le marché ou commercialisables exprimées par les quantités et valeurs de marchandises en circulation sur le marché.

7- Les importations sans paiement (ISP).

Il s'agit des importations effectuées par des opérateurs nationaux pour leur propre consommation finale ou intermédiaire, revente en l'état ou accumulation, et dont l'Etat ne garantit pas l'allocation en devises ; à titre

d'exemples, on peut citer :

- les importations de véhicules effectuées par le moyen de licences d'importation avec dispense des droits et taxes douaniers ;
- les importations effectuées par les émigrés, le corps diplomatique et les étudiants à l'étranger ;
- la « valise » taxée ou non ;
- les dépenses effectuées à l'étranger par les résidents algériens et dont une partie est déjà saisie au niveau de la balance des paiements.

Evolution des importations sans paiements (ISP)

	Importation de véhicules			Valise taxée		Total ISP	
	Nombre	106 DA	106 US\$	106 DA	106 US\$	106 DA	106 US\$
1966	32.968	19.102	349	4.002	73	23.104	422
1997	45.512	26.643	461	2.049	39	28.892	500
1998	49.349	30.460	518	1.732	29	32.192	547
1998	51.899	33.934	509	4.901	26	35.835	535
2000	61.886	34.816	462	4.881	25	36.697	487
2001	62.007	35496	459	1.792	23	37.288	482

Source : Direction Générale des Douanes

IV - Appréciation générale de la définition de L'ENO.

- La définition de l'ENO est flexible et souple : les pays peuvent identifier et classer facilement les activités par catégorie en fonction de leur législation.
- Les définitions des trois (03) catégories constitutives de l'ENO ne sont pas toujours claires en raison, notamment, du problème des frontières dans la typologie des activités prises en compte.

- La définition du secteur informel, empruntée au BIT, exclut du champ de l'ENO les activités liées à l'agriculture, à la chasse, à la pêche et à la forêt ainsi que la production des ménages destinée à l'autoconsommation et qui sont relativement importantes dans les pays en développement.
- Les définitions de l'ENO par le SCN 93 et du secteur informel par le BIT correspondent plus aux structures économiques des pays développés. Elles ne peuvent, donc, être considérées comme des standards universels puisqu'elles ne tiennent pas compte, dans plusieurs cas, des réalités économiques des pays émergents et pauvres.

Dans ces derniers pays, l'économie se caractérise de manière générale par :

- Un secteur agricole dominant qui constitue le principal catalyseur de la croissance économique par le poids de sa contribution dans le PIB et son 1^{er} rang d'employeur.
- Des structures économiques faiblement organisées et régulées par les lois du marché.
- Le niveau relativement important de la production des ménages pour usage final propre auto-consommation-.
- L'existence d'une grande variété d'activités faiblement productives et très peu rémunératrices qui permettent à des populations pauvres, déracinées et sans qualifications de survivre.
- L'émergence et l'expansion d'activités productives et d'espaces commerciaux en marge de la sphère économique légale.

L'ENO est, malgré les précisions apportées à la définition de chaque catégorie la composant, un champ difficile à délimiter et à mesurer.

A ce titre, il est nécessaire d'unifier et d'harmoniser les définitions internationales (BIT-Nations Unies...) et de les adapter au contexte propre à chaque pays, avant de les adopter définitivement. Globalement, il est recommandé d'utiliser les méthodes indirectes qui «malgré leurs défauts et leurs faiblesses restent ainsi un moyen courant, largement utilisé et utile pour obtenir des indicateurs macroéconomiques et sectoriels sur le secteur informel» (J.Charmes–Expert-BIT).

En résumé, la liste des méthodes et des approches utilisées pour mesurer l'ENO n'est pas exhaustive. Il s'agit seulement des principales techniques les plus utilisées et qui, articulées les unes avec les autres, et complétées par d'autres approches dites sectorielles, et par des tests de contrôle et de cohérence, peuvent former des instruments efficaces pour l'évaluation des différentes composantes de l'ENO.

Il convient de signaler que certains flux particuliers restent encore en dehors du champ d'investigation et échappent ainsi à toutes les méthodes et estimations utilisées pour le redressement des comptes nationaux.

Dans ce cadre, nous pouvons citer, selon l'ONS, deux (02) exemples.

- Les livraisons de gaz naturel algérien vers l'Italie se font par le biais d'un gazoduc qui traverse le territoire tunisien. Des entreprises tunisiennes sont chargées de la maintenance de ces équipements ce qui leur ouvre droit, en contrepartie, à « pomper » une certaine quantité des gaz en termes de rémunération de leurs services. Par conséquent, l'Algérie importe sans paiement des services de transport et de maintenance et exporte sans paiement du gaz naturel vers la Tunisie. Ces échanges de biens et services ne sont comptabilisés ni dans les statistiques du commerce extérieur ni dans les comptes nationaux. Il s'agit ici d'économie souterraine pour des motifs statistiques.

- Les marges commerciales : une bonne partie des importations sans paiement (ISP) est vendue (soit par les circuits formels ou informels) sur le marché local, ce qui va générer des marges commerciales en guise de rémunération de cette activité particulière. Ces marges commerciales, grevant les produits importés, devront être intégrées avec la production du secteur commercial et par conséquent dans les évaluations du PIB ; le manque d'évaluations explicites sur cet aspect est à déplorer.

CHAPITRE III - Facteurs de formation et caractéristiques de l'informel dans le monde.

Le secteur informel est un phénomène universel. Il couvre, en général, une partie des activités productives et des services de l'économie d'un pays. Son apparition et son expansion sont liées aux conditions historiques et à des facteurs contextuels défavorables, spécifiques aux crises et dysfonctionnements économiques propres à chaque pays.

L'expansion rapide de l'informel est observée dans tous les pays du monde quel que soit leur niveau de développement économique. Cette situation est illustrée par l'évolution à la hausse de la part de l'emploi informel dans l'emploi total mondial qui passe de 39% en 1980 à 45% en moyenne dans les années quatre vingt dix.

I: Dans les pays en développement³⁴.

L'importance croissante du rôle joué par le secteur informel dans un certain nombre d'activités économiques découle de l'état du développement économique et social, avec une offre étroite et précaire d'emplois face à une demande croissante, et de la situation de tensions et conflits sociopolitiques réels ou potentiels. Ainsi, en l'absence ou l'insuffisance, dans certains pays, d'un secteur productif structuré, le secteur informel s'érige en générateur d'activités substantielles et de revenus et peut constituer la base du développement des économies urbaines. En effet, il joue un rôle de plus en plus important dans les activités productives des villes en croissance rapide des pays en développement. Opérant par définition en dehors du contrôle de l'Etat, le secteur informel est doté d'une grande souplesse d'action et fournit de plus en plus de main-d'œuvre à des secteurs productifs de l'économie.

³⁴[J. Charmes. « L'emploi informel : méthodes et mesures ». 2002.

La manifestation du secteur informel a coïncidé, à ses débuts, avec le processus accéléré d'urbanisation. La conséquence majeure de cette urbanisation incontrôlée a été le flux migratoire de la population rurale vers les centres urbains dans l'espoir de trouver du travail et d'y vivre décemment. Ces migrants constituent un réservoir illimité de main-d'œuvre peu qualifiée, corvéable pour le secteur informel florissant.

A ce titre, des experts appréhendent l'activité informelle dans ces pays comme « une stratégie de survie, un mode de subsistance des couches pauvres, déshéritées, déracinées et marginales ».

Au cours des deux dernières décennies, l'emploi informel n'a cessé de s'accroître dans la population active non agricole. En Afrique Subsaharienne, cette part est la plus élevée avec près des trois quarts de l'emploi non agricole. Elle est suivie par l'Asie avec près des deux tiers de l'emploi non agricole, l'Afrique du Nord avec la moitié de l'emploi non agricole et l'Amérique Latine avec les trois cinquième .

Sur les trois continents, le secteur informel représente près du quart du PIB et autour du tiers du PIB hors agriculture; ces estimations ne couvrent pas l'économie souterraine ou illégale, même si le secteur informel peut se trouver à leur intersection.

Les estimations de la contribution du secteur informel au PIB de divers pays en développement, selon les données de base des Comptabilités Nationales, révèlent que les parts de l'informel sont, en moyenne :

- dans l'emploi non agricole, de 48% pour la Tunisie, de 77% pour l'Afrique Subsaharienne, de 68% pour l'Asie et de 28% pour le Mexique ;
- dans le PIB non agricole, de 26,7% pour le Maghreb (hors Libye et Mauritanie), de 37% pour l'Afrique Subsaharienne, de 33.6% pour l'Asie et de 14% pour le Mexique ;
- dans l'emploi total, de 37% pour la Tunisie, de 20% pour l'Afrique Subsaharienne et de 32% pour l'Asie ;

- dans le PIB total, de 23% pour les trois pays du Maghreb, de 24% pour l'Afrique Subsaharienne, de 28% pour l'Asie et de 13% pour le Mexique.

Emploi informel dans les secteurs informel et formel.

	Inde	Mexique	Kenya	Afrique du Sud	Tunisie
	1999-2000	2000	1999	2000	1997
	%	%	%	%	%
emploi dans le secteur informel	82,5	52,4	50,9	39,8	43,3
Emploi non déclaré dans le secteur formel	17,5	47,6	49,1	60,2	56,7
Emploi informel	100	100	100	100	100
Part de l'emploi non agricole					
Emploi dans le secteur informel	68,8	28,6	36,4	18,8	21,6
Emploi non déclaré dans le secteur formel	14,5	26,0	35,2	31,8	28,3
Emploi informel	83,3	54,6	71,6	50,6	49,9

On relève que l'emploi non déclaré, en Tunisie et en Afrique du Sud, occupe une importante place avec respectivement 56,7% et 60,2% de l'emploi total. Par rapport à l'emploi non agricole, il représente environ le tiers, d'où la forte évasion fiscale et sociale (sous-déclaration) dans ces deux pays. Pour l'emploi dans le secteur informel, il représente pour le Kenya, le Mexique et l'Inde, plus de la moitié de l'emploi total et environ le tiers de l'emploi non agricole à l'exception de l'Inde qui enregistre des taux extrêmement forts de l'emploi dans le secteur informel, total et non agricole.

En Afrique, l'économie informelle s'est affirmée comme le mode de survie d'un continent appauvri par un triple désastre : démographique, économique et de santé³⁵.

Sur le plan démographique, l'Afrique compte, aujourd'hui, 800 millions d'habitants, et en aura près du double dans cinquante ans. Sa croissance démographique annuelle (3,5%) est, malgré les épidémies et la misère, plus forte que sa croissance économique.

En août 2001, dix-sept pays d'Afrique Subsaharienne étaient, selon le rapport de la F.A.O. (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), en situation d'urgence alimentaire exceptionnelle.

Au plan économique, le continent ne pèse que 1% du PIB mondial et 2% des échanges internationaux ; il se trouve délaissé par les investisseurs étrangers. Le PIB par habitant, en 1999, va selon la Banque mondiale, de 3.747 \$US au Botswana à 200 \$US au Niger.

Au plan de la santé, le continent est confronté à la pauvreté, à des conflits armés et à des pandémies, dont le Sida. Dans un tiers des pays africains, l'espérance de vie a diminué ces dernières années.

L'Afrique ne vit pas l'économie informelle comme une perversion de l'économie formelle, dominée généralement par les forces économiques et financières étrangères, ni comme une alternative aux modèles occidentaux, mais comme un état de fait dont on s'en accommode pour que la vie continue le moins mal possible.

³⁵ Professeur J.P Lachaud, Directeur du Centre d'Economie du Développement : Université Montesquieu- Bordeaux IV-France

La coexistence est difficile entre des systèmes récents d'économie formelle fortement structurés, importés par des opérateurs multinationaux, et des systèmes anciens d'économie informelle peu structurés, mais que la population locale s'est appropriée : commerçants et artisans au noir, récupérateurs de pièces, libraires ou pharmaciens ambulants, sociétés de services non déclarées, affréteurs et transporteurs à la demande, transitaires vivant d'import-export illégal, fabricants de faux papiers et spécialistes de la contrefaçon, tous gens de terrain travaillant, parfois, avec des ONG et se débrouillant pour obtenir des crédits locaux que les consortiums bancaires leur refusent. Au sens strict du terme, l'économie informelle permet la survie de la population.

Certains pays africains ont voulu réglementer l'économie informelle mais ont, en général, renoncé, découragés par l'absence de résultats et les mentalités qui n'ont pas suivi.

L'économie informelle en Afrique est aussi le marché de l'exportation délictueuse (drogues, animaux, plantes, objets d'antiquité, médicaments), qui a sa contrepartie dans l'importation de marchandises introduites en fraude : voitures et pièces détachées, matériel informatique et électroménager.

D'autres facteurs ont accéléré l'expansion du secteur informel dans ces pays ; ils sont précisés à travers l'étude des cas de la Tunisie, du Maroc et de la Côte d'Ivoire.

Estimations de la contribution du secteur informel au PIB de quelques pays en développement, selon les données de base des Comptabilités Nationales.

Pays (année)	% emploi non agricole	% PIB non agricole	% emploi total	% PIB total
Algérie (1997)		26,5		24,2
Tunisie (1995)	48,7	22,9	37,8	20,3
Maroc (1986)		30,7		24,9
Afrique du Nord		26,7		23,1
Af. Du Sud (1995)	18,9	7,2	16,6	6,9
Cameroun (95/96)		42,3		33,6
Kenya (1999)	71,6	25,0	28,8	18,4
Zambie (1998)	58,3	20,2		14,7
Afri. Subsaharienne	77,4	37,2	19,7	24,3
Corée du Sud (1995)		16,9		15,9
Indonésie (1998)	77,9	31,4	42,9	25,2
Philippines (1995)	66,9	32,5	34,3	25,4
Asie	67,5	33,6	31,5	27,7
Mexico (1998)	28,5	13,4		12,7
Colombie (1992)		25,1		16,8

Source: J. Charmes. 1999.

1- Les systèmes productifs informels en Tunisie³⁶.

Au cours de ces deux dernières décennies, le contexte macro-économique tunisien a connu des changements profonds dans ses orientations. Ceux-ci sont liés à la mise en place du programme d'ajustement structurel (fin 1986) et à l'entrée de l'économie tunisienne dans le nouvel ordre économique mondialisé à travers la signature des accords de libre échange, mi-95. Les nouvelles politiques économiques adoptées ont accentué la déstabilisation sociale. Le marché du travail a été fortement touché : augmentation du nombre de chômeurs d'environ 69.000 personnes entre 1994 et 1999 soit une augmentation moyenne de 13.700 par an.

L'économie non structurée ou informelle a joué le rôle d'amortisseur du choc social en Tunisie. En effet, la déstabilisation de l'économie a renforcé l'informalisation du travail et la mobilité du travail vers l'emploi à compte propre, en particulier dans les zones urbaines. L'emploi informel a cru, en moyenne, de 6,3% par an entre 1980 et 1994 en passant de 377.200 occupés à 887.041. Le secteur informel occupe 48,7% de la population active non agricole, en 1999, contre 36,8% en 1980.

Le système productif informel en Tunisie présente une structure très hétérogène, composée d'au moins quatre sous-groupes largement différenciés.

1- Le secteur informel évolutif primaire ou encore « en cours de structuration », qui englobe une partie des micro-entreprises en dehors de la Médina. Sa dynamique économique lui permet d'être un vrai secteur créateur d'emplois, bien équipé et fortement rémunérateur. De ce fait, il concurrence les plus grandes entreprises du secteur moderne et se situe sur la voie d'une transition vers le monde des entreprises modernisées pour atteindre sa forme structurée.

³⁶ :F.Sbouï :Université de Sfax

2- Le secteur informel évolutif secondaire qui englobe la partie restante des micro-entreprises en dehors de la Médina. Il est beaucoup moins équipé, moins peuplé en main-d'œuvre et moins rémunérateur que le premier groupe, mais lui ressemble quant à la raison d'exister et sur le plan des perspectives d'évolution. Un esprit d'entreprises règne sur ce mini-univers économique qui aspire à atteindre la forme la plus structurée tout en passant par le stade de l'évolutif primaire.

3- Le secteur informel artisanal en stagnation qui est l'expression du maintien du patrimoine artisanal local. Il est constitué par des micro entreprises artisanales situées dans la Médina. C'est un système hérité des ancêtres qui évolue lentement en s'intégrant graduellement dans l'univers économique global tout en gardant ses spécificités traditionnelles.

4- Le secteur informel évolutif marginal se distingue par sa forme et ses raisons d'être. Face à un important chômage, des chefs de famille et/ou leurs enfants ont recours à l'exercice de la vente ambulante. Cette activité est accessible grâce à son caractère marginal par rapport à la réglementation. Ces activités permettent à certaines familles de satisfaire, au moins, une partie des besoins essentiels et d'échapper à la pauvreté.

En matière d'emploi, le secteur informel urbain en Tunisie se distingue par un nombre important de salariés (43,4% de la main-d'œuvre totale du secteur). Le secteur informel évolutif primaire abrite la moyenne la plus élevée de salariés (94,9% des entreprises de ce secteur emploient plus d'un salarié) pendant que 2,2% des entreprises du secteur informel évolutif secondaire emploient plus d'un salarié. Le secteur artisanal occupe en moyenne moins d'un salarié par atelier. Le taux de croissance annuel moyen de l'emploi dans l'ensemble du secteur informel localisé est de 1,47%.

En résumé, toutes les composantes de ce secteur évoluent en marge du cadre légal ou, plus ou moins, soumises aux lois et réglementations. L'informel en Tunisie n'est pas considéré comme un secteur refuge. Ses opportunités, sa dynamique et ses potentialités lui permettent de jouer un rôle important dans le processus de développement. Sa contribution dans l'emploi non agricole dépasse les 45% durant la dernière décennie.

2- Structure du marché du travail au Maroc³⁷.

L'analyse statistique dégage quatre (04) groupes de travailleurs:

1- Le groupe des travailleurs indépendants exerçant, pour 53% d'entre eux, leur activité dans le commerce et 21% dans l'industrie ; 41% disposent d'un local fixe hors du domicile ; 56% sont seuls propriétaires de leur entreprise et 12% seulement sont affiliés au régime général de la sécurité sociale. Ainsi, 32% de ces travailleurs indépendants emploient au moins un salarié et 6% plus de 10 salariés. Au niveau de leur éducation, 17% sont sans instruction et 27% ont des diplômes allant du certificat d'études au Bac. Par ailleurs, environ 14% ont eu un apprentissage sur le tas dans le secteur informel et 9% ont suivi une formation professionnelle. Ce groupe qui est impliqué dans des activités requérant une certaine intensité capitaliste est celui des indépendants avec capital.

2- Le groupe des travailleurs salariés dont 64% sont ouvriers ou manœuvres et 27% employés de bureau ou de service. Ces salariés qui travaillent pour 34% dans la branche industrie, 26% dans les services ou les transports et 12% dans le commerce, sont majoritairement situés dans des entreprises privées (91%) de petite taille dont 38% sont employés dans des entreprises de moins de 5 salariés.

En outre, les individus de ce groupe sont exposés à une certaine précarité puisque seuls 17% bénéficient de la protection d'un contrat de travail, 9% sont affiliés à la sécurité sociale, 22% n'ont pas de lieu fixe de travail et 15% ont une ancienneté dans leur emploi inférieure à 1 an. Par ailleurs, les salaires ne sont pas versés régulièrement (pour un individu sur deux), et que moins d'un tiers sont payés mensuellement. Les salariés de ce groupe qui ont un niveau moyen de formation assez faible (43% sont sans instruction et 33% ont un niveau primaire), se trouvent exposés aux forces de la concurrence et sont qualifiés de travailleurs salariés non protégés.

³⁷ Pauvreté et stratification du marché du travail au Maroc : éléments d'analyse Par J.P El Aynaoui, ATER. Centre d'Economie du développement Université Montesquieu-Bordeaux IV – France

3- Le groupe des salariés protégés compte 36% de cadres supérieurs et 10% de cadres moyens et agents de maîtrise. Les individus de ce groupe bénéficient de protections substantielles attachées à leur statut ; 88% exercent leur emploi avec un contrat de travail et la quasi-totalité ont une ancienneté dans l'occupation supérieure à un an. De plus, 71% bénéficient d'une protection sociale, 88% ont été payés régulièrement au cours des 12 derniers mois, et 38% se voient attribuer des primes ou des indemnités en supplément de leur salaire. Ces salariés exercent leurs activités à 56% dans l'administration publique, le solde exerçant dans le secteur privé.

4- Le groupe des travailleurs indépendants vulnérables, disposant d'un capital inférieur au seuil fixé. Ils exercent essentiellement dans le commerce et les services pour 12% d'entre eux à domicile et 36% sans véritable local fixe. Aucun d'eux n'est affilié à la sécurité sociale. Ce groupe est numériquement plus important que le premier groupe, puisqu'il représente 4,4 fois ses effectifs.

En définitive, il apparaît évident que ce n'est pas l'appartenance à un certain type d'unité de production qui explique la précarité dans l'emploi puisque des travailleurs salariés, non protégés, peuvent aussi bien être employés dans le secteur informel que dans le secteur formel.

Cette structure du marché du travail permet de mieux cerner la réalité des dynamiques de l'emploi urbain au Maroc. En effet, il en ressort que l'emploi salarié est prépondérant avec 65,8% de l'ensemble des emplois et l'emploi salarié protégé prévaut nettement sur les autres formes de travail du fait du poids substantiel du secteur public dans les zones urbaines. Cependant, 53,6% des individus occupés ont un statut vulnérable sur le marché du travail. Les femmes se sont globalement assez peu investies dans des activités indépendantes.

3 : Le secteur informel urbain en Côte d'Ivoire³⁸.

Il existe, dans ce pays, trois (03) sous-groupes relativement distincts du secteur informel :

1- le sous-groupe informel évolutif secondaire concerne 23,2 % des entreprises généralement non commerciales, caractéristiques d'un secteur artisanal de production ou de services. Près des $\frac{3}{4}$ d'entre-elles sont dans les branches du textile, du bois, de la mécanique et du bâtiment. Le salariat y est très peu développé.

En effet, la proportion de la main-d'œuvre salariée est en moyenne de 6,2% alors que le nombre d'apprentis s'élève à environ 1,2% par entreprise.

Une grande proportion, 28,8%, de la main-d'œuvre – composée de 90% d'hommes – est membre de la famille du patron, tandis que 22,6% sont embauchés selon le critère familial. Les chefs d'entreprises, pour l'essentiel des hommes – la proportion des femmes n'est que de 4,1%- sont formés par des artisans du secteur informel et près des deux tiers d'entre eux sont sans instruction ce qui explique que 3,3% seulement tiennent une comptabilité.

2- Le sous-groupe informel évolutif primaire ne représente que 5,7% des entreprises. Il est constitué d'entreprises commerciales ou de services (54,4%) et artisanales (33,3%), situées à la frange du secteur moderne. 20% de ces entreprises emploient au moins un salarié, tandis que la proportion moyenne de ces derniers dans l'ensemble de la main-d'œuvre est de 13,8%. La proportion de la main-d'œuvre familiale n'est que de 16,4% et le critère d'embauche ne s'effectue sur la base du lien de parenté que dans 12,2% des cas.

³⁸ « Le secteur informel urbain et l'informalisation du travail en Afrique » par Pr. J. Pierre Lachaud-Directeur du Centre d'Economie du Développement – Université Montesquieu- Bordeaux IV- France

La proportion des femmes entrepreneurs ou employées est plus importante que dans le premier sous-groupe puisqu'elle représente près de 20%. Le dynamisme de ces entreprises s'observe par le fait que les demandes d'apprentissage et d'emplois y sont plus fréquentes que dans les autres unités de production du secteur informel. Concernant le capital humain, la plupart des individus ont été formés dans le secteur moderne et moins de 30% n'ont pas accédé au niveau d'instruction du primaire, ce qui explique que 20% environ des chefs d'entreprises tiennent une comptabilité simplifiée.

3-Le sous-groupe informel évolutif englobe la majorité, 71,1%, des activités informelles et est fortement localisé dans le commerce et les autres services. Ses traits s'opposent presque systématiquement aux deux autres groupes. Il se caractérise par une proportion très faible de salariés (4,7%) et d'apprentis, une main d'œuvre familiale, 51,1%, composée de femmes dans 25% des cas, une absence relative de formation, 96,6%, et un faible niveau d'éducation des entrepreneurs -1,4 années d'instruction-. On note une proportion relativement élevée de femmes soit 30,4%, à la tête des entreprises. Ce sous-groupe peut être identifié à un secteur involutif.

II- Dans les pays développés.

Au cours de la dernière décennie, les activités informelles au sens du BIT deviennent de plus en plus marginales, mais au sens de L'ENO, l'économie souterraine, souvent tolérée, est présente et ne cesse de se développer, exploitant, particulièrement, une main-d'œuvre étrangère abondante - immigration officielle et clandestine- rémunérée à bas prix et sans protection sociale.

La baisse des salaires et la non ou sous déclaration des travailleurs émigrés génèrent des coûts réduits de production des biens destinés à l'exportation (industries manufacturières en Italie, production agricole en Espagne et au sud de la France etc.).

Mais, les difficultés économiques auxquelles font face les pays développés les ont conduit à réduire les flux migratoires par des mesures administratives très restrictives pour l'entrée dans leur territoire (visa, carte de séjour, regroupement familial etc.), et à mettre en œuvre de politiques de rapatriement des travailleurs émigrés, de façon à dégager les emplois qu'ils occupent.

1- La Commission Européenne a évalué la fraude fiscale dans les échanges intra-communautaires à 150 millions d'euros en 1997, pendant que les experts avancent des chiffres dix fois supérieurs. Des études fragmentaires mettent au jour des gisements d'économie informelle peu explorés. Ainsi, la délinquance en col blanc (déclaration frauduleuse, appropriation d'actifs, corruption...) représenterait aux Etats-Unis 6% du chiffre d'affaires des sociétés. Dans les 20 pays de l'ex-bloc soviétique, une part de 3 à 3,5% du montant des exportations serait consacrée aux « pots-de-vin. »

Les transactions s'effectuent partout, sur tout, sans règles ni références autres que celles du marché et dans des conditions de rapports de force qui ne permettent pas aux puissances publiques d'imposer des lois ou des normes.

J.P Gourévitch³⁹ fait apparaître, en 1995, des taux par rapport au PNB, de 16% à 18% dans les pays scandinaves, de 13,2% en Allemagne et de 9,5% aux Etats-Unis. Par ailleurs, la comparaison entre 1960 et 1995 révèle partout une explosion des taux l'économie informelle, par rapport au PNB, de 2% à 16% en Suède, de 0,5% à 7% en Autriche et de 1% à 6,7% en Suisse.

³⁹ Jean Paul Gourévitch : L'économie informelle, de la faillite de l'Etat à l'explosion des trafics , 2002

En général, cette économie représente, aujourd'hui, près du cinquième du PNB, ce qui permet de s'interroger sur l'efficacité du contrôle par ces Etats et de souligner l'importance que représente l'économie informelle qui s'affiche de plus en plus comme l'un des axes de l'économie des pays développés.

2- L'économie informelle en France.

L'économie informelle en France touche de façon occasionnelle plus de 1 Français sur quatre (1 sur 4) et contribue à la rémunération de plus de un Français sur vingt (1 sur 20). Cette économie puise son origine dans les réseaux d'échange, le « système D », le travail au noir et la contrebande et s'enrichit de l'apport des communautés immigrées venant des pays où l'économie informelle est plus ou moins importante (Balkans, Maghreb).

L'économie informelle en France comporte trois faces :

- L'économie généreuse est tournée vers l'aide aux démunis, les services d'échange et d'entraide, les collectifs d'assistance et de production locale. C'est l'économie informelle « version rose » qui revêt les formes d'une économie sociale, une économie solidaire, une économie alternative etc. Cette version est principalement liée au secteur associatif.
- L'économie neutre consiste en l'échange de produits contre des espèces en dehors de tout contrôle de l'Etat, soit par une rencontre physique entre demandeurs et acheteurs, soit par une transaction électronique. C'est aussi une forme de délinquance qui est liée à l'exercice d'une activité économique, tantôt légale mais non déclarée (travail au noir) ou déclarée seulement en partie (fraude), tantôt illégale et productive (contrefaçon) ou improductive (corruption). Ces actions invisibles et sans violences manifestes, peuvent fonctionner longtemps sans être repérées. D'où son appellation d'économie informelle « version grise ».

▪ L'économie délictueuse consiste en des trafics en tout genre qui vont de la drogue aux organes humains. Cette économie est qualifiée d'excroissance du grand banditisme qui lui assure un réseau de distribution et une trésorerie permettant d'investir dans de nouvelles activités. C'est la version noire de l'économie informelle, caractérisée aussi d'économie souterraine, parallèle, clandestine, délinquante... En un mot, c'est une économie violente qui s'attaque à l'économie formelle pour la détruire. L'économie noire consiste à dépouiller ceux qui possèdent, tant à l'échelle individuelle qu'institutionnelle, à mettre en place un trafic et à en engranger les bénéfices et postule la constitution de bandes organisées (drogue, armes, faux billets, braquage de véhicules blindés de convoi de fonds etc.).

Le cumul des actifs de l'économie informelle dans ses trois versions (rose, grise et noire) et le coût des structures mises en place pour les encadrer, se chiffre à 244 milliards d'euros (délinquance transnationale comprise) soit près de 18% du PNB, évalué à quelque 1.372 milliards d'euros ⁴⁰.

Une étude portant sur le coût social du crime en France en 1996⁴¹ évalue les préjudices causés par l'économie informelle dans une fourchette de 31 à 45 milliards d'euros : de 8 à 15 pour la fraude fiscale, de 4 à 6 milliards d'euros pour la vente des stupéfiants, et les dépenses consacrées aux contrôles des infractions à 20 milliards d'euros. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la délinquance transnationale, de l'économie rose ni de la corruption et autres trafics rémunérateurs (armes, cigarettes, proxénétisme etc.).

⁴⁰ J.P. Gourévitch, cité supra.

⁴¹ Palle et Godefroy, "le coût social du crime en France", Etudes et données pénales, n°79, 1998.

CHAPITRE IV: Formation et expansion de l'informel en Algérie.

La transition perpétuelle et discontinue vers l'économie de marché, la démonopolisation du commerce extérieur, la déstructuration du secteur public productif, la réduction sévère des investissements de l'Etat et la dramatique situation sécuritaire ont permis au secteur informel d'occuper un champ extensible.

Ses caractéristiques et sa mesure restent, toutefois, imprécises et partielles par manque d'études et d'enquêtes.

I – Evolution du secteur informel.

Globalement, le processus de formation et d'expansion de l'informel en Algérie a connu trois phases.

1 – La 1^{ère} phase : 1962-1989.

Cette période est relativement faste en matière de création d'emplois grâce à des niveaux d'investissements importants surtout dans les secteurs de l'industrie et du BTP. Cette dynamique économique a permis de faire diminuer considérablement le taux de chômage de 33% en 1966 à 14% en 1985.

Non affichée officiellement, l'émergence de l'informel est une réponse aux rigidités de l'économie et du marché, tous deux administrés et à une évaluation excessive de la parité du dinar, engendrant de graves pénuries et l'apparition de pratiques négatives. L'apparition au cours des années quatre-vingt d'une demande en biens de consommation ne pouvant pas être satisfaite par l'offre nationale a favorisé l'émergence du « trabendo » du « commerce de la valise », de « la vente sous table » et de la « vente concomitante ».

Le Programme Anti-Pénuries (PAP) et l'autorisation des Importations Sans Paiement de biens de consommation (ISP) tels que les véhicules et les biens d'équipement et des produits de large consommation (pièces détachées pour véhicules et machines, biens électroniques et électroménagers) ont créé un mode de consommation artificiel et contribué largement à l'augmentation des pratiques illégales et à l'enrichissement facile. Ces importations ont représenté, en 1989, selon les services du Conseil National de Planification (CNP) près de 4,7 milliards de dinars (soit près de 3,9 milliards de FF).

L'extension du marché noir et du marché parallèle des devises est due à la rigidité de l'offre et des prix des produits et services importés et / ou commercialisés par les organismes publics détenteurs du monopole de l'Etat. En effet, les règles et pratiques de fonctionnement et de gestion des monopoles - mis en place pour mieux réguler le marché - ont donné naissance à des effets pervers : clientélisme, détournement, corruption ...

Le financement de ces importations était assuré en grande partie par l'épargne en devises d'émigrés, échangée en monnaie nationale par des réseaux informels avec des marges bénéficiaires de plus en plus importantes. Ceci a engendré une double situation, d'une grande gravité pour l'économie et la société, à savoir l'instauration d'un marché parallèle de devises et la réduction sévère des transferts. A ce sujet, le volume des transferts, en \$US, a diminué de 500 millions en 93 à 287 millions en 98 et à 164 millions en 2001⁴².

En outre, s'ajoutent aux ISP, les importations de biens de consommation des nationaux lors de voyages d'agrément et d'affaires et les transferts des résidents à l'étranger sous la forme de marchandises à l'occasion de visites familiales ou de retours définitifs au pays.

⁴² Rapport CNES « La communauté algérienne à l'étranger, quel apport dans le développement économique et social de l'Algérie ? »

L'apparition d'un secteur informel spéculatif dans le secteur de l'immobilier comme conséquence des opérations mal maîtrisées de cessions des biens de l'Etat, notamment, les habitations « biens vacants, logements et terrains sociaux, coopératives immobilières ...»

En résumé, la baisse de l'offre de biens et services (production nationale et importations), la désorganisation des secteurs publics de distribution, et l'aggravation du taux de chômage sont les principales causes de la naissance des activités informelles qui se sont considérablement développées en l'espace de quelques années seulement. Ces activités se sont orientées surtout vers le commerce spéculatif, les prestations de services mais aussi vers des activités productives par la création d'unités artisanales et semi industrielles de dimension familiale, unités tolérées à partir de 1976 par la charte nationale.

En ce qui concerne l'emploi informel, il est appréhendé à partir du critère de légalité.

L'effectif des travailleurs non déclarés est constitué principalement de personnes n'ayant pas atteint l'âge légal du travail, de travailleurs à domicile (TD), de femmes partiellement occupées (FPO), d'aides familiaux, de personnes ayant dépassé l'âge de la retraite et qui continuent de travailler et de personnes handicapées actives non protégées par la législation du travail. Dans le but de réglementer le travail des femmes et des mineurs, un statut général du travailleur (SGT) a été promulgué en 1978 ; ce texte a réduit l'âge légal du travail de 18 ans à 16 ans.

2 – La 2^{ème} phase : 1990-1997.

Elle est caractérisée, dès 1986, par la crise financière et des bouleversements d'ordre politique et économique et par la mise en œuvre de trois programmes de stabilisation avec le Fonds Monétaire International, en 1989, en 1991 et en 1994, aboutissant à un rééchelonnement de la dette extérieure en 1994.

Un programme d'ajustement structurel (PAS) est mis en application afin de faire face aux déséquilibres internes et externes. Ceci a conduit à la mise en place progressive d'une nouvelle organisation de l'économie de type libéral par le biais de la mise en place d'instruments législatifs et réglementaires devant permettre le passage d'une économie dirigée à une économie de marché. A cet égard il y a lieu de mentionner :

- La restructuration du secteur productif public (industrie, BTP, agriculture) et sévère réduction de l'investissement entraînant le ralentissement de l'activité économique.
- L'augmentation du nombre des entreprises du secteur privé.
- Le rétrécissement du marché de l'emploi et déréglementation du travail.
- L'entrée des jeunes et des chômeurs dans le « trabendo » le « bazar » « le système D » et la « débrouille ».
- La mise en œuvre du dispositif emploi des jeunes dès 1988⁴³ et son élargissement non maîtrisé, non contrôlé et non suivi.
- La progression nette de l'effectif des femmes occupées partiellement (FPO) et dans les travaux à domicile (TD), échappant à toute réglementation et à toute forme de normalisation.
- Le développement du travail des enfants dans les petites villes, les villages et les grands centres urbains, conséquence de la paupérisation des ménages.
- L'occupation précaire des personnes âgées et des travailleurs dépermanisés et/ou libérés par les secteurs structurés public et privé suite aux compressions d'effectifs, de retraite anticipée et de départ volontaire, pour raison économique.
- L'idéologie passéiste prônant la liberté de commerce hors règles et l'interdit de l'impôt fiscal et douanier.
- La situation sécuritaire du pays propice au développement de l'informel.

Au cours de cette période, les principaux indicateurs économiques et sociaux ont connu une évolution négative:

⁴³ Rapport CNES sur les dispositifs d'emploi, 20^{ème} session, juin 2002.

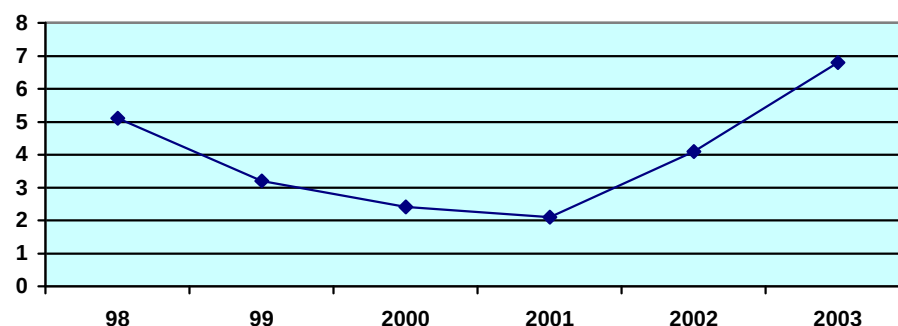
- Une croissance du PIB négative sur la période en terme réel , induisant une baisse sensible du revenu par habitant de l'ordre de -15,7 %.
- Un solde global du trésor constamment négatif, à l'exception des années 1990 et 1991,
- Une importante augmentation de l'inflation, due à la libération des prix et aux dévaluations du dinar (23% en moyenne par an entre 1987 et 1994).
- Un accroissement du chômage, du fait notamment des pertes d'emplois dans le secteur économique public, engendré par la restructuration des entreprises et le ralentissement de l'activité économique : le taux de chômage est passé de plus de 15% en 1986 à près de 25 % en 1994 ; il a atteint 28 % en 1995.
- Un revenu disponible des ménages en baisse de 20%, en raison, principalement, d'une forte contraction des revenus salariaux (- 38,7%).
- Une forte réduction des dépenses sociales de l'Etat, comparativement aux années précédentes.
- Une situation sécuritaire du pays fortement contraignante au plan économique et social.

Ce contexte a entraîné une détérioration des conditions de vie de la population et corrélativement, le développement du secteur de l'informel, refuge à cette population.

3 – La 3^{ème} phase 1998-2003 se caractérise par :

- Une stabilisation macro-économique, avec le rétablissement des équilibres internes et externes ; ces équilibres sont atteints grâce aux résultats acquis à travers le programme de stabilisation et à l'importante croissance des volumes des exportations d'hydrocarbures.
- Une croissance économique annuelle moyenne supérieure à l'accroissement démographique - accroissement du PIB de 3,1% entre 95 et 2000 ; par année, cette croissance du PIB a évolué ainsi :

1998	1999	2000	2001	2002	2003
5,1	3,2	2,4	2,1	4,1	6,8



- Un taux de chômage stabilisé, autour de 29%, qui tend à la baisse en fin de période, pour atteindre 24% en 2003. Ceci est le résultat, en partie, de l'impact de l'accroissement du budget d'investissement du PSRE, du PNDRA et des programmes d'emploi des jeunes, à partir, notamment, de 2002.
- Une inflation maîtrisée qui est passée, en moyenne par an, de 6,3 % entre 1995 et 2000 à 2,6% de 1999 à 2003.
- Une amélioration des revenus des ménages et de leur consommation, due à l'effet conjugué des revalorisations des salaires, des pensions et des rentes et des retombées de la croissance.
- Le revenu disponible des ménages a connu une hausse en termes réels de 20 % sur la période 1995-2000 et de 15% entre 2000 et 2002. Les revenus se sont améliorés du fait de l'accroissement des revenus agricoles et de la progression des revenus salariaux.

- Une amélioration de la dépense de consommation par tête des ménages de 4,4 % selon l'enquête consommation des ménages de 2000 et de 4,8% en 2003/2002. Cette amélioration s'est accompagnée d'une réduction de l'inégalité relative des dépenses de consommation.
- Une progression de l'allocation des ressources budgétaires destinées aux secteurs sociaux.

Dans ce contexte, le secteur informel s'est réorganisé en se consolidant et en s'orientant vers de nombreux créneaux. Il absorbe une grande partie de la demande d'emploi non satisfaite par le secteur structuré majoritairement en crise. C'est ainsi que la part des travailleurs indépendants, des salariés occasionnels, des aides familiaux, des apprentis, et des travailleurs à domicile, a augmenté sensiblement au détriment des salariés permanents déclarés.

Cette évolution des statuts de l'emploi semble paradoxale par rapport à la nouvelle politique de l'Etat qui consacre l'auto emploi à travers les incitations à l'investissement des opérateurs privés et le financement en partie des micro entreprises, des micro crédits et des TUPHIMO dans le cadre des programmes d'emploi des jeunes. De plus, l'encadrement par les pouvoirs publics de ces programmes contribue de manière indirecte à la structuration du secteur informel et consacre la réduction de l'emploi informel dans les activités enregistrées .

Ainsi, si le secteur informel a réellement émergé en période d'institutionnalisation du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, son extension et son expansion ont eu lieu, quant à elles, en période d'ouverture de l'économie nationale et à l'abri de certains pans du secteur privé.

Le secteur informel a constitué une sorte de « soupape de sécurité » à la forte crise du marché du travail, caractérisée par les licenciements économiques et le rétrécissement de la demande du travail du secteur public alors que la population active potentielle n'a cessé de croître.

L'informel a offert des emplois et des revenus à des chômeurs et à des ménages que le filet social et les programmes d'emploi d'attente n'ont pas pu prendre en charge en raison des restrictions budgétaires édictées par les institutions internationales dans le cadre des programmes de stabilisation macro-économique et d'ajustement structurel.

Néanmoins, et compte tenu de la faiblesse de la croissance économique jusqu'en 1997, due à la stagnation des investissements, l'informel épouse une tendance durable, constituant, aujourd'hui, de par son ampleur et de son hétérogénéité, un obstacle sérieux à la production nationale structurée, à la promotion des investissements et à la politique d'emploi.

II – Les gisements du secteur de l'informel.

1- La population non scolarisée et les déperditions scolaires ⁴⁴.

Elle regroupe les enfants qui n'ont jamais été scolarisés, ceux qui ont quitté le système scolaire volontairement et les exclus en raison d'échec aux examens de passage d'un cycle à un autre et qu'on dénomme communément les déperditions scolaires.

▪ La population non intégrée au système éducatif.

L'effectif total s'élève, en 2001, à 1.931.110 jeunes âgés entre 6 ans et 18 ans, soit une proportion de 20,3% ; la frange des 16-18 ans représente à elle seule 71,5%.

Ces jeunes sont hors du système éducatif et par voie de conséquence, ils alimentent en grande partie le marché de l'emploi informel.

Ces indicateurs donnent toute la mesure des efforts à entreprendre par les pouvoirs publics en matière d'accès et de poursuite jusqu'à terme de la scolarisation afin d'améliorer le niveau de rétention par le système éducatif et, donc, de libérer moins d'effectifs d'élèves à un âge précoce, réduisant ainsi la pression de la demande d'emploi sur le marché du travail.

⁴⁴ Rapport du CNES « Protection de la Jeunesse : Délinquance des mineurs » 22^{ème} session plénière- juin 2003

Répartition par groupe d'âge de l'effectif âgé de 6 à 18 ans, de l'effectif scolarisé et de l'effectif non scolarisé. Année 2001

Tranches d'âge	Effectif total (a)	Effectif Scolarisé(b)	Effectif non scolarisé (a)-(b)= (c)	Structure(%)	Part en % ©/(a)
6-15ans	7.246.760	6.696.250	550.510	28,5	7,6
16-17 ans	1.536.640	704.280	832.360	43,1	54,2
18 ans	728.830	180.600	548.230	28,4	75,2
Sous total 16-18ans	2.265.470	884.880	1.380.590	71,5	60,9
Total	9.512.230	7.581.120	1.931.110	100,0	20,3

Source : démographie algérienne 2001, N°353- ONS ; Données statistique du MEN année scolaire 2000/2001

▪ Les déperditions scolaires.

Le système éducatif se caractérise par un faible rendement interne qui se manifeste par d'importantes déperditions, illustrées par des taux élevés d'échecs aux examens, de redoublement et d'exclusion.

Les déperditions scolaires, enregistrées annuellement à différents cycles du système éducatif, bien qu'elles restent élevées ces 10 dernières années, tendent à la baisse.

Le taux de réussite au BAC s'est amélioré de près de 9 points en évoluant de 24% à 32,9%. Par contre, le taux de réussite à l'examen du BEF passe de 41,5% en 1998 à 37,7% en 2002.

Les déperditions scolaires enregistrées en 2001 en termes d'exclus et d'abandon à différents cycles du système éducatif sont de 426.630 élèves contre 532.000 élèves en 1998.

Leur répartition en 2001, par cycle est la suivante:

- Cycle fondamental : 302.350 élèves dont 37,6% sont issus de la 9^{ème} année fondamentale, ayant un âge moyen de 15 ans.

- Cycle secondaire : 124.280 élèves dont 16,3% sont issus de la 3^{ème} année secondaire, âgés de 18 ans à 20 ans.

Les exclus de l'école, âgés de 15 ans et plus, tous cycles confondus représentent un effectif moyen de 238.000 élèves, soit une proportion de 55,8% du total des déperditions.

Ces exclus sont, en principe, orientés vers le système de formation professionnelle qui, malgré ses capacités d'accueil relativement développées, ne peut absorber qu'environ 202.000 élèves, correspondant aux capacités pédagogiques disponibles dans les secteurs public et privé de formation.

Au plan pratique, la demande de formation réelle est faible ; elle est de l'ordre de 159.000 candidats parmi lesquels près de 15% de stagiaires n'achèvent pas leur cycle d'apprentissage.

Le manque d'engouement des jeunes pour l'acquisition d'un métier est avéré et laisse perplexe: est-il dû à un manque d'information et de sensibilisation des concernés, au coût de la formation pratiqué par le privé, à la qualité de la formation dispensée qui souvent ne débouche pas sur un emploi comme l'attestent les faibles taux d'insertion professionnelle, de l'ordre de 15%, selon les enquêtes du Centre d'Etudes et de Recherche sur les Professions et les Qualifications(CERPEQ), ou est-il dû aux difficultés matérielles des élèves et de leurs familles, ce qui suppose que ces jeunes s'orientent vers des activités même faiblement rémunérées du secteur informel ?

S'agissant de la catégorie des moins de 16 ans, exclus de l'école en contradiction du droit constitutionnel relatif à l'éducation pour tous jusqu'à 16 ans, dans la mesure où ils ne répondent pas aux conditions de niveau d'instruction de base et d'âge d'accès à la formation et à l'apprentissage, leur cas est encore plus problématique.

Ces enfants sont abandonnés à la rue sans perspectives d'avenir. Ils peuvent dans cette situation critique constituer des candidats potentiels à la délinquance et dans le meilleur des cas, une main-d'œuvre facilement corvéable et exploitable par les employeurs de l'informel.

2- Les diplômés de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

L'effectif annuel des diplômés dépasse, ces dernières années, le cap des 200.000 personnes. Leur insertion dans la vie active demeure difficile compte tenu du rétrécissement de la demande du travail, notamment qualifié, conséquence de la restructuration du potentiel public de production, faiblement compensé par le secteur privé national et étranger.

Cette situation est aggravée par la faible relation du système national de formation avec les besoins en qualifications du marché du travail en phase de mutation quantitative et qualitative, résultat des insuffisances des modes de formation et d'adaptation, de perfectionnement et de reconversion.

En conséquence, le rendement externe de l'appareil de formation professionnelle s'est traduit par des taux d'insertion des diplômés dans la vie active à hauteur de 15% en moyenne.

L'effectif des diplômés de l'enseignement supérieur en situation de chômage se situe actuellement à hauteur de 160.000.

Pour faire face aux difficultés de recrutement dans le secteur structuré et dans les dispositifs d'emploi d'attente, de nombreux diplômés se dirigent vers le secteur informel, particulièrement en porteurs de valises et navigateurs des marchés.

Une enquête réalisée⁴⁵, en 1999, sur un échantillon de 150 « vendeurs à la sauvette », dans les rues de Constantine fait apparaître que le commerce non localisé (essentiellement de marchandises importées et de vêtements en particulier) représente l'activité principale de 80% des vendeurs ;

⁴⁵ Cahiers du Gratice n° 22, 1^{er} semestre 2002

- il occupe des individus n'ayant jamais exercé une autre activité professionnelle (72,6% n'ont jamais travaillé) et en âge de travailler (75%) donnant ainsi 25% d'individus ne remplissant pas les conditions d'âge de travail ;
- le niveau d'instruction est supérieur à la moyenne (20% ont un niveau supérieur au baccalauréat) ; cette activité semble constituer un palliatif provisoire au chômage des jeunes diplômés ;
- il occupe aussi des jeunes (14% ont moins de 16 ans) et des personnes plus âgées (10% ont au moins 55 ans) ;
- les prix sont compétitifs vis à vis du commerce réglementé d'autant que les vendeurs n'acquittent pas de taxes (mais payent cependant les agents de sécurité) ;
- l'approvisionnement dépend du marché (50%), des commerçants officiellement réglementés (20%) et d'intermédiaires (12,6%) ; ses débouchés proviennent peu des commerçants (20%) mais essentiellement des ménages (80%).

3-La faiblesse des activités sportives⁴⁶.

En 2002, les 6-29 ans sont estimés à 15.264.766 personnes et représentent 52,15% de la population. Au cours de l'année 2000, on dénombrait 1.141.739 jeunes affiliés dans les associations sportives ou adhérents au sein des associations de jeunesse, soit 7,5% de ces tranches d'âge ou 5% de la population totale.

Associations sportives et de jeunesse, nombre d'affiliés et d'adhérents.
Année 2000.

	Nombre	Nombre d'affiliés et adhérents

⁴⁶ Rapport : Protection de la jeunesse : la délinquance des mineurs. CNES. Mai 2003.

Associations sportives	13.955	747.213
Associations de jeunesse	4.127	394.526
Total (a)		1.141.739
Population 6-29 ans (b)	16.265.060	
Ratio: Adhérents / population totale (a/b)		7%

Source: Annuaire statistique de l'année 2000 - Ministère de la jeunesse et des sports. 2001.

Les sports et les loisirs sont les deux domaines qui contribuent le plus à l'épanouissement de la jeunesse. Leurs activités ont des impacts multiples, notamment :

- sur le développement intégré et équilibré de l'individu,
- comme facteur d'amélioration des relations sociales, de canalisation de l'agressivité et d'inhibition de la violence,
- comme moyen de lutte contre l'oisiveté et les fléaux sociaux.

Ces activités constituent, également, un indicateur important du développement humain d'un pays. Selon une des recommandations de l'OMS, 1 \$US investi dans le sport équivaut à 2 \$US économisés dans les dépenses de santé. Actuellement, le sport représente 2,5% du commerce mondial et concerne des dizaines de millions de pratiquants, sans compter les milliards de consommateurs de l'image sportive.

Dans le milieu éducatif, la pratique physique et sportive est caractérisée par un manque considérable en personnels qualifiés, des crédits alloués insuffisants, une infrastructure en deçà des besoins avec des équipements non entretenus et vétustes. La conséquence en est le faible taux de pratique (2 élèves sur 100 pratiquent un sport de compétition en 2002) et une importante dispense au cours d'Education Physique et Sportive (EPS).

Les activités, cristallisées sur le football (80% des installations sportives destinées à la pratique de cette discipline), marginalisent le rôle du sport dans la protection et l'intégration sociale des jeunes. Les infrastructures et établissements culturels dont dispose le pays ne couvrent pas tout le pays et sont, en outre, insuffisamment équipés et sous encadrés en personnel qualifié.

Sur les 1.338 établissements de jeunesse et 4000 infrastructures sportives recensés, la moitié seulement des communes en est dotée (750 communes sur les 1.541). De plus, les disciplines de base, plus éducatives, comme l'athlétisme, la natation, les sports collectifs en salle, se répartissent seulement 20% des installations. Quant à l'encadrement technique et pédagogique, celui-ci demeure très faible avec moins de trois cadres en moyenne par établissement socioculturel et sportif.

Selon le Ministre de la jeunesse et des Sports⁴⁷, 4.600 cadres dont 1.600 femmes ont été formées durant la période 1999/2003 et 4.000 se trouvent en chômage à l'heure actuelle du fait du manque de postes budgétaires.

En termes d'impacts négatifs, les insuffisances relevées en matière d'infrastructures, d'encadrement, d'activités de loisirs et d'autres expressions culturelles et artistiques, conjuguées au spectre inquiétant des déperditions scolaires, affectent considérablement les jeunes. Exclues, ces derniers, confrontés aux difficultés d'insertion dans la vie active, aux conditions et à la qualité de vie et au rétrécissement du marché du travail, recourent souvent à l'activité informelle dans les petits métiers et pratiques illicites, vente ambulante, à la sauvette et gardiennage de voitures, et sombrent, parfois, dans la violence et la toxicomanie en commettant des délits (15.608 délits commis par des mineurs⁴⁸ en 2002).

4- Le chômage.

⁴⁷ Quotidien El Moudjahid du 23.12.2003.

⁴⁸ Rapport : Protection de la jeunesse : la délinquance des mineurs. CNES. Mai 2003.

Le chômage constitue la principale cause d'appauvrissement des populations et corrélativement un gisement potentiel et malléable de l'emploi informel, du fait de ses conséquences sur les revenus des ménages. Il est important de relever que le taux de chômage en 1999, de l'ordre de 29,3 %, était de même ampleur que celui de 1966 avec 33%. Ce niveau résulte non seulement de la baisse des créations d'emploi mais aussi des compressions d'effectifs. Les restructurations économiques se sont traduites par des pertes de 600.000 emplois, entre 1990 et 1998, dont environ la moitié résulte des compressions.

Cependant, depuis les quatre dernières années, le nombre de chômeurs connaît une baisse, de l'ordre de 250.000 chômeurs, en passant de 2,516 millions en 1999 à 2,264 millions en 2003. Son évolution à la baisse a été rendue possible grâce à la consolidation du cadre macro économique, aux résultats du PNSRE, du PNDRA, à l'encouragement aux investissements initiés par les pouvoirs publics, à travers notamment l'ANDI et l'ANSEJ et à l'amélioration dans la mise en œuvre des autres dispositifs d'emplois de jeunes.

Ainsi, le recul du niveau de chômage tant en termes absolus qu'en termes relatifs a été enregistré durant la période 1999-2003. La persistance de la structure démographique du chômage, sa durée et sa répartition territoriale soulèvent autant d'inquiétudes que son volume. Or, l'ampleur de l'informel est telle qu'elle obscurcit la lecture du niveau du chômage et celui des revenus, d'une part et participe à la controverse sur l'analyse de la pauvreté, d'autre part.

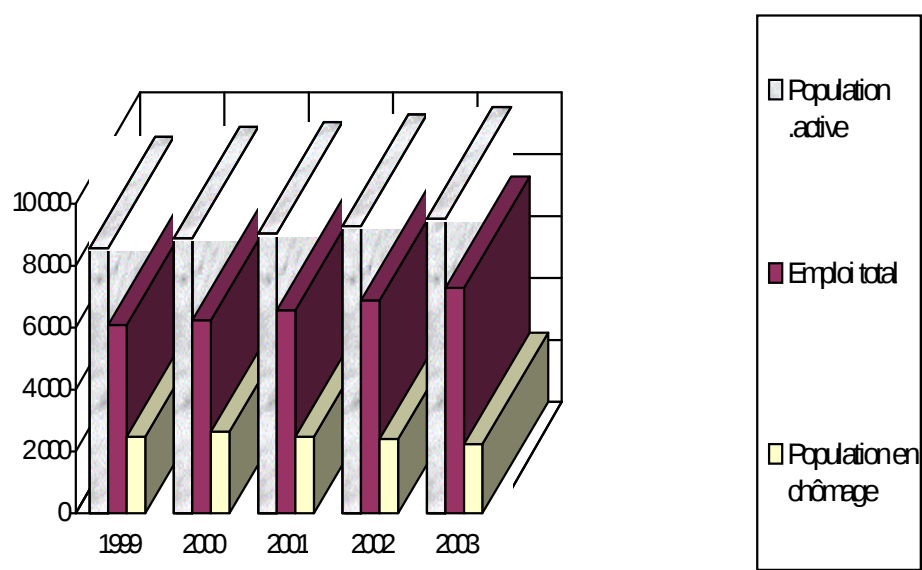
Ceci se traduit par une amélioration du taux de chômage en 2003 avec 23,7 %.

Evolution de la population active, en chômage et du taux de chômage

	1999	2000	2001	2002	2003
Population .active	8 589	8.850	9 075	9 305	9540

Emploi total	6 073	6.240	6 597	6 917	7 276
Population en chômage	2 516	2.610	2 478	2 388	2 264
Taux de chômage (%)	29,3	29,5	27,30	25,7	23,7

Source : Services du Délégué à la Planification.



Cependant, le chômage conserve les mêmes caractéristiques depuis quelques années.

- Le chômage est prédominant en milieu urbain, avec 58,9 % contre 41,1 % en milieu rural et le taux de chômage des femmes a baissé mais se situe à un niveau supérieur à celui des hommes, avec 25,4 % (23,4 % pour les hommes), en 2003, du fait de l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre de femmes de plus en plus important, compte tenu des grands progrès de scolarisation et de formation des filles.
- La forte proportion de jeunes chômeurs : 47,9 % de demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans et 72,4 % n'ont pas atteint l'âge de 30 ans. Sur 1,332 million de chômeurs en milieu urbain, 59,1 % ont entre 20 et 29 ans.
- Les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes traduites par l'importance de la part des primo- demandeurs d'emploi, soit 75% du stock des chômeurs;
- La non- qualification des chômeurs : trois quart des chômeurs ne sont pas qualifiés, même si le chômage des diplômés tend à augmenter. Les diplômés chômeurs ont atteint 160.000 en 2003 contre 80.000 en 1996, soit un doublement en 8 ans.
- Le chômage de réinsertion et de longue durée s'est aggravé puisque la quasi-totalité des travailleurs licenciés pour raisons économiques et indemnisés par la CNAC se trouve en fin de droit sans être totalement réinsérée. Dans ce cadre, des actions d'aide et de soutien au retour à l'emploi et à la création d'activités sont menées, à travers les centres de recherche d'emploi (CRE), les centres d'aide au travail indépendant (CATI) et les aides aux entreprises en difficulté (AED).
- La durée moyenne du chômage reste élevée : 25 mois

✓ Sur un autre plan, la nature des emplois créés dominés par les emplois d'attente et les contrats à durée déterminée alimente le malaise des jeunes, d'autant que la qualification n'est plus une garantie pour un emploi stable. Il en est aussi, des modes et des critères de répartition et de recrutement aux emplois entre les différentes catégories socioprofessionnelles, mais également entre les régions, qui sont source de mécontentement pour de nombreux jeunes.

Cette situation favorise le développement des activités informelles qui sous des formes les plus diverses envahissent tous les secteurs d'activité, et plus particulièrement le secteur du commerce.

Cette caractéristique dominante des activités informelles en Algérie, non seulement spolie l'Etat et la sécurité sociale d'importantes recettes, mais menace de disparition des entreprises publiques et privées structurées du secteur productif.

Outre les conséquences économiques des activités informelles, les conséquences sociales ne sont pas des moindres. La promotion sociale illusoire, engendrée par les grandes activités informelles, la spéculation et les rentes, au détriment du travail et du savoir, sont sources de frustrations et de mécontentement des citoyens, et est en train d'ériger ce moyen d'enrichissement en modèle pour de nombreux jeunes.

Répartition de la population active et en chômage, en 2003, par groupe d'âge						
	Popul.active	Chômage				
		Nombre	Structure (%)	Taux (%)	Chômage en milieu urbain	
					Nombre	Structure %
5-19ans	734.580	357.710	15,8	48,7	166.560	12,5
20-24ans	1.650.420	726.740	32,1	44	429.070	32,2
25-29ans	1.679.040	554.680	24,5	33	358.440	26,9
30-59ans	5.218.380	624.870	27,6	12	378.430	28,4
60 ans et +	257.580	-		-	-	-
Total	9.540.000	2.264.000	100,0	23,7	1.332.500	100,0

Source : estimation par la DES-CNES, sur la base de la structure de 2003, donnée par l'ONS dans « Activité, emploi, chômage » au 3eme trimestre 2003- données statistiques n°386.

5- La Pauvreté.

L'importance du chômage suite aux pertes d'emplois et à la raréfaction des créations d'emplois structurés, a accentué, d'une part, la détérioration des conditions de vie et de la qualité de vie et a conduit, d'autre part, à la réapparition du phénomène de la pauvreté et à son élargissement à d'autres couches de population que la politique sociale de l'Etat protégeait dans le passé.

La distribution de la pauvreté par catégorie socioprofessionnelle semble toucher en général les chômeurs, les saisonniers, les occupés agricoles permanents et ceux ayant des contrats à durée déterminée. La pauvreté peut être ainsi associée au caractère de précarité des emplois.

Les populations les plus pauvres sont en majorité rurales (68%), la taille moyenne des ménages les plus pauvres est de plus de 8 personnes, alors que la taille moyenne nationale des ménages est de 6,6 personnes.

Même si la majorité des populations pauvres est en milieu rural, la pauvreté a augmenté en milieu urbain et ce en corrélation avec le niveau du chômage de cette strate.

L'identification de la pauvreté, au niveau spatial, constitue un paramètre important dans la clarification du concept et la mise en œuvre des mesures et actions. Ainsi⁴⁹, 40% des recettes fiscales de l'Algérie proviennent de la wilaya d'Alger et 10% de celles de Blida, Tizi-Ouzou, Boumerdes et Tipaza. En d'autres termes 50% de l'activité économique sont concentrés dans 5 wilayas.

En effet, le chômage constitue la principale source de pauvreté. Cette corrélation entre le chômage et la pauvreté est mise en relief en se basant sur les données relatives aux dépenses des ménages et le nombre de chômeurs en leur sein, à travers l'analyse des résultats de l'enquête de consommation des ménages de 2000 (ONS).

Il en ressort que :

- au seuil de pauvreté générale, l'incidence de la pauvreté est plus élevée pour les ménages ayant plus de personnes au chômage (03 chômeurs et plus).
- et au seuil de pauvreté absolue ou alimentaire, les ménages ayant plus de trois (03) chômeurs présentent paradoxalement le taux de pauvreté le plus faible. En plus les écarts d'incidence selon le nombre de chômeurs au sein des ménages ne sont pas importants.

Ces indicateurs conduiraient à penser que le nombre de chômeurs n'influe pas de manière directe sur la pauvreté extrême et que le revenu des ménages ayant trois (03) chômeurs et plus, leur permet, dans une proportion de 97,25% de se situer hors de la pauvreté alimentaire (extrême).

Il en ressort, aussi, que 84,8% des personnes appartenant à des ménages où il y a trois chômeurs et plus vivent au dessus du seuil de pauvreté générale.

⁴⁹ M.le Ministre des Finances : réponses aux députés , le 05/11/03

A ce niveau d'analyse et en l'absence d'indications complémentaires sur les conditions de vie des ménages, classés au dessus des seuils de pauvreté extrême et générale, on s'interroge sur l'origine de leurs revenus.

Ces revenus de subsistance proviennent de l'action et de l'aide sociale institutionnelle (AIG et AFS), de la solidarité traditionnelle mais aussi et surtout des activités informelles occasionnelles et peu rémunératrices (emplois précaires : saisonniers, contrats à durée déterminée, salariés non permanents...).

Répartition des seuils de pauvreté alimentaire et de pauvreté générale selon le nombre de chômeurs (année 2000)

	Incidence au seuil alimentaire	Distribution seuil alimentaire (%)	Incidence seuil de pauvreté générale	Distribution seuil de pauvreté générale (%)
0 chômeurs	2,87%	50,80	10,15%	46,04
1 chômeur	3,50%	28,03	14,96%	30,70
2 chômeurs	3,57%	14,37	13,22%	13,61
3 chômeurs et plus	2,75%	6,80	15,23%	9,65
Total	3,10%	100,0	12,12%	100,0

Source : enquête consommation des ménages 2000- ONS

✓ Sur un autre plan, cette enquête montre que le niveau de consommation de la population s'est amélioré. Selon les résultats de cette enquête, les dépenses des ménages ont atteint 1.531 milliards de DA, soit 49.928 DA par habitant. Ces dépenses étaient de 270 milliards de DA en 1988, soit 8.870 DA par personne. Ainsi la dépense moyenne par habitant, à prix constant, a été multipliée par 5,6 fois en 12 ans.

La structure de consommation des ménages à travers les enquêtes de consommation de 1988 et 2000 permet de relever :

- Les changements dans l'affectation des dépenses des ménages : les ménages algériens ont consacré 44,6 % de leur budget à l'alimentation alors que cette part était de 52,5 % en 1988, ce qui confirme l'amélioration du niveau de vie des ménages⁵⁰.
- La structure des dépenses des ménages de 2000 montre que la part des dépenses destinée au logement occupe une place plus importante que celle de 1988. De 7,7 % en 1988, elle est passée à 13,6 % en 2000.
- La réduction des inégalités : 20% de la population la plus défavorisée consommait 6,5 % de la consommation globale de 1988 et 20 % de la population la plus riche en consommait 47,2 %. Ces proportions sont passées en 2000 à respectivement 7,8% et 43,2%, soit une réduction de l'écart de 5,3 points en 12 ans.

La réduction des inégalités est due plus au ralentissement du rythme de consommation des couches les plus riches que de l'amélioration des plus démunis.

En effet, la part du 10^{ème} décile (la population la plus riche) dans la consommation globale a connu entre 1988 et 2000 un recul de 4 points ; pour la même période le 1^{er} et 2^{ème} déciles (population la plus pauvre) ont évolué seulement de 1,26 points.

Certains pensent qu'au niveau social, le secteur informel est une réponse spontanée à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, en permettant, non seulement aux plus démunis d'avoir des opportunités d'un minimum de ressources pour survivre mais encore une forme de redistribution des revenus.

⁵⁰ La loi de F.Engel considère la réduction du poids relatif du budget affecté à l'alimentation comme expression d'une amélioration du revenu .

La cause essentielle étant dans l'incapacité de l'économie moderne à absorber le nombre grandissant de demandeurs d'emploi. La création d'emplois dans les villes n'a pas été suffisante pour faire face à l'exode rural. Conséquemment, de nombreux ruraux, devenus marginaux, sont contraints d'exercer diverses activités, même dans l'illégalité, pour se procurer un revenu afin de survivre.

Les personnes composant le secteur informel sont donc, en règle générale, pauvres et sont souvent des femmes, des jeunes et des personnes âgées. Les faibles salaires et la précarité des emplois sont deux composantes fondamentales. Ils doivent accepter des revenus insuffisants afin de diminuer les coûts de production et entrer ainsi en compétition avec le secteur formel qui est doté de technologies supérieures.

D'autres pensent que le secteur informel contribue à masquer les problèmes grandissants relatifs aux fléaux sociaux, en apportant aux pauvres et aux marginalisés un moyen de survivre, parce que l'État est incapable de remplir adéquatement son rôle en répondant aux besoins de la population.

III – Quelques approches quantitatives.

L'évaluation de l'emploi informel en Algérie est très difficile et varie d'une source à une autre. Cependant, le poids qu'il représente est incontestable, même si statistiquement sa saisie demeure encore mal cernée. Dès le début des années 80, on commence à s'intéresser au secteur informel en Algérie du fait qu'il commençait à jouer un rôle de « soupape de sécurité » dans un environnement marqué par la mise en œuvre des plans de restructuration des entreprises, de compression des effectifs, par le désengagement de l'Etat de la sphère économique et par la situation d'insécurité qu'a vécue le pays pendant une décennie.

1- Les services du Plan.

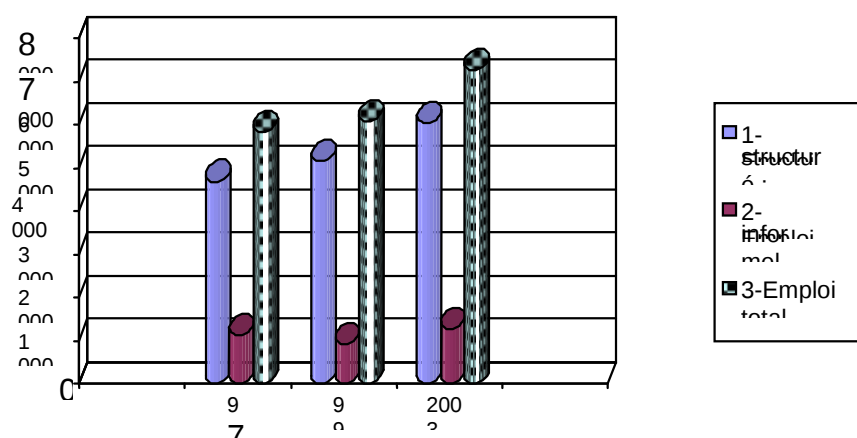
Les services du plan ont, dès les années 90, intégré dans leur estimation annuelle de l'emploi, le secteur informel sans qu'il soit ventilé par secteur d'activité. Il s'agit d'une estimation indirecte de l'emploi informel. En effet, les services du plan qui estiment la population active à partir des données démographiques, l'emploi structuré à partir des bilans provenant des diverses sources administratives et le taux de chômage à partir d'une équation d'ajustement économétrique avec la croissance du PIB, obtiennent par solde une estimation de l'emploi non structuré en 1996 de l'ordre de 14,33% (agriculture non incluse).

Ces données dégagent, en 2003 par rapport à 1999, une variation positive de l'emploi non structuré de 8,2 % alors que celle de l'emploi structuré n'a atteint que 3,9 %.

Evolution de l'emploi structuré et de l'emploi informel : en milliers.

	92	97	99	2003
1- Emploi structuré :	4286	4684	5.162	6.027
dont Formes particulières d'emploi	-	-	264	285
2- Emploi informel	688	1 131	911	1.249
3-Emploi total	4 974	5 815	6073	7.276
Part de l'emploi informel dans l'emploi total (%)	13,8	19,4	15	17,2

Source : Délégué à la Planification



Ainsi, pour ces dernières années, l'emploi informel est passé de 15% en 1999 à 17,2% en 2003, par rapport à l'emploi total. Hors agriculture, sa part a augmenté de 18,6% à 21,9%

2- L'Office National des Statistiques (ONS).

L'ONS évalue l'emploi informel à 375.000 en 1992 et à 900.000 au mois de mars 1996. Cette évaluation ne considère que les travailleurs à domicile et les aides familiaux.

Dans ses différents travaux sur la situation de l'emploi informel, l'ONS considère que les entreprises privées de moins de 10 salariés font partie de la catégorie « ménages », car elles ne disposent pas de comptabilité complète ; pourtant, ces entreprises, telles que présentées plus loin, sont très importantes au vu du nombre et de leur participation dans les emplois et dans la valeur ajoutée.

En conséquence, ces entreprises par leur taille, leur mode familial de fonctionnement et leur faible relation avec le système institutionnel de financement des investissements, émargent en grande partie dans le secteur informel. Elles échappent à l'enregistrement fiscal et à la sécurité sociale.

Pour une meilleure mesure de ce secteur, L'ONS a lancé en septembre 2003 la 1^{ère} phase de l'enquête 1-2-3 et en décembre 2003, la seconde phase.

3- Les bureaux d'études nationaux.

3.1-Ecotechnics (1997).

L'étude, commandée par la Banque Mondiale, s'appuie sur les enquêtes de l'emploi réalisées par l'ONS en 1992, 1995 et 1996. Elle tente de construire une typologie des activités non déclarées en Algérie et d'évaluer l'emploi informel. Cette étude innove en considérant qu'il existe un segment intermédiaire entre le secteur informel et le secteur formel, constitué par un volume non négligeable d'emplois non déclarés dans le premier secteur.

Autrement dit, cette étude met en évidence que l'emploi informel provient, en grande partie, des activités informelles mais, aussi, du secteur moderne enregistré.

Pour ce faire, « Ecotechnics » a privilégié la démarche et les critères suivants :

L'étude identifie la part de l'emploi classé dans le secteur informel, à partir de la population occupée totale, constituée d'employeurs, de salariés, d'apprentis, d'aides familiaux non déclarés à la sécurité sociale. A ces catégories, s'ajoutent les chômeurs qui ont une activité occasionnelle rémunérée.

- Les critères retenus par cette étude sont liés à l'enregistrement dont :
 - la déclaration administrative (registre du commerce, autorisation communale...);
 - la déclaration fiscale (déclaration d'existence auprès des services des impôts);

- la déclaration à la sécurité sociale (employeurs CASNOS et employés CNAS).

▪ La combinaison de ces critères donne des degrés d'informalité :

- le secteur informel pur non enregistré selon les trois critères;
- le secteur formel sous-déclarant enregistré administrativement mais non déclaré aux impôts et/ou à la sécurité sociale. Cette catégorie représente selon cette étude près de 50% des occupés dans le secteur privé.

▪ Les principaux résultats de l'étude :

- le secteur informel emploie, en 1996, près de un million de personnes;

- la part de l'emploi informel dans l'emploi total a évolué entre 1992 et 1996 de 17% à 22%, soit une croissance annuelle moyenne de 11% contre une croissance de 2% pour l'emploi structuré;

- la part de l'emploi, dans le secteur de l'informel pur, s'est consolidée en passant de 28% à 58% sur la période considérée. Par contre, la part de l'emploi formel sous-déclarant tend à baisser, passant de 72% à 42% au cours de la même période;

- la distribution de l'emploi informel par branche d'activité économique en 1996 classe, au premier rang, le commerce et les services avec 67%, suivi du BTP avec un taux oscillant entre 21% à 31% et de l'industrie (confection, agroalimentaire etc.) dans un intervalle de 8% à 15%.

Evolution et structure de l'emploi informel : en milliers

	Février 1992				Août 1995				Mars 1996			
Emploi total	4403,7				5055,9				4957,2			
Emploi agricole	761,3				578,3				664,4			
Emploi hors agriculture	3642,4				4477,6				4292,8			
Informel et sous déclarant	Informel Pur	Formel Sous-déclarant	Total	%	Informel pur	Formel Sous-déclarant	Total	%	Informel pur	Formel Sous-déclarant	Total	%
Industrie	26	40	66	10,4	38	98	136	14,5	0	73	73	7,6
BTP	3	193	196	30,9	161	33	194	20,6	197	49	246	25,6
Services	48	106	154	24,1	95	192	287	30,5	167	140	307	31,7
Commerce	102	118	220	34,6	37	286	323	34,3	196	140	336	34,9
Total	179	457	636	100	331	609	940	100	560	402	962	100
Structure %	28	72	100		35	65	100		58	42	100	
Informel / emploi total	14,4%				18,6%				19,4%			
Informel / emploi hors agriculture	17,4%				21,0%				22,4%			

Source : « définitions et caractéristiques du secteur informel en Algérie »-séminaire de formation des cadres de l'inspection du travail- –Ministère du travail et la sécurité sociale-20 au 22 mai 2001.

3.2- Le CREAD.

Dans son étude, et en se basant sur les résultats des enquêtes ONS auprès des ménages de 1992,1997et 2001, M.Hammouda⁵¹ donne quelques éléments d'appréciation sur l'emploi informel. Ces enquêtes qui concernent les ménages et les entreprises individuelles, sont considérées, du point de vue conceptuel, comme appartenant au secteur informel. Ces entreprises, par leur taille réduite, sont en dehors du système fiscal et de la sécurité sociale; elles exercent leurs activités sans autorisation.

A partir de ces enquêtes, l'auteur tire des critères permettant de déterminer et d'analyser le niveau de l'emploi informel : l'immatriculation à la sécurité sociale, la taille de l'établissement, le lieu d'exercice de l'activité, le statut de l'établissement et la forme d'enregistrement pour l'exercice d'une activité.

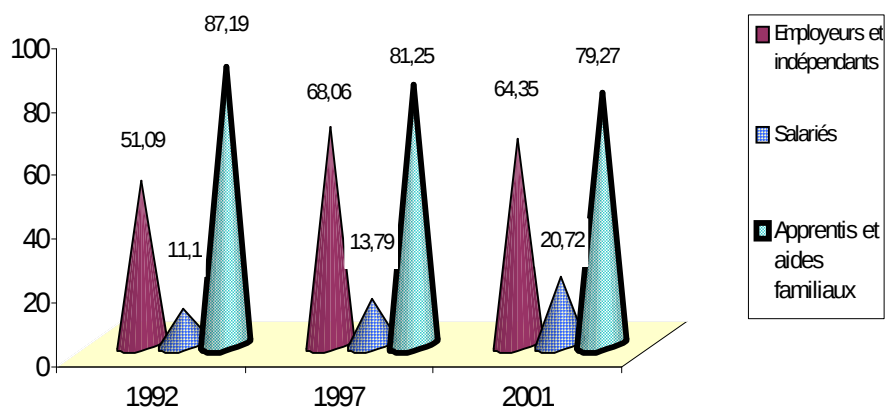
⁵¹ Etude CREAD- Alger: « secteur et emploi informels en Algérie »par Nacer Eddine Hammouda-

Le critère sécurité sociale : le taux de non immatriculation a connu, entre 1992 et 2001, un accroissement de l'ordre 8,1 points en passant de 26,6 % à 34,7%. Ce taux a augmenté pour l'ensemble des catégories d'occupés, à l'exception des apprentis et aides familiaux dont le taux a baissé de 87% en 1992 à 79 % en 2001.

Evolution des effectifs (en milliers) et des taux de non cotisants (%) par situation dans la profession :

Catégories d'occupés	1992		1997		2001	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Employeurs / indépendants	340	51,09	797	68,06	808	64,35
Salariés	352	11,10	455	13,79	682	20,72
Apprentis / aides familiaux	105	87,19	143	81,25	158	79,27
Emploi marginal du moment	377	100	-	-	-	-
Total	1 134	26,6	1 408	30,2	1 648	34,7

Source : Enquêtes auprès des ménages 1992,1997, 2001- ONS



Plus de 64% des employeurs et indépendants ne sont pas affiliés, en 2001, à la sécurité sociale ; cette part était de 51 % en 1992, soit un accroissement de plus de 13 points.

Concernant les salariés, il y a lieu de relever que plus de 20 % ne sont pas affiliés en 2001 contre 11 % en 1992.

Quant aux apprentis et aides familiaux, même si la part des non assurés a diminué de 8 points, il n'en demeure pas moins que près de 80 % ne sont pas assurés en 2001.

Le critère taille de l'établissement. Les institutions statistiques considèrent que toutes les activités menées à petite échelle font partie du secteur informel. Cette méthode permet de repérer l'emploi informel par la taille de l'établissement.

Le tableau ci-dessous montre que le nombre d'employeurs et d'indépendants a été multiplié par près de deux fois, passant de 666.000 en 1992 à 1,255 million en 2001, que les employeurs et indépendants sont concentrés à hauteur de 76,9 % dans les établissements de 0 salarié permanent et que la représentativité des établissements de 5 salariés permanents ou plus est faible. Ceci révèle la prépondérance des établissements n'utilisant pas de personnel permanent (déclaré) tels que les cabinets de médecins, d'avocats, de comptables

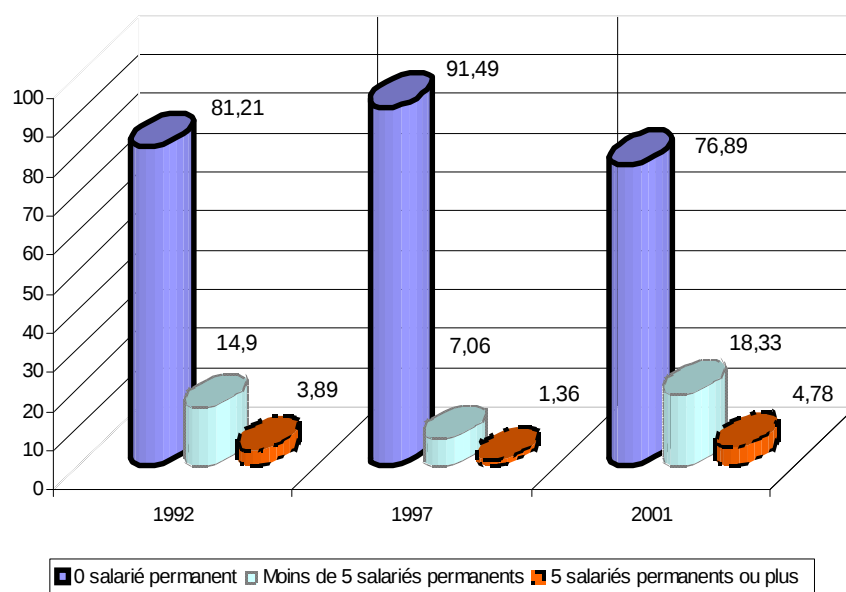
Les employeurs et indépendants, occupant moins de 5 salariés permanents, représentent 18,3% de la totalité de cette catégorie d'occupés en 2001; leur nombre, de 99.000 en 1992, a plus que doublé en 9 ans (2,32 fois).

L'emploi dans les entreprises individuelles, hors agriculture, et qui représentait 38,9% de l'emploi total non agricole en 1992 a atteint 47,7 % en 2001. Il a évolué de près de 37 % en 9 ans, passant de 1,657 million à 2,266 millions d'emplois.

Evolution et répartition des employeurs et indépendants selon la taille de l'établissement. En milliers et %

Taille de l'établissement	1992		1997		2001	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
0 salarié permanent	541	81,21	1 075	91,49	965	76,89
Moins de 5 salariés permanents	99	14,90	83	7,06	230	18,33
5 salariés permanents ou plus	26	3,89	16	1,36	60	4,78
Total	666	100	1 175	100	1 255	100

Source : Enquêtes auprès des ménages 1992,1997, 2001- ONS



Le critère statut de l'établissement.

L'emploi dans les entreprises individuelles a évolué plus rapidement que l'emploi total non agricole. En effet, l'accroissement qu'a connu l'emploi dans ces entreprises a progressé en moyenne annuelle de l'ordre de 3,5 % contre 1,2 % pour l'emploi total non agricole.

Sa part dans l'emploi total non agricole qui était de 38,9% en 1992 a atteint 47,7 % en 2001, soit un gain de 8,8 points.

Ceci indique que la main-d'œuvre salariale s'est réorientée vers les entreprises individuelles du secteur privé.

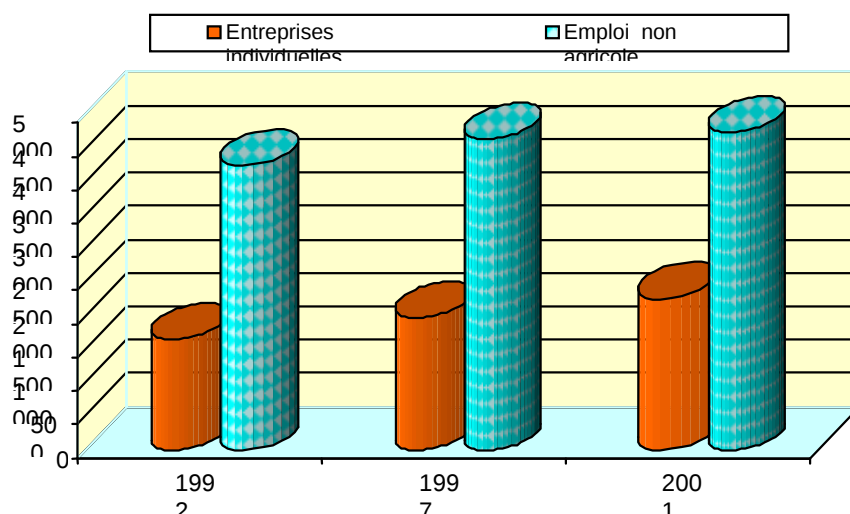
La répartition des occupés par taille de l'établissement se caractérise par une prédominance des salariés dans les entreprises de cinq (5) salariés permanents et plus. En effet, sur les 3,300 millions de salariés recensés en 2001, environ 85% sont occupés dans les entreprises de cinq salariés permanents et plus.

Pour les apprentis et aides familiaux, près de 62 % travaillent dans les établissements qui n'ont aucun salarié permanent et 29 % sont dans les établissements de moins de cinq (5) salariés permanents.

Evolution de l'emploi dans les entreprises individuelles hors agriculture (en milliers) :

	1992	1997	2001
Entreprises individuelles	1 657	1 991	2 266
Emploi non agricole	4 264	4 660	4 747
% de l'emploi non agricole	38,9%	42,7%	47,7%

Enquêtes auprès des ménages 1992,1997, 2001.ONS



Il découle de ce constat que les emplois salariaux permanents sont relativement faibles dans les établissements à taille réduite; ces emplois sont plus importants dans les administrations publiques qui emploient plus de cinq (5) salariés permanents.

Evolution des salariés selon le statut de l'établissement (en milliers)

	Salariés 1992		Salariés 1997		Salariés 2001	
Sociétés et quasi- sociétés Financières et non financières	1 469	43.2%	728	26.4%	872	22.1%
Administration publique et Institution à but non lucratif	1 278	40.3%	1 726	53.6%	1 768	52.4%
Entreprises individuelles	520	16.4%	839	19.9%	658	25.5%
Total	3 167		3 293		3 298	

Source : Enquêtes auprès des ménages 1992,1997, 2001- ONS

Ce tableau montre que les administrations publiques emploient plus de 50% du total des occupés non agricoles, en hausse de plus de 12 points entre 1992 et 2001.

Dans les sociétés et quasi- sociétés, l'emploi salarié a connu une baisse de moitié en passant de 43 % en 1992 à 22 % des effectifs salariés de 2001 soit de 1,469 million à 728.000 occupés.

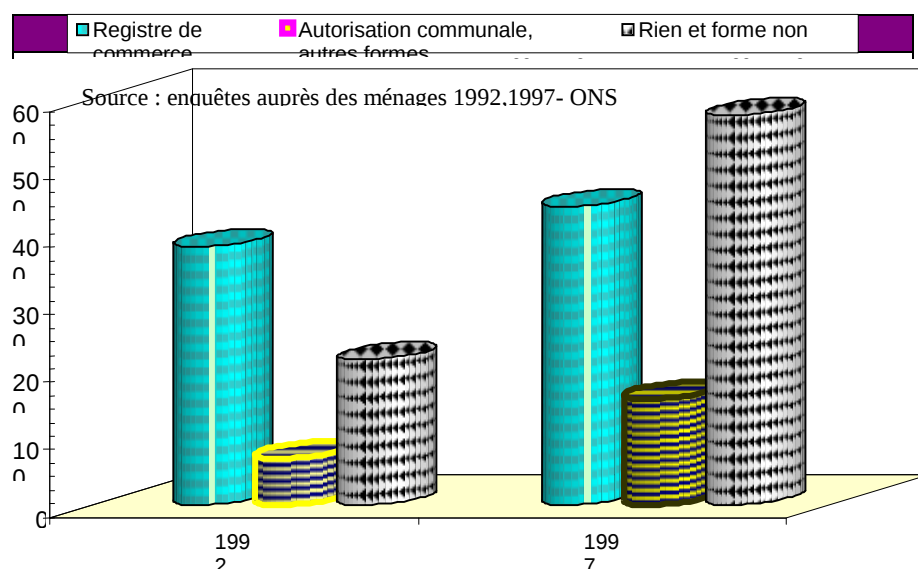
Les mesures de restructuration du secteur public ont eu pour résultat une division par deux des effectifs de ces deux types d'institutions, et, comme conséquence, une informalisation importante de l'emploi.

Les entreprises individuelles appartenant à des ménages emploient 25,5 % des salariés de 2001 contre 16.4% en 1992. En supposant que l'ensemble de ces entreprises individuelles appartient au secteur informel, l'emploi dans ces entreprises pourrait être une bonne approximation de l'emploi informel, soit 839.000 en 2001.

Le critère forme d'enregistrement.

Sur les 666.000 employeurs et indépendants de 1992, plus de 57 % disposaient d'un registre de commerce et 10,4 % avaient une autorisation communale ; 32, 3% n'avaient pas d'autorisation ou n'étaient pas déclarés. Cette situation s'est presque inversée en 1997; la part des employeurs et indépendants exerçant les activités sans registre de commerce et sans autorisation s'est élevée à 49 % ; elle a atteint 576.000 personnes du total des employeurs et indépendants (1.175.000), soit une multiplication par 2,8 en cinq ans.

Evolution des employeurs et indépendants selon la forme
d'enregistrement (en milliers)



Le critère lieu de travail.

Les résultats de l'enquête auprès des ménages de 2001 montrent que le nombre d'occupés, déclaré par les employeurs et indépendants, s'élève à 3,054 millions ; il dépasse de 642.000 celui résultant des déclarations des individus occupés.

Selon ces déclarations, l'emploi privé non agricole dans les établissements représente 61,5 % en 2001, en augmentation de 7 points par rapport à 1997 (près de 54 %).

Les établissements représentent 40,6 % de l'ensemble des unités, ce qui se traduit par près de 4 occupés par unité. Dans les autres lieux de travail, avec 745.000 unités, environ 1,175 million d'occupés y exercent, soit deux (2) emplois par unité.

La répartition de l'emploi privé non agricole permet de relever que :

- Près de 9 % exercent dans les chantiers.
- Près de 6 % exercent dans un marché.
- 8,8% sont des commerçants ambulants et vendeurs sur le trottoir.
- 8,7 % travaillent à domicile.

Le tableau, ci-dessous, montre une visibilité plus grande dans l'exercice des activités économiques puisqu'il en ressort une augmentation en valeur absolue du nombre d'établissements qui passe de 427.000 unités en 1997 à 510.000 unités en 2001 soit 83.000 unités de plus en quatre ans ou encore une progression annuelle moyenne d'environ 20.000 unités.

Ce sont les unités de chantiers qui accusent la plus grosse évolution au cours de cette période (180.000), période dominée par la relance du secteur de l'habitat. Elles sont suivies par les marchés, 78.000 unités de plus de 1997 à 2001, résultat de l'amélioration de la situation sécuritaire

L'analyse de cette évolution, sur la période 1997/2001, révèle :

- Une augmentation du nombre d'unités et des effectifs pour « les établissements, les marchés et les chantiers ».

- Une réduction du nombre d'unités et des effectifs pour les lieux de travail « sur le trottoir et à domicile ».

	1992	1997		2001		
	Unités	Unités	Effectif	Unités	Effectif	Structure
Etablissement	333	427	1 038	510	1 879	61,53
Dans un marché	21	84	98	105	176	5,76
Chantier	18	47	93	119	273	8,94
Ambulant	83	154	184	114	211	6,91
Sur le trottoir	28	94	97	55	59	1,93
A domicile	161	233	268	201	266	8,71
Autre	104	137	153	151	190	6,22
NR et ND	228					
Total	975	1 176	1 930	1 255	3 054	100

- Une réduction du nombre d'unités « ambulants » et une augmentation de leurs effectifs.

Evolution de l'emploi privé non agricole selon le lieu de travail

(Déclaration des employeurs et indépendants) : en milliers.

Source : enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001

Même si ces résultats établissent l'importance de l'emploi informel localisé, il est nécessaire de souligner que l'informel non localisé connaît depuis quelques années un développement conséquent.

Ainsi, les enquêtes auprès des ménages sur la main-d'œuvre ont permis, dès 1992, d'apprécier l'importance de l'emploi informel et de confirmer que l'informalisation progressive de l'économie n'est que l'aboutissement logique d'une série de réformes économiques qu'a connues le pays, depuis le début des années 80.

Les multiples processus de restructuration du secteur public ont entraîné une atomisation du système productif national que l'administration économique en charge (impôts, registre de commerce, sécurité sociale, inspection du travail etc.) ne peut pas maîtriser.

Conservant ses mêmes moyens humains et matériels et surtout ses mêmes méthodes de travail largement dépassées, cette administration a fait preuve de son insuffisance, de son inefficacité et de sa dispersion.

Cette situation fait qu'une partie du système productif fonctionne dans une semi-légalité, au vu et au su des autorités.

Les aides octroyées au secteur privé et à la promotion de l'emploi, au cours de ces dernières années, ont fait émerger une partie de l'activité informelle sans pour autant la structurer totalement.

En résumé, l'évolution de l'emploi informel selon les différents critères étudiés se présente comme suit :

- La part de l'emploi informel dans l'emploi total non agricole est passée de 21,1% en 1992 à 27,8% en 2001, soit un gain de 6,7 points. Un accroissement de 47,1% est enregistré durant la même période.

- L'estimation de l'emploi informel, de 1,321 million en 2001, se rapproche de celle avancée par les services du Délégué à la Planification et le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Critères	1992		1997		2001	
Taille de l'entreprise	1.232.000	28,9% *	1.542.000	33,1%	1.868.000	39,4%
Sécurité sociale	1.134.000	26,6%	1.408.000	30,2%	1.648.000	34,7%
Informel	898.000	21,1%			1.321.000	27,8%
Intermédiaires	776.000	18,2%			1.080.000	22,8%
Non enregistrés			572.000	12,3%		
Entreprises individuelles	1.657.000	38,9%	1.991.000	42,7%	2.266.000	47,7%
Emploi non agricole	4.264.000		4.660.000		4.747.000	

Source : enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001-ONS ;* moins de cinq (5) salariés ;

TITRE II
LE SECTEUR INFORMEL
DESEQUILIBRES – ATTEINTES – ACTIONS DE LUTTE

CHAPITRE I - LA CRISE DE L'EMPLOI.

I- Le marché du travail.

1- les paramètres démographiques de l'emploi.

1.1- La population

Au 31 décembre 2002, la population résidente est estimée à 31,6 millions habitants contre 31,1 en 2001. Elle enregistre un excédent annuel de près de 0,5 million correspondant à un taux d'accroissement réel de 1,53%. Le solde naturel de la population, en stabilisation ces dernières années, résulte, entre 2001-2002, du recul simultané des naissances vivantes et des décès qui évoluent respectivement de 619.000 à 617.000 et de 141.000 à 138.000.

La population résidente se caractérise comme suit :

- La structure selon le genre se maintient à 50,5% d'hommes et 49,5% de femmes,
- La population urbaine est estimée en 2002 à 19,3 millions d'habitants, soit 61,7%. La disparité dans l'occupation de l'espace par la population est ainsi importante puisque la densité varie de 2 habitants/km² dans le sud à plus de 250 habitants/km² dans le nord.
- La structure par âge a connu ces quinze dernières années une nette évolution qui a eu pour effet de transformer fondamentalement la pyramide des âges.

Ainsi, les personnes âgées de moins de quatorze ans ne représentent que 31,77% de la population en 2002 contre près de 45% en 1987. La tranche des 15-19 ans a, quant à elle, peu évolué sur la période; sa proportion est passée de 11,11% à 12,9% seulement.

A contrario, les personnes âgées de 60 ans et plus ont relativement augmenté de + 1,10%. Globalement, la population algérienne reste jeune étant donné que le poids des moins de 25 ans, en forte baisse par rapport à 1987 (65,8%), se situe encore à un niveau élevé de l'ordre de 54,73%.

L'extrême jeunesse de la population explique dans une large mesure l'importance du niveau de la demande sociale dans tous les domaines (éducation, santé, logement, emploi..). Sur un autre plan, le processus d'urbanisation, outre les changements sociétaux qu'il véhicule, entraîne également une forte augmentation de la demande sociale, notamment en emplois non agricoles.

1.2 - La population active

Elle est constituée des personnes occupées et des chômeurs (selon la définition du BIT). Son volume est passé de 5,341 millions en 1987 à 9,540 millions en 2003, soit une variation sur la période de 4.199.000 personnes qui correspond à une demande additionnelle de 262.000 emplois par an. Entre 1998 et 2003, la demande annuelle d'emploi s'est stabilisée à environ 240.000.

La part des femmes dans la population active totale reste insignifiante tout au long de la période considérée bien qu'elle enregistre des progrès relativement importants entre 1998 et 2003 ; cette part a évolué de 9,3% en 1987 à 10,45% en 1998 et elle a atteint le niveau de 14,2 % en 2003.

- Le taux brut d'activité national en 2002 (absence d'informations sur la population de 2003) s'élève à 29,7% alors qu'il était de 23,7% en 1987 et 28,4% en 1998. le nombre de personnes à la charge d'un actif a baissé de 4 en 1987 à 3 en 2002. Ces taux d'activité ont varié de 41,8% à 50,4 % pour les hommes et de 4,5 % à 8,5 % pour les femmes respectivement en 1987 et 2002.

- Le taux net d'activité national a faiblement progressé entre 1987 et 1998, en passant de 46,5% à 49,8 %, et a baissé en 2002 avec 48,4%.

Selon le genre, ce taux est plus favorable pour les hommes que pour les femmes ; toutefois, il varie entre 1987 et 2002, à la baisse pour les premiers en passant de 84,04% à 82,3 % et à la hausse pour les seconds de 8,7% à 14,2 %.

La régression du taux net d'activité des hommes est la conséquence directe de la détérioration du marché du travail, engendrée par la normalisation des effectifs de travailleurs au cours des années 1994-1998 dans le secteur économique public à travers les actions de compression, de mise à la retraite anticipée et des départs volontaires pour raison économique, et par l'arrivée sur le marché du travail de contingents importants de femmes.

Le taux de participation à la vie active des femmes en Algérie est des plus faibles en comparaison avec des pays similaires au plan des traditions, de la culture et de la religion (Tunisie, Jordanie, Iran...). Cette situation est paradoxale dans un pays où des avancées remarquables sont enregistrées en matière de scolarisation des filles et des progrès de la législation du travail qui accorde des droits égaux au plan du recrutement, du déroulement de la carrière et de la protection sociale.

Le faible taux d'activité des femmes s'expliquerait surtout par des facteurs d'ordre culturel et sociologique mais, aussi par les faiblesses du système national d'information statistique qui exclut, de fait, le travail non salarié qui constitue un niveau important, notamment dans l'agriculture et l'artisanat. Ces activités bien que non directement rémunérées, génèrent des ressources et des produits de consommation d'appoint aux ménages et contribuent de ce fait à l'amélioration du niveau de vie des familles.

Evolution de la population totale, en âge de travailler et active.

	1987	1998	2002	2003
Population totale	22	29 272	31 357	-
Dont femmes	520 870	340	000	-
	10 947	14 471	15 521	
	230	320	720	
Popul. en âge de travailler	11 478	16 732	19 218	-
Dont femmes	590	760	710	-
	5 715 020	8 288 430	9 519 990	
Population active	5 341 100	8 326 000	9 305 000	9.540.000
Dont femmes	497 210	870 620	1 321 000	1.355.000

Sources : RGPH 1987- 1998- ONS. Pour 2002 démographie algérienne - N° 375 – ONS ; Population active : Délégué à la planification pour 2002 et 2003.

Par tranche d'âge, la population active, tous genres confondus, est concentrée dans les tranches des 30-39 ans avec 27,4 % et des 20-29 ans et 40-49 ans avec un même taux de l'ordre de 17,4%. Il est aussi observé que la catégorie des 60 ans et plus représente 2,7 % de la population active, soit 257.580 personnes. Ces actifs en âge de la retraite continuent néanmoins à travailler, souvent sans titre et sans statut professionnel, ce qui laisse penser qu'ils émargent dans le secteur informel.

Population active par groupe d'âge : 2001 / 2003

	Pop. active 2001.	Structure	Pop. active 2003	Structure
15-19ans	807.675	8,9	734.580	7,7
20-24ans	1.588.125	17,5	1.650.420	17,3
25-29ans	1.633.500	18	1.679.040	17,6
30-39 ans	2.404.875	26,5	2.613.960	27,4
40-49ans	1.624.425	17,9	1.736.280	18,2
50-59 ans	780.450	8,6	868.140	9,1
60 ans et +	235.950	2,6	257.580	2,7
Total	9 075 000	100 %	9.540.000	100 %
Dont urbaine	5 345.175	58,9 %	5.540.000	58,3 %

Source : ONS.

1.3- La demande potentielle d'emploi.

La demande d'emploi émane de la population en âge de travailler et ce, conformément à la législation nationale du travail. Cette catégorie de population est représentée par les femmes et les hommes qui se situent dans la tranche des 15-59 ans.

En termes absolus, cette population est passée de 11,479 millions en 1987 à 19,219 millions en 2002, soit une variation de 7,740 millions ou + 67,42%. Sa part dans la population totale est de 61,29% en 2002, réalisant un gain de plus de 10 points par rapport à 1987.

La demande d'emploi est concentrée dans la tranche des 30-59 ans avec 29,22%, suivie de celle des 15-19 ans avec 12,09%.

Cette importante évolution a concerné pratiquement dans les mêmes proportions les femmes et les hommes et toutes les tranches d'âge résidentes en milieu urbain ou rural.

Toutefois, il faut souligner que la pression sur le marché du travail est beaucoup plus forte dans les grandes métropoles (Alger, Oran, Constantine...), et les villes moyennes. Cette situation est illustrée par la distribution géographique de la population active qui fait ressortir que 58,9% des actifs sont en zone urbaine et 41,1% en zone rurale.

Evolution de la population résidente 1987-2002 selon le genre et par
groupe d'âge
(Milieu de l'année)

Groupes d'âges	1987				2002			
	Masculin	Féminin	Total	(%)	Masculin	Féminin	Total	(%)
0-14 ans	5 161 539	4 563 923	10 086 101	44,79	5 085 098	4 876 014	9 962 119	31,77
15-19 ans	1 263 639	1 238 577	2 502 216	11,11	1 931 209	1 859 470	3 791 061	12,09
20-24 ans	1 122 123	1 103 455	2 225 578	9,88	1 730 564	1 677 600	3 408 506	10,87
25-29 ans	846 235	818 300	1 664 535	7,39	1 442 136	1 414 201	2 856 623	9,11
30-59 ans	2 531 573	2 554 684	5 086 257	22,58	4 592 891	4 568 715	9 162 515	29,22
Population 15-59 ans	5 763 570	5 715 016	11 478 586	50,97	9 696 800	9 519 985	19 218 705	61,29
60 ans et +	648 527	668 294	1 316 821	5,85	1 053 387	1 125 716	2 179 312	6,95
Total	11 573 636	10 947 233	22 520 869	100,00	15 835 285	15 521 715	31 357 000	100
Sources : RGPH 1987- ONS. Pour 2002 démographie algérienne - N° 375 - ONS								

2- Evolution de l'emploi.

L'offre de l'emploi suit une tendance positive, mais elle s'est profondément transformée. L'emploi salarié garanti par l'Etat et à durée indéterminée se raréfie, pendant que se développe l'emploi temporaire et peu qualifié. Les emplois alternatifs à faible valeur ajoutée, institués dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi des jeunes deviennent de plus en plus importants, relativement aux emplois permanents. Parallèlement, l'emploi dans le secteur informel progresse de façon soutenue tant dans le secteur non structuré, que structuré. Il altère ainsi l'analyse des données sur le chômage et l'emploi.

Après une longue période de stagnation, on relève une reprise de l'évolution de l'emploi, grâce aux grands programmes publics (PNSRE, PNDRA), au dispositif d'emplois des jeunes et à la promotion significative des investissements (ANDI). L'emploi total est passé de 6.073.000 en 1999 à 7.276.000 en 2003, soit un accroissement moyen par an de 4,6%, se traduisant par 1.203.000 occupés supplémentaires.

Ces créations d'emplois ont permis de couvrir totalement la demande additionnelle d'emplois estimée à 951.000 et même de réduire le stock des chômeurs de 4,6%. Celui-ci est passé de 2.516.000 en 1999 à 2.264.000 en 2003, soit une baisse de 252.000 chômeurs, correspondants à des taux de chômage, pour les mêmes années, de 29,3 % et 23,7 %.

Les principales caractéristiques de l'emploi n'ont cependant pas varié. Ainsi, en 2003⁵², elles sont :

- La distribution territoriale des occupés est plus favorable en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 58,1 % et 41,9 %.

La faible part des occupées en zone rurale ne reflète pas la réalité vécue dans nos campagnes où beaucoup de travaux agricoles (récolte, jardinage, petit élevage, métiers d'artisanat), sont assurés par les femmes.

⁵² ONS, enquête emploi auprès des ménages de septembre 2003

Le système statistique de l'emploi exclut une grande part du travail réalisé par les femmes dont les activités, bien que non directement rémunérées, génèrent des produits de consommation d'appoint aux ménages et contribuent de ce fait à l'amélioration de leur niveau de vie. Cette exclusion se vérifie dans la catégorie des « salariés non permanents et apprentis » dans laquelle les femmes ne représentent que 9,1%.

- La population occupée est constituée en grande partie d'hommes qui représentent une proportion de 86 %. La part des femmes se situe à 14 % seulement. La majorité des femmes occupées est qualifiée et réside en milieu urbain, soit 81%.
- Les salariés représentent 65 % dont 42,3 % sont employés à titre permanent, de l'ensemble des occupés, en 2003. Cette catégorie d'occupés enregistré en 1997 une proportion de 66%, soit une baisse de seulement 1 point. La proportion de salariés, tous statuts confondus, est relativement plus importante en milieu urbain avec 69,6 % du total des occupés de cette catégorie.
- Les employeurs et les indépendants représentent 27,8 % des occupés.
- La catégorie des aides familiaux représente, quant à elle, 7,2 % des occupés parmi lesquels 67 % résident en milieu rural.

Répartition de la population occupée selon la situation dans la profession et la strate : année 2003

Situation dans la profession	Urbain	Rural	Total	(%)
Employeurs et indépendants	1.112.460	940.270	2.022.730	27,8
Salariés permanents	2.103.740	974.010	3.077.750	42,3
Salariés non permanents, apprentis et autres	840.740	811.216	1.651.650	22,7
Aides familiaux	173.820	360.050	523.870	7,2
Total Population occupée	4.230.460	3.045.540	7.276.000	100

Source : ONS, enquête emploi auprès des ménages, septembre 2003.

L'évolution de l'emploi a été profondément modifiée par la restructuration des activités ce qui a entraîné la transformation de la nature des emplois. La part de l'emploi structuré dans l'emploi total est estimée, en 2003, à 82,8 %. Son rythme de croissance est relativement modéré avec 3,9 % en moyenne par an. L'emploi structuré a contribué aux créations d'emplois à hauteur de 865.000 postes de travail (71,9%). Les fluctuations ont concerné surtout l'agriculture avec 381.000 emplois équivalent, le BTP avec 164.000 emplois, les services avec 156.000, l'administration avec 126.000, et dans une moindre mesure l'industrie avec seulement 17.000 emplois.

Les « Formes Particulières d'Emplois » (FPE) qui concernent les bénéficiaires des dispositifs d'emplois d'attente sont estimées à 259.000 en moyenne par an, soit environ 3,9 % de l'emploi total. L'évolution annuelle de ces emplois est de près de 2 % durant la période 1999 - 2003.

Evolution des formes particulières d'emploi 1999-2003

	1999	2000	2001	2002	2003
CPE	14.600	11.500	6.600	4.700	4.800
AIG	136.300	132.300	132.400	166.100	180.000
ESIL	68.300	55.100	74.700	72.700	70.000
TUPHIMO	44.800	30.500	28.000	30.000	30.500
TOTAL	264.000	229.400	241.700	273.500	285.300

- Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale

L'emploi informel est généré à la fois par le secteur informel pur et le secteur formel sous-déclarant. Il est estimé après identification des catégories d'occupés, constitués des salariés, des aides familiaux, des apprentis et des chômeurs exerçant des activités occasionnelles, rémunérés mais non déclarés. Son volume varie, selon les critères retenus et les méthodes d'observation utilisées.

A titre d'illustration, les ordres de grandeur des occupés dans l'informel publiés par les services du délégué à la planification sur la période 1999 et 2003 varient entre 911.000 et 1.249.000 personnes.

Le volume de ces emplois représente respectivement 15 % et 17,2% de l'emploi total. La part de l'emploi informel représente près de 22% de l'emploi total hors agriculture en 2003. Sa progression est relativement accélérée avec un taux d'accroissement de 8,2 % annuellement soit près de 2 fois le taux d'évolution de l'emploi structuré.

La création d'emploi et la lutte contre le chômage relèvent aujourd'hui essentiellement de l'intervention de l'Etat à travers les divers programmes catégoriels, régionaux et sectoriels mis en œuvre : les programmes de soutien à l'emploi initiés dès 1987, le Plan de Soutien à la Relance Economique, initié en 2001 et le Plan National de Développement Agricole et Rural mis en œuvre en 2000.

En résumé, l'évolution de l'emploi sur la période 1999 – 2003 se caractérise par :

- une nette amélioration du niveau des créations d'emplois, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et du BTP, mais aussi par la précarité du marché du travail du fait de la dominance des emplois temporaires et peu qualifiés générés en marge de l'économie structurée, et ce, au détriment de l'emploi salarié permanent ;

- la tertiairisation de l'emploi en raison du poids des services marchands et de l'administration ;
- la stagnation de l'emploi dans le secteur de l'industrie ;
- la faible part des femmes dans l'effectif total des occupés ;
- la stabilisation des effectifs des salariés et la progression de l'emploi indépendant.

Le regain d'intérêt pour les activités agricoles, selon le RGA, s'est confirmé, et ce malgré l'exode rural.

Evolution de l'emploi structuré et informel 1999-2003 : en milliers

	1999	2000	2001	2002	2003	variation		Accrois/an %
						période	Par an	
Emploi structuré	5.162	5.206	5.441	5.736	6.027	865	216	3,9
Agriculture	1.185	1.185	1.328	1.438	1.566	381	95,3	7,2
Industrie	493	497	503	504	510	17	4,3	0,9
BTP	743	781	803	860	907	164	41	5,1
Services	1.053	1.074	1.109	1.157	1.213	156	39	3,5
Administration	1.420	1.440	1.456	1.503	1.546	126	31,5	2,1
FPE(1)	264	229	242	274	285	21	5,2	1,9
Emploi informel	911	1.034	1.156	1.181	1.249	338	84,5	8,2
Emploi total	6.073	6.240	6.597	6.917	7.276	1.203	300,8	4,6

Formes particulières d'emplois : emplois générés par les dispositifs d'emploi alternatifs (CPE, IAIG, ESIL, TUPHIMO) ; Sources : 1999-2001 : services du délégué à la planification ; 2002 : estimation DES-CNES sur la base de la structure de l'emploi en 2001.

3- La législation du travail et de l'emploi.

L'ajustement à la mondialisation et la restructuration économique favorisent la segmentation et la déréglementation du marché du travail.

Le phénomène de segmentation du marché du travail signifie qu'il existe plusieurs marchés. De manière générale, l'on considère qu'il existe deux segments principaux : celui dont la sécurité des emplois est grande et les salaires relativement élevés et celui où la précarité est la règle et les salaires bas.

La déréglementation du marché du travail signifie, quant à elle, le développement de relations d'emploi, dites « flexibles » dont beaucoup échappent à la législation du travail et à la protection sociale obligatoire.

De manière générale, le modèle dominant, en Algérie, de l'emploi salarié, structuré et stable, tend à devenir une exception; les périodes d'activité sont souvent interrompues par le chômage et des changements d'employeurs.

Les frontières entre les catégories d'actifs deviennent désormais de plus en plus floues. D'ores et déjà, l'on assiste à une diversification des formes d'emploi ou d'activité :

- emploi à temps plein avec contrat à durée indéterminée (CDI), en recul ;
- emploi à durée limitée dans le secteur structuré (ESIL,AIG,CPE, TUPHIMO);
- travailleurs indépendants et salariés permanents ou occasionnels, clandestins, du secteur informel;
- emplois de l'économie souterraine où le non respect du droit social et du droit fiscal s'accompagne d'une démonstration outrageante de richesses ;
- autres emplois des programmes alternatifs subventionnés (micro entreprise, micro crédit, entreprises en difficulté et autres).

Ces nouvelles formes de travail appellent de nouvelles règles de droit alliant à la fois l'exigence de liberté et de sécurité, seule façon d'éviter que la protection ne soit assurée que pour les emplois structurés.

Le droit du travail doit concourir à la mobilité en facilitant le passage d'une situation de travail à une autre. Les mesures d'adaptation doivent viser la réduction des distorsions du marché du travail, de rationaliser la gestion des réserves et d'améliorer un système de suivi.

La législation du travail consacre, depuis 1990, les principes de la flexibilité de l'emploi.

Les nouvelles lois régissant le monde du travail ont désigné l'entreprise comme lieu privilégié où se crée le droit, en octroyant aux partenaires sociaux le soin d'organiser des pans entiers de leur vie socioprofessionnelle.

En effet, à l'exception des règles d'ordre public, telles que l'âge minimum de recrutement, le travail de nuit, les heures supplémentaires, la durée de travail, le repos hebdomadaire, le congé annuel ou de maladie ou le licenciement, les lois de 1990 renvoient à la convention collective, négociation de plusieurs aspects des relations de travail - contrat de travail, niveau du salaire, SNMG ...-.

Cette réforme des lois sociales est intervenue dans un contexte de crise marquée par la chute des revenus des hydrocarbures et, corrélativement, de restrictions budgétaires, ce qui n'a pas manqué d'avoir des répercussions négatives sur la dynamique de création d'emplois.

Le dispositif législatif, mis en œuvre en 1990, puise ses fondements dans la constitution de 1989 :

- l'article 55 qui reconnaît le droit au travail à tous les citoyens ainsi que la garantie du droit à la protection, à la sécurité et à l'hygiène dans le travail et la garantie du droit au repos,
- l'article 56 qui reconnaît le droit syndical à tous les citoyens,
- l'article 57 qui reconnaît le droit de grève à tous les travailleurs, dans le cadre et les limites de la loi.

Le contenu de cette nouvelle législation est également en relation avec les engagements internationaux souscrits par l'Algérie, en conséquence de la ratification des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Il en est ainsi, des principes fondamentaux relatifs à la négociation collective (convention 98), à la liberté syndicale des travailleurs et des employeurs (convention 87), au droit de grève (convention 87), au rôle de l'inspection du travail et de l'administration du travail (convention 81).

En consacrant la négociation collective comme fondement à l'émergence du droit du travail, la législation de 1990 s'est ainsi démarquée du système introduit par le statut général du travail dont la rigidité de l'organisation et le fonctionnement des rapports de travail se sont avérés inopérants pour aborder le processus de transition vers l'économie de marché.

La démarche du législateur de 1990 procède par une série de ruptures par rapport aux « systèmes juridiques » qui régissaient le monde du travail. Les ruptures s'expriment à travers :

- le traitement non différencié des secteurs public et privé ;
- la limitation des domaines réglementaires et statutaires aux fonctionnaires et certaines catégories de travailleurs ;
- la consécration de la négociation et de la convention en tant que source de droit social.

A la faveur de ce nouveau contexte économique, des lois ont été adoptées en 1990, notamment la loi n° 90-11 relative aux relations de travail ; un nouveau type de relations professionnelles a été fondé sur la contractualisation des rapports de travail et la négociation collective.

L'objectif de ces lois vise une flexibilité dans la gestion des rapports de travail, une mobilité de l'emploi et une décentralisation des politiques salariales; elle accorde, aussi, une place plus importante aux travailleurs par le biais de la représentation syndicale, la participation, le droit de grève et le droit à la négociation collective.

C'est dans cet esprit que les lois de 1990 ont fixé des minima tels le recrutement d'un travailleur qui n'a pas atteint l'âge légal ou des discriminations entre les travailleurs en matière d'emploi, de rémunération ou de conditions de travail.

Introduite par la loi 90-11, la négociation collective est définie dans l'article 114 qui donne les niveaux auxquels celle-ci peut être conclue (entreprise, branche) ; la convention collective détermine son champ d'application professionnel et territorial ; elle peut concerner (art 115) un ou plusieurs organismes employeurs et revêtir un caractère local, régional ou national.

La négociation collective offre aux partenaires sociaux l'opportunité de décider de tous les aspects qui concernent leurs relations socioprofessionnelles, l'article 120 de la loi citée plus haut fixe de façon non exhaustive le contenu des conventions et des accords collectifs.

Les différentes évaluations faites par les services du ministère en charge du travail, mais également les rapports du CNES, notamment celui qui a traité des « Relations de travail dans le contexte d'ajustement structurel » reconnaissent la difficulté rencontrée au début de l'application du dispositif de 1990 par les acteurs sociaux, à créer leurs propres normes de travail, habitués pendant une longue période à appliquer des décisions venant du haut.

La lecture des conventions collectives conclues, au niveau de la branche ou de l'entreprise, ne révèle pas d'innovations significatives. Parfois même, ce fut une simple reproduction des règles anciennes.

Cependant, notons que dans certaines conventions, les partenaires sociaux ont su aménager des solutions et/ou des dispositions à des situations non prévues dans la législation du travail, ce qui constitue une avancée qui mérite d'être signalée; à titre d'illustrations:

- Le réexamen des formes et niveaux de rémunération en cas de baisse d'activité, selon la logique économique.

- La substitution de la PRI-PRC par une rémunération variable indexée sur le rendement à la pièce, à la tâche, au cachet et au chiffre d'affaires.
- L'établissement d'équivalence horaire sur la durée de travail hebdomadaire pour certains postes de travail tels que les chauffeurs (47,5 heures/semaine), les agents de sécurité (48 heures/semaine).
- La mise en chômage technique pour éviter les licenciements secs comme moyen de préservation de l'emploi.

Outre la négociation du chômage technique en tant que mesure, les partenaires sociaux ont également traité de l'indemnisation de cette forme de chômage. A ce titre, les formes d'indemnisation retenues sont significatives et du degré de difficultés financières des entreprises et de la complexité qui a caractérisé ces mêmes négociations.

En effet, on remarque que l'indemnisation du chômage technique va du sans solde à 100% du salaire de base en passant par des taux différenciés de celui-ci.

La réduction du temps de travail a également été utilisée comme moyen de limiter le dégraissage des effectifs.

Ainsi, le recul de l'intervention étatique dans l'élaboration des règles opposables aux partenaires sociaux a laissé la latitude à ces derniers de décider d'un commun accord de créer leur propre droit par le biais de la négociation collective ; l'Etat puissance publique n'intervenant que pour fixer les règles d'ordre public social.

La récession économique, puis le programme d'ajustement structurel ont progressivement réduit les marges de manœuvre des partenaires sociaux, au niveau de l'entreprise, laissant place à la concertation et la négociation macro sociale, c'est-à-dire aux concertations et négociations bilatérales et tripartites.

Les innovations et avancées en matière de négociation collective restent, cependant, insuffisantes au regard de l'ouverture qu'offre le cadre législatif ; ceci est illustré par les hésitations et la prudence des partenaires sociaux à sortir du système statutaire antérieur.

Les lois sociales de 90 et 94, censées régir le monde du travail, n'ont été que peu appliquées dans le secteur privé.

II- Les facilitations à l'investissement et à la création d'emplois.

1- En général. Les mesures prises par les pouvoirs publics s'inscrivent dans les politiques actives de lutte contre le chômage. L'objectif recherché est la relance de l'activité économique, grâce au soutien à l'investissement et aux aides multiformes de préservation et de création d'entreprises.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont promulgué des textes juridiques et réglementaires et ont défini des procédures laissant à l'entreprise publique une grande initiative dans la créativité et donnant plus de liberté d'action à l'initiative privée.

L'action de promotion de l'investissement a été encouragée et réglementée par le décret législatif N°93-12 du 5 octobre 1993. Ce décret définit le champ et fixe les régimes et avantages accordés aux investisseurs.

Ce processus d'investissement a été confronté, en pratique à un environnement contraignant pour la concrétisation des projets : les lourdeurs bureaucratiques et la mauvaise gestion du foncier industriel ont créé des contraintes dans sa mise en oeuvre.

Pour apporter les correctifs nécessaires et donner un nouveau souffle à la promotion de l'investissement, les pouvoirs publics ont promulgué, en 2001, l'ordonnance N°01-03 du 20/08/2001 relative au développement des investissements et la loi N° 01-18 du 12/12/2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME).

L'ordonnance sus citée, mise en place en même temps que celle concernant la gestion des capitaux marchands de l'Etat et l'ouverture des capitaux des entreprises publiques, vise comme objectifs la reconstitution de la chaîne de l'investissement et l'amélioration de l'environnement administratif et juridique ; elle prévoit notamment :

- un régime général et un régime dérogatoire ;
- la création du Conseil National de l'investissement (CNI), placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement ;
- la création d'un Fonds d'appui à l'investissement pour la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis,
- la création du Guichet Unique, placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement, en la forme d'une « Agence Nationale du Développement de l'Investissement » (ANDI) avec pour tâches d'accueillir, d'informer et d'assister les investisseurs résidents et non résidents, de fournir les prestations administratives et de gérer le Fonds d'appui à l'investissement.

Ce cadre général de promotion des investissements de droit commun est complété par le dispositif spécifique en direction des jeunes pour la création de micro entreprises, domicilié auprès de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).

Le régime des exonérations et avantages fiscaux en faveur de l'investissement et de l'emploi a été renforcé et élargi aux régions défavorisées à promouvoir, notamment celles situées dans le Sud et les Hauts Plateaux, à travers l'abattement temporaire de 50% et 25% de l'imposition des revenus des sociétés et des personnes physiques.

Les créations nouvelles, les extensions et les rénovations d'activités, réalisées dans le cadre des régimes de l'ANDI et de l'ANSEJ, bénéficient de nombreux avantages particuliers à caractère fiscal, parafiscal et douanier, au moyen de deux fonds d'appui à l'investissement financés par l'Etat en deux (02) phases, réalisation et exploitation.

L'octroi de ces avantages est conditionné par des engagements pris par les promoteurs au moment de l'agrément des projets, notamment en matière de création d'emplois.

Le coût des exonérations et subventions accordées depuis la mise en œuvre de ces régimes est estimé en 2002 à 50 milliards de dinars.

2- Le soutien à l'investissement (ANDI).

L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI), à travers ses six (06) guichets à vocation régionale, a enregistré entre 1993 et 2003 près de 58.600 déclarations d'investissements pour un montant cumulé de 4.482 milliards de dinars. Le volume d'emplois prévus serait de l'ordre de 1.900.000, soit une moyenne de 33 emplois par projet.

Globalement, les coûts moyens d'un projet et d'un emploi sont évalués respectivement à 77 millions de DA et 2,32 millions de DA.

Evolution des projets d'investissements déclarés durant la période
du 13.11.93 au 31.12.2003

Années	Nombre de projets	Emplois	montants 109 DA	Emplois par projet	Coût moyen par projet
1993/1994	694	59 606	114	86	164
1995	834	73 818	219	89	263
1996	2 075	127 849	178	62	86
1997	4 989	266 761	438	53	88
1998	9 144	388 702	912	43	100
1999	12 372	351 986	685	28	55
2000	13 105	336 169	798	26	61
2001	5 018	113 983	279	23	56
2002	3 109	96 545	369	31	119
2003*	7 211	115 739	490	16	68
cumul 1994-2003	58 551	1 931 158	4 482	33	77

Source: Services du délégué à la planification – tableau de bord de l'économie – principaux résultats du quatrième trimestre et prévision de clôture 2002- mars 2003 ; * année 2003 : ANDI – audition conjoncture 2^{ème} semestre 2003 au siège du CNES -

Pour la seule année 2003, il a été enregistré 7.211 intentions d'investir contre 3.109 en 2002. Le montant d'investissements projeté est évalué à 490,5 milliards DA, en progression de + 33% par rapport à 2002.

Par activité, le secteur des transports occupe le 1^{er} rang avec 60% de l'ensemble des projets, suivi de l'industrie avec 17% et du BTPH avec 9 %.

En termes de niveau d'investissements, l'industrie se classe en 1^{ere} position avec 45% du montant total. Les deux (02) secteurs des transports et de l'industrie créeraient près des 2/3 du total des emplois prévus.

Les principales caractéristiques des projets déclarés en 2003 sont :

- par secteur juridique :

Privé : 7.151 projets (99,2%),

Public : 55 projets (0,7%),

Mixte (partenariat secteurs public privé) : 05 projets (0,1%).

- par forme juridique :

Personnes physiques : 4.198 projets (58%),

EURL : 1.639 projets (23%)

SARL : 1.051 (15%).

- par distribution géographique :

Alger : 2.424 projets (33,6%)

Oran : 1.590 projets (22%),

Blida : 1.511 projets (21%),

Ouargla, Annaba, Constantine : 1.686 projet (23,4%).

Les projets employant moins de 10 salariés sont au nombre de 4.258 (59%) et ceux employant plus de 250 sont de 31 (1%). Les projets intermédiaires employant 10 à 250 salariés représentent un nombre de 2.922 (40%).

Les projets de la tranche d'effectifs 10 à 50 salariés prévoient la création de 51.263 emplois (44%) sur le total des emplois prévus de 115.740.

Durant la période 1999-2003, il est enregistré 354 déclarations d'investissement par les femmes sur un total de 33.600 projets, soit une faible proportion de 1%. La réalisation de 79 projets par les promotrices concerne essentiellement les branches :

- industrie : 30 projets (38%),
- services : 13 projets (16,5%),
- santé : 12 projets (15,2%),
- transport : 12 projets (15,2%).

En l'absence d'un bilan réel des projets entrés en production et du volume des emplois effectivement générés, les retombées en emplois des investissements soutenus par l'ANDI, depuis sa création à ce jour, devraient se traduire par la création de 1.900.000 postes de travail potentiels (théoriques).

3- Les dispositifs d'emploi des jeunes comportent deux (02) volets :

- Les emplois salariés d'attente (AIG, ESIL, CPE, TUP-HIMO).

La gestion de ces programmes est centralisée auprès de l'Agence de Développement Social (ADS). Le volume des emplois créés, évalué en équivalents permanents, avoisine 250.000 postes de travail par an. Leur répartition géographique englobe les zones déshéritées et reculées du pays.

Evolution des emplois créés en équivalents permanents par les programmes d'emplois alternatifs 1997-2003 : en milliers

Dispositif	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
ESIL	86,1	72.2	68.3	55.1	74.7	72.7	70
AIG	124.9	134.6	136.3	132.3	132.4	166.1	180
CPE	-	6.2	14.6	11.5	6.6	4.7	4.8
TUP-HIMO	30.1	34.6	44.8	30.5	28	30	30.5
TOTAL	241.1	247.6	264	229.4	241.7	273.5	285.3

Source : MESN

Le montant des ressources affectées au financement des programmes reste faible malgré leur augmentation sensible à partir de 2001. La part de ces ressources dans le PIB est estimée pour 2001 et 2002 à 0,3%.

Evolution des ressources affectées aux différents programmes
d'emplois alternatifs
milliards de Dinars

Dispositif	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
ESIL	2,6	2,4	2,1	2,0	2,4	2,2	2,2
AIG	4,7	4,7	4,5	4,7	5,2	7,1	11,3
CPE	--	0,25	1,1	0,7	0,9	0,5	0,5
TUP- HIMO	1,2	1,3	1,6	-	1,8	4,2	2,2
TOTAL	8,5	8,65	9,3	7,4	10,3	14,0	16,2

Source : MESN

- Les emplois durables par l'appui à la création d'activités.

Le dispositif, initié dès 1990 par le financement de coopératives de jeunes, a été renforcé et élargi à partir de 1997 par la mise en œuvre des programmes de micro entreprises et du micro crédit. Le volume des ressources consenties par le trésor public (bonification des taux d'intérêt, réduction des taxes douanières, fiscales et parafiscales) pour le soutien des projets a évolué comme suit :

Volume des ressources mobilisées : en Milliards DA

Dispositif	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total
Micro entreprise	1.76	3.0	3.0	4.0	4.5	4.5	4.5	25.26
Micro crédit	-	-	-	-	1.8	0.16	-	1.96

Total	1.76	3.0	3.0	4.0	6.3	4.66	4.5	27.22
--------------	------	-----	-----	-----	-----	------	-----	-------

Source : MESN

Depuis sa création, l'ANSEJ a traité et déclaré éligibles plus de 177.500 dossiers d'investissement dont 115.000 ont été initiés par des jeunes issus des structures de la formation professionnelle, soit 65%.

Sur le nombre global des dossiers éligibles, seulement 52.393 (29,5%) ont été financés dont 12 % sont portés par des femmes, soit 6.347 micro entreprises.

Les principaux secteurs investis sont le transport de marchandises et de voyageurs avec 40,25%, suivi des services avec 23,45 %, de l'agriculture et de l'artisanat, dans les mêmes proportions, avec 13%.

Le nombre d'emplois générés par les programmes d'appui à la création d'activités pour la période 1997-2003 est estimé à près de 163.000, soit une moyenne annuelle de l'ordre de 23.000 postes de travail. Le nombre moyen d'employés par micro entreprise est de 3 personnes.

Evolution du nombre d'emplois générés par les dispositifs de promotion de l'emploi par l'appui à la création d'activités 1997-2003

Dispositif	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total
Micro entreprise	179	23.942	39.260	28.735	20.152	19.631	14.771	146.670
Micro crédit	-	-	-	547	3.851	11.763	-	16.161
Total	179	23.942	39.260	29.282	24.003	31.394	28.101	162.831

Source : MESN

Les mécanismes d'appui à la création d'activités, après sept (07) années d'existence n'échappent pas aux contraintes inhérentes à ce type de dispositif qui dépend pour son efficience d'un partenariat actif du secteur bancaire qui, en définitive, décide du niveau de financement des projets de création d'activité. La tendance observée à partir de l'année 2000 confirme, notamment pour la micro entreprise, un recul d'année en année du nombre de projets financés conjointement par l'ANSEJ et les banques.

Cette situation a conduit les pouvoirs publics à promulguer de nouvelles mesures :

- le relèvement du seuil d'investissement à 10 millions de dinars et l'extension du financement à d'autres activités non éligibles antérieurement à l'aide de l'Etat ;
- la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'appui à la création d'activités destinées aux chômeurs de longue durée âgés de 35 à 50 ans. La gestion du programme a été confiée à la CNAC ;
- la refonte totale du dispositif du micro crédit, pris en charge par une institution spécialisée indépendante dénommée Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM). Cette agence a pour mission de gérer les aides spécifiques consenties par la collectivité, destinées aux personnes à faibles revenus, incapable de développer des activités, d'accéder au crédit bancaire par les circuits classiques.

L'efficacité des dispositifs de promotion des investissements et de l'auto emploi est difficile à mesurer en raison du manque d'enquêtes sur le terrain, et de l'absence de contrôle a posteriori sur :

- Le nombre de projets réalisés,
- les branches d'activités investies,
- l'enregistrement statistique des activités,
- le nombre et le statut des emplois créés ;

- l'affiliation des personnes employées au système de sécurité sociale (CNAS – CASNOS - CNR),
- le chiffre d'affaires déclaré aux services des impôts,
- les circuits de commercialisation des produits et services réalisés.

Ces données sont indispensables pour apprécier le niveau de contribution des programmes à l'intégration des activités et des emplois informels, d'une part, et des emplois générés dans les circuits officiels de l'économie nationale, d'autre part.

CHAPITRE II- LES DESEQUILIBRES DE LA SPHERE PRODUCTIVE.

Les reports ⁵³ dans les traitements préconisés, les retards de restructuration du secteur, les hésitations dans la conduite de la privatisation, ont placé le secteur industriel dans une position d'expectative, donnant lieu à des conséquences fortement coûteuses pour toute l'économie nationale, et qui se sont traduites soit en termes de contre performances (baisse des productions, baisse de la qualité, dépréciation de l'outil de production) soit en pertes nettes d'emplois. Les entreprises continuent toujours d'évoluer dans un environnement complexe, de déstructuration avancée pour certaines, d'instabilité ou de relative reprise pour d'autres.

L'absence d'une politique industrielle, la lourdeur et souvent l'inadéquation des schémas de restructuration mis en œuvre, les déstructurations financières parfois très prononcées, les résistances aux changements dans les modes et comportements de la gestion, les divergences des points de vue et de positions des différents intervenants et acteurs et la faiblesse du système d'information économique et social rendent l'analyse de la situation du secteur industriel plus difficile et la définition de politiques de relance plus ardue.

Le bilan, effectué par le Ministère Délégué à la Promotion de l'Investissement, fait ressortir que 27,61 % des entreprises ont un actif net négatif et 59,08 % ont un fonds de roulement négatif et sont donc dans l'incapacité de s'autofinancer.

⁵³ Rapport de conjoncture du 1^{er} semestre 2003.

L'importance de l'endettement d'un grand nombre d'entreprises, le volume des créances détenues sur les structures publiques compliquent davantage l'établissement d'un bilan économique de leurs activités, sans oublier les baisses de leur productivité dues aux pertes de marchés, à la mévente des produits, et à l'obsolescence d'une partie de leur outil de production. Les critères d'éligibilité relatifs à la mise à niveau, tels que définis actuellement ne s'intéressent qu'aux entreprises financièrement viables, ce qui constitue un effet d'éviction des entreprises qui disposeraient d'atouts majeurs pour se développer et améliorer leurs performances et leur compétitivité mais qui ne seraient pas en mesure de supporter les coûts de leur mise à niveau.

Dans le cadre du programme de mise à niveau lancé en janvier 2002, visant un objectif de 1000 entreprises, il est recensé 200 demandes d'adhésion dont 65 pour le premier semestre de 2003. A fin juin 2003, 114 entreprises (58 EPE et 56 entreprises privées) ont été retenues pour bénéficier du Fonds de Promotion de la Compétitivité, dotée d'un montant de 2 milliards de dinars.

Toutes ces insuffisances et dysfonctionnements résument les constats de faiblesse de l'Etat régulateur et contrôleur. Ils expliquent la prolifération de la contrefaçon et l'impact limité de la sanction légale des infractions relatives à la non facturation et au non-respect des prescriptions techniques de certains produits importés et même fabriqués localement. L'expansion numérique et spatiale des activités informelles constitue une menace pour la production nationale d'autant plus que ce sont des produits importés illégalement et aux qualités souvent douteuses qui alimentent les marchés.

L'informel constitue un handicap réel pour la survie des entreprises fortement concurrencées et ne remplissant pas les critères d'éligibilité à la mise à niveau, et entravera tout effort de développement de leurs capacités de production et de leur rentabilité.

La faible qualité des produits, essentiellement ceux qui sont importés, leur disponibilité à des prix bas, l'absence ou la faiblesse des contrôles, l'allègement de la réglementation (ou déréglementation des activités et des segments), ont contraint beaucoup d'entreprises algériennes (textiles, cuirs, chaussures, électroménagers...) à réduire leurs effectifs et leurs activités, voire même à les cesser. Cependant, l'informel n'explique pas, à lui seul, les difficultés que rencontrent les entreprises. Ces difficultés se sont accumulées du fait d'une récession économique durable et des politiques d'ajustement sévères adoptées depuis 1988.

I- Evolution et répartition des entreprises

1- Evolution ⁵⁴

Le nombre d'entreprises publiques et privées s'élève à 289.035 en 2000, en augmentation de 50.748 ou 21,3% par rapport à 1995.

Par secteur juridique, la répartition de ces entreprises en 2000 est la suivante :

- Secteur public : 1.501 entreprises, soit 0,52%.
- Secteur privé : 287.534 entreprises, soit 99,48%.

▪ Globalement, le nombre d'entreprises publiques a connu une baisse de 24,53 % sur la période. Cette évolution est le résultat à la fois de la restructuration des entreprises nationales en filiales et la dissolution d'un grand nombre d'entreprises locales.

En effet, l'opération filialisation des entreprises nationales, entamée dans les années quatre-vingt-dix a multiplié par deux leur nombre en le faisant passer de 404 en 1995 à 821 en 2000. La dissolution pour raison économique a concerné les entreprises publiques locales; leur nombre a diminué d'environ 57% en passant de 1585 à 680 sur la période 1995-2000.

⁵⁴ source : fichier général des établissements –année 2000 - ONS

▪ S'agissant du secteur privé et pour la même période, le nombre des entreprises a fortement augmenté avec la création de 51.236 nouveaux établissements ; comparativement à l'année 1995, le secteur a connu un accroissement significatif de 21,68%. Ainsi, il est observé l'émergence du secteur privé et une place de plus en plus importante dans l'appareil productif national. Cette évolution est le résultat des mesures d'encouragement et d'accompagnement, en faveur de la promotion de l'investissement, prises par les pouvoirs publics dans le cadre des réformes économiques.

Evolution du nombre d'entreprises 1995-2000 par secteur juridique :

	1995		2000		variation	
	nombre	%	nombre	%	absolue	%
- Secteur public	1.989	0,83	1.501	0,52	-488	-24,53
public national	404	-	821	-	+417	+103,22
public local	1.585	-	680	-	-905	-57,1
-Secteur privé	236.298	99,17	287.534	99,48	+51.236	+21,68
Entreprises de 10	2.333	-	29.684	-	+7.351	+32,92
salariés et plus	213.965	-	257.850	-	43.885	+20,51
Entreprises moins de 10 salariés						
Total Général	238.287	100	289.035	100	+50.748	+21,30
Source : : fichier général des établissements – année 2000 – ONS						

2- Répartition des entreprises par secteur d'activité et selon la taille :

▪ Par secteur d'activité :

La distribution des entreprises publiques et privées, par secteur d'activité, classe, en 1995 et en 2000, les services au premier rang ; leur part représente environ 77 % de l'ensemble des entreprises, suivies de loin par l'industrie, y compris hydrocarbures, avec 15%. Ceci révèle la tertiarisation de l'économie nationale à un rythme régulier et soutenu.

L'activité des services est dominée par le commerce, avec 54% en moyenne, les services marchands fournis aux ménages et aux entreprises, avec 11%, et l'hôtellerie, cafés, restaurants, avec 6%, autant que le BTPH.

Concernant le nombre des entreprises publiques, l'industrie concentre 41%, suivie à parts égales par le BTPH 29% et les services 30%.

Le secteur de l'agriculture confirme la phase finale de son processus de privatisation, par le nombre infime d'entreprises qui est passé entre 1995 et 2000 de 13 à 5, soit seulement 2,34% et 0,7% de l'ensemble des entreprises.

Concernant le nombre des entreprises privées, les services représentent 87%, soit trois fois plus que le secteur public; la branche commerce s'accapare la plus grande part avec 61%, suivie par les services fournis aux ménages et aux entreprises avec près de 13%. Le nombre des entreprises industrielles et BTPH n'est que de 24%.

Ces parts soulignent que la tertiarisation est le fait du secteur privé, offrant un champ potentiel, propice à l'élargissement de l'informel.

Evolution du nombre d'entreprises publiques et privées par secteur d'activité :

Secteurs d'activités	1995				2000			
	Secteur public	Secteur privé	Total national	%	Secteur public	Secteur privé	Total National	%
Agriculture	13	542	555	0,23	5	754	759	0,26
Industrie (y compris hydrocarbures)	366	36.285	36.651	15,38	610	43.721	44.331	15,34
BTPH	913	16.010	16.923	7,10	439	18.674	19.113	6,61
Services :	697	183.461	184.158	77,29	447	224.385	224.832	77,79
Dont commerce	246	127.234	127.480	53,50	154	157.392	157.546	54,51
transport et	220	15.010	15.230	6,40	83	16.216	16.296	5,64
communication	28	14.443	14.471	6,10	26	17.292	17.318	6,00
hôtel, café et	187	2.005	2.192	0,92	165	2.416	2.581	0,90
restaurant	16	24.769	24.785	10,40	19	31.069	31.088	10,76
services fournis aux entreprises								
- services fournis aux ménages								
Total National	1989	236.298	238.287	100	29.684	257.850	289.035	100

Source : fichier général des établissements –ONS-

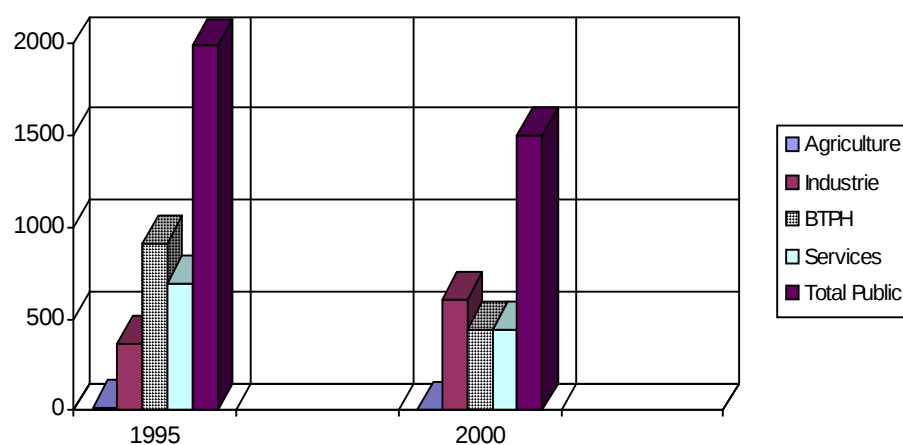
Selon la taille :

- Dans le secteur public, la taille de l'entreprise est appréciée par son statut national ou local. Si en 1995, les entreprises locales représentaient 79,70% et les entreprises nationales 20,30% du total des entreprises publiques, en 2000, ces proportions sont passées respectivement à 45,30% et 54,70% en raison des mesures de dissolution et de filialisation qui ont touché particulièrement les secteurs du BTPH et de l'industrie.

Evolution du nombre d'entreprises publiques (nationales et locales)
par secteur d'activité:

	1995			2000		
	P.N.	P.L.	T.P.	P.N.	P.L.	T.P.
Agriculture	4	9	13	1	4	5
Industrie	141	225	366	462	148	610
BTPH	80	833	913	142	297	439
Services	179	518	697	216	231	447
Total Public	404	1.585	1.989	821	680	1.501

PN : Public National, PL : Public Local, TP : Total Public ;
Source : fichier général des établissements –ONS



- Dans le privé, les entreprises employant moins de dix salariés, dénommées établissements du secteur des ménages (entrepreneurs individuels), très petites entreprises (TPE) ou micro entreprises, ne disposant pas, en majorité, de comptabilité complète, occupent, en 1995 et en 2000, une place dominante, avec une proportion constante de l'ordre de 90%.

Toutefois, le nombre d'entreprises privées de dix salariés et plus, dénommées petites et moyennes entreprises (PME), a évolué plus vite, au rythme de 32,92% contre 20,51%, enregistrées par les entreprises de moins de dix salariés. Ces fortes variations touchent toutes les branches d'activités productives et de services.

Le fait dominant qui en résulte montre que les petites entreprises se transforment progressivement en entreprises économiques de plus grande envergure, augurant une organisation et un mode de gestion plus modernes et normalisés.

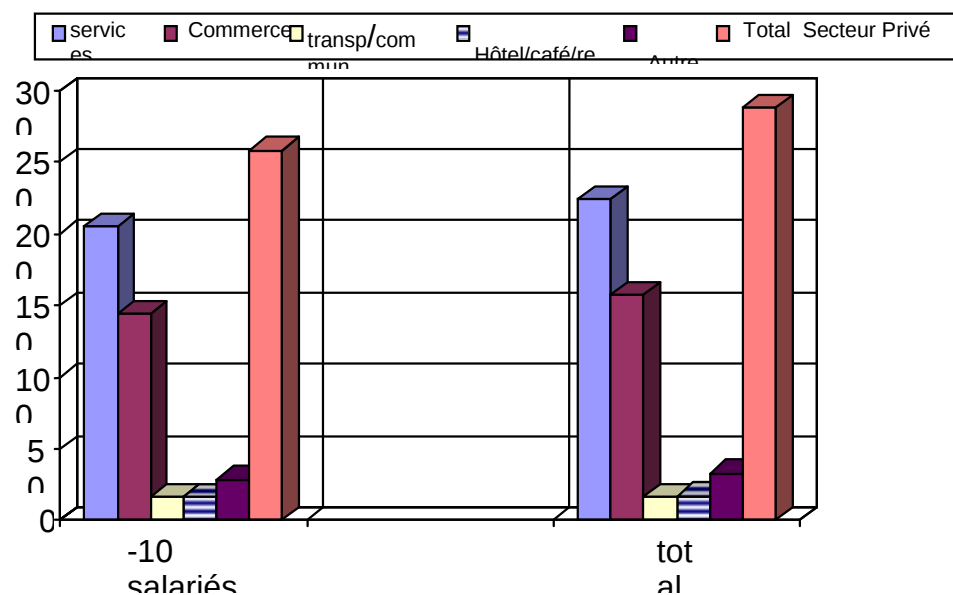
Evolution du nombre d'entreprises privées par branche et selon la taille

Secteurs d'activités	1995				2000			
	Privé de 10 salariés et +	Privé – 10 salariés	Total privé	%	Privé de 10 salariés et +	Privé – 10 salariés	Total privé	%
Agriculture	416	126	542	0,23	613	141	754	0,26

Industrie (y compris hydrocarbures)	4.566	31.719	36.285	15,36	5.140	38.581	43.721	15,20
BTPH	3.571	12.439	16.010	6,78	4.218	14.456	18.674	6,50
Services:	13.780	169.681	183.461	77,64	19.713	204.672	224.385	78,04
Dont commerce	9.524	117.710	127.234		13.315	144.077	157.392	
transport et	418	14.592	15.010	53,	711	15.505	16.216	
communication	1.254	13.189	14.443	84	1.689	15.603	17.292	54,
hôtel, café et	2.584	24.190	26.774	6,35	3.998	29.487	33.485	74
restaurant				6,11				5,64
services fournis aux entreprises				11,33				6,01
et aux ménages								11,65
Total privé	22.333	213.965	236.298	100	29.684	257.850	287.534	100

Source : fichier général des établissements –ONS

Répartition des entreprises privées dans le secteur des services
en 2000



II- la contribution des secteurs d'activités à la formation de la valeur ajoutée (VA) :

1-Au plan global.

Sur la période 1985-2002, la croissance économique est générée essentiellement par les hydrocarbures et les services marchands. La part revenant aux hydrocarbures, fortement dépendante du cours du baril de pétrole, a atteint 28,6%, en 1985, et 40,1% en 2002 (voir tableau en annexe). Ainsi, le poids des hydrocarbures reste important tout au long de la période.

Hors hydrocarbures, la structure de la valeur ajoutée des secteurs public et privé montre une tendance à la baisse de la part de la valeur ajoutée des secteurs de l'industrie et du BTPH en raison, notamment, des contre-performances du secteur public et une tendance à la hausse des services marchands qui occupent la première place aussi bien en 1985 qu'en 2002 avec des taux de participation de 37,6% et 47,30%. Ceci exprime une nette tendance vers une dématérialisation de l'économie.

2-Par secteur juridique :

Les données relatives à la structure de la valeur ajoutée totale (y compris hydrocarbures) 1985- 2001, illustrent les niveaux de participation des entreprises publiques et privées à la création de la richesse nationale ; il est observé que les entreprises publiques ont contribué en 1985 à 67,10% et en 2001 à 53%. Hors hydrocarbures, cette part a chuté de 52,7% à 22,8% .

Pour le secteur privé, la contribution à la valeur ajoutée (y compris hydrocarbures) s'est accrue de plus de 14 points, de 32,90% à 47% sur la même période ; hors hydrocarbures, elle a connu une grande modification au regard d'une importante progression, près de 30 points, de 47,3% en 1985 à 77,2% en 2001.

3-Par branche.

Pour les entreprises de moins de dix (10) salariés, la plupart n'ont pas de comptabilité complète et ne sont pas totalement déclarées. Elles concernent par conséquent à la fois les trois (03) composants de l'ENO, définies dans le chapitre I portant concepts et méthodes.

L'ensemble des éléments de réflexion et d'analyse, développé au plan conceptuel et méthodologique ainsi que la description du système productif national, permettent de déceler de manière empirique les activités constitutives de l'économie non observée par branche et par catégorie d'entreprises dans le secteur privé.

En ce sens, et à titre illustratif, il est présenté les résultats d'un exercice réalisé par l'ONS pour l'année 2001, sur le secteur privé, considérant par principe que l'économie non observée est inexistante dans le secteur économique public. Les méthodes d'évaluation utilisées sont l'observation directe (OD) et les estimations indirectes (ID).

Globalement, il est observé que dans les entreprises de dix (10) salariés et plus, l'économie souterraine prédomine contrairement aux entreprises des ménages (individuelles) ou les trois (03) composants de l'ENO sont présents.

Cependant, il y a lieu de souligner qu'en réalité, les entreprises privées quelle que soit leur taille constituent un vivier de l'ENO dans toutes ses formes. Elles restent difficiles à délimiter en raison des difficultés à cerner leurs frontières compte tenu des définitions retenues pour chacune d'elles, et des insuffisances du système national d'information.

Importance des composants de l'ENO dans le secteur privé : année 2001-

	Entreprises de 10 salariés et plus			Entreprises de moins de 10 salariés		
	% VA	Type ENO	Méthode d'évaluation	% VA	Type ENO	Méthode d'évaluation
Agriculture, pêche	0	Aucun	-	99,6	2,3	EI
Eau et énergie	0	Aucun	-	0	aucun	-
Hydrocarbures	4,3	Aucun	OD	0	aucun	-
Services et travaux	0	aucun	-	0	aucun	-
Mines et carrières	5,1	aucun	OD	1,1	1 et 2	OD
ISMME	3,1	2	OD	6,2	2	OD
Matériaux de construction	9,9	2	OD	17,6	2	OD
BTPH	5,7	2	OD	63,4	1,2 et 3	EI
Chimie, Caoutchouc, plastic	14,4	2	OD	4,5	2	OD
Industries agroalimentaires	4,6	2	OD	48,9	1,2 et 3	OD
Textiles, confection	15,4	2	OD	49,3	1,2 et 3	OD
Cuir et chaussures	38,5	2	OD	37,5	2	OD
Bois, lièges et papiers	8,6	2	OD	34,1	2	OD
Industries diverses	18,5	2	OD	72,5	2	OD
Transports	0	2	-	76,1	1 et 2	EI
Commerce	0	2	-	93,9	1,2 et 3	EI
Hôtels, cafés, restaurants	0	2	-	89,9	2 et 3	EI
Services fournis aux	0	2	-	70,2	2	EI
Services fournis aux	0	2	-	98,9	2 et 3	EI
Total national	2,8	-	OD	44,1	-	-
Total national hors	1,8	-	OD	75,4	-	-

Source : ONS – les comptes annuels ; OD : observations directes, EI : estimations indirectes

Type d'ENO : (1) : activités illégales, (2) : économie souterraine, (3) : secteur informel.

4- Evaluation de la valeur ajoutée de l'ENO.

Il est difficile de cerner et de mesurer l'ENO. Les comptables nationaux, dans le but de garantir la qualité de l'évaluation, ont recours aux estimations indirectes et à plusieurs approches juxtaposées de consolidation, de redressement des données statistiques de base et de mise en cohérence globale.

La quantification de la production de l'ENO permet d'ajuster les principaux agrégats de l'économie nationale (PIB, Emploi, consommation...).

Dans ce cadre, L'ONS a tenté d'évaluer le niveau de la production brute et de la valeur ajoutée des composantes de l'ENO dans quelques branches seulement et de déterminer leur part dans l'économie hors hydrocarbures.

Pour ce faire, les comptables nationaux ont basé leurs calculs sur les Tableaux Entrée / Sortie (TES) de 1989 et 2000.

Il ressort de cette évaluation que la valeur ajoutée créée par les différents segments de l'ENO est estimée à 31.035 millions de dinars en 1989, soit 12,4% de la valeur ajoutée totale hors hydrocarbures ; cette part représente 13,09% en 2000.

La progression annuelle moyenne sur la période est de l'ordre de 19,7% ou autrement dit, son niveau a été multiplié par plus de sept (07) fois.

La contribution des branches à la formation de la valeur ajoutée de l'ENO en 1989 classe au 1er rang le BTP avec 39,2% suivi du commerce avec 20,9% et de l'agriculture avec 16,5%. Cette structure s'est modifiée en 2000 au profit du BTP avec 57,3%, du commerce avec 16,28% et de l'abattage avec 15,25%.

A la lecture de ces données, il s'avère que les branches à forte économie non enregistrée en 2000 sont principalement le BTP, le commerce, et l'abattage et dans une moindre mesure, l'agriculture. Les branches se caractérisent par l'utilisation de techniques de production rudimentaires et l'emploi d'une main-d'œuvre importante et peu qualifiée (BTP, Agriculture).

**Evaluation de la production brute et de la valeur ajoutée de l'ENO
par branche d'activité - années 1989 et 2000 (en millions de DA)**

Branches d'activités	1989				2000			
	Product ion Brute	Product ion Brute (%)	Valeur Ajoutée	VA ENO (%)	Producti on Brute	Production Brute (%)	Valeur Ajoutée	VA de l'ENO (%)
Agriculture	5350,6	9,2	5 123,2	16,5	23 717	5,0	21 735	9,67
Extraction de sable	767,6	1,3	735,0	2,4	215,2	0,04	198,1	0,09
Bâtiments et travaux publics (auto construction)	21 572,8	37,2	12 153,4	39,2	265 214,3	56,0	128 704,8	57,23
Abattage	12 997,6	22,4	2 460,8	7,9	131 894,9	27,9	34 292,7	15,25
Fabrication produits alimentaires non compris	6 202,1	10,7	1 179,1	3,8	5 212,3	1,1	992,2	0,44
Fabrication biens de consommation textiles	3 311,6	5,7	2 769,5	8,9	2 511,3	0,5	2 201,7	0,98
Industries ameublement	230,0	0,4	109,8	0,4	318,6	0,06	155,4	0,07
Commerce	7 625,4	13,1	6 473,6	20,9	44 334,3	9,4	36 603,4	16,28
Total informel	5 8091	100	31 035	100	473 418	100	224 883	100
Total PB et VA hors hydrocarbures	391 699	-	249 757	-	2 960 226	-	1 717 820	
Part de l'ENO hors hydrocarbures	14,8%	-	12,4%	-	15,99%	-	13,09%	

Source : calcul sur la base des TES 1989 et 2000 de l'ONS

III– Eléments de débat.

✓ L'analyse de la structure de la valeur ajoutée (hors hydrocarbures) créée par le secteur privé, selon la taille de l'entreprise, fait ressortir la situation suivante :

- Les entreprises de moins de dix salariés ont créé, à elles seules, plus de 75% de la valeur ajoutée en 2001 alors que leur contribution ne représentait en 1985 que 44%, ce qui correspond à l'évolution importante de leur nombre, plus de 20%.

- Les entreprises de dix salariés et plus ont participé pour seulement 1,8% à la création de la valeur ajoutée en 2001 contre 3,3 % en 1985 et ce, malgré la forte augmentation de leur nombre de l'ordre de 33%, particulièrement entre 1995 et 2000.

✓ L'analyse comparative des niveaux de participation à la formation de la valeur ajoutée par ces deux catégories d'entreprises privées nous conduit à nous interroger :

- Où se nichent les formes de l'informel et qui le nourrit ?
- Quelles seraient l'ampleur et les incidences sur l'économie nationale?
- Les entreprises de moins de dix salariés seraient-elles plus légales et respectueuses des règles économiques et sociales que celles de plus de dix salariés ?

✓ A cette série d'interrogations, l'ONS fournit des éléments explicatifs :

Les fichiers et les répertoires d'entreprises utilisés dans leur état actuel ne permettent pas de saisir de manière exhaustive la démographie des entreprises.

La méthode d'estimation dite indirecte qui se base en général sur l'approche demande et les équilibres produits, utilisée actuellement, ne permet pas d'évaluer, avec précision, la part de la valeur ajoutée générée par ces entreprises ; c'est alors une grande partie de la valeur ajoutée du secteur privé qui est affectée d'office aux entreprises de moins de dix salariés. Dans ce cas précis, il s'agit d'économie souterraine pour des motifs statistiques.

A ces explications, il y a lieu d'ajouter deux éléments fondamentaux relatifs à la déclaration des entreprises à la sécurité sociale et à celle du travailleur, 10 jours après son recrutement. Si les entreprises de 10 salariés et plus doivent faire des déclarations mensuelles, période qui limite la sous déclaration de travailleurs, celles de moins de 10 salariés ne sont astreintes qu'à des déclarations trimestrielles, période qui leur permet un vaste mouvement de travailleurs – flexibilité totale – et de ne déclarer que les salariés des dix derniers jours. Ainsi sur 188.759 employeurs privés, 95% déclarent moins de 10 travailleurs.

L'interprétation mécanique et la déduction brute de cette analyse des données conduit à dire que l'économie nationale et la création de richesses sont du ressort des entreprises individuelles et familiales (moins de 10 salariés), situation assimilable à celle des pays classés pauvres.

Cette observation qui semble verser dans une logique superficielle et surréaliste, n'est, en fait, que l'image des insuffisances du système d'information et des faiblesses d'études et d'enquêtes en la matière.

Evolution de la structure (%) de la valeur ajoutée par secteur
d'activité hors hydrocarbures :

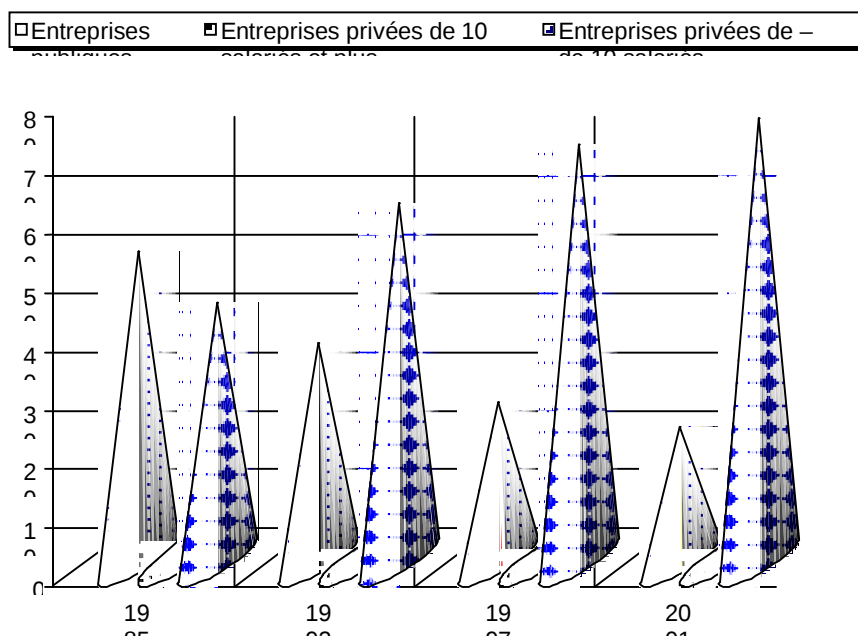
Secteurs d'activité	1985	1989	1992	1995	2000	2001	2002
Agriculture	14,7	20,7	21,8	18,5	19,1	20,2	19,0
Industrie	22,5	19,4	21,6	18,2	16,3	15,4	15,0
BTPH	25,2	21,9	19,1	20,0	18,5	17,6	18,7
Services marchands	37,6	38,0	37,5	43,2	46,0	46,9	47,3
Total hors hydrocarbures	100	100	100	100	100	100	100

Source : de 1985 à 2001 : Office National des Statistiques , pour 2002 : services du Délégué à la Planification

Evolution de la structure (en %) de la valeur ajoutée par secteur juridique dans le système productif hors hydrocarbures :

	1985	1992	1997	2001
Entreprises publiques	52,7	37,0	27,0	22,8
Entreprises privées de 10 salariés et plus	3,3	2,0	2,0	1,8
Entreprises privées de – de 10 salariés	44,0	61,0	71,0	75,4
Total national	100	100	100	100

Source : « Evaluation et analyse de la place de l'économie informelle en Algérie »- M.H. Zidouni –ONS



Rapport sur : « Le secteur informel : illusions et réalités ».

CHAPITRE III- LES SERVICES ET LES COMMERCE EN DANGER⁵⁵.

Au 30 juin 2002, la sphère commerciale du pays est composée de 826.470 établissements représentant 755.775 personnes physiques (PP) et 70.695 personnes morales (PM). Parmi ces commerçants, on dénombre 23.017 importateurs (35.000 selon le Ministère des Finances) dont 9.556 (41.5 %) personnes physiques.

La nature des activités de ces commerçants est définie par la nomenclature des activités économiques (NAE) soumises à l'inscription au registre du commerce qui comprend 06 secteurs, 60 groupes et 1.391 activités.

Durant la période 1998-2003, il est enregistré une évolution appréciable des créations nouvelles d'activités sous forme de société (PM) alors que les nouvelles immatriculations de commerçants (PP) ont régulièrement baissé (voir tableau en annexe).

La répartition par région des commerçants en activité, en juin 2003, se présente comme suit :

- ✓ Centre : 294.603 ou 36% ;
- ✓ Est : 268.364 ou 32% ;
- ✓ Ouest : 190.307 ou 23% ;
- ✓ Sud : 73.196 ou 9%

L'identification et le dénombrement des opérateurs sur le terrain ont été réalisés grâce au recensement et à la réimmatriculation des commerçants lancés en 1997 et clôturés en août 2002.

Cette opération a permis de dégager un écart de 225.080 commerçants, résultant de la différence entre le nombre de commerçants enregistrés en 1997, de 851.861 et le nombre de commerçants recensés en Août 2002, soit 626.781 ; il se répartit comme suit :

⁵⁵ Auditions de M^{rs} Boularaf (DG), Achali (Directeur), Saadi (Directeur) – Ministère du Commerce : le 08/09/2003 et M^r Boutaghou (DG) – CNRC : le 08/09/200

- ✓ 99 075 commerçants radiés,
- ✓ 55 548 marchands ambulants,
- ✓ 39 075 prestataires de service des transports,
- ✓ 37 020 commerçants actifs indéfinis.

Au plan économique, le secteur des services, composé des transports et des télécommunications (35,6% de la VA services en 2001) et du commerce (50% de la VA services en 2001), représente ces dernières années près de 24% du PIB. La branche du commerce (hors la restauration et l'hôtellerie) a contribué à la formation du PIB en 2001 à hauteur de 12,73% soit, une création de richesse en valeur de 478 milliards de dinars.

L'effectif des employés dans les services est estimé, en 2002, à 1,158 million, sans compter le nombre important des aides familiaux non déclarés qui constituent une catégorie importante de l'emploi informel.

Les activités commerciales, exercées en marge de la législation et de la réglementation, ont pris naissance à l'ombre du système de monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Dans le passé, le déséquilibre entre l'offre et la demande ainsi que les pénuries chroniques induites par le mode d'organisation et de fonctionnement du marché national ont engendré une situation de spéculation qui a largement contribué au développement progressif de marchés parallèles.

De phénomène marginal, le marché informel a pris aujourd'hui une croissance inquiétante, à la faveur de l'instauration de l'économie de marché.

En effet, si avant, il représentait un « refuge » pour une fraction de population à la recherche d'un revenu de subsistance, son expansion obéit actuellement de plus en plus à d'autres objectifs, principalement la recherche d'un profit maximal non déclaré et non soumis aux obligations légales de paiement des charges auxquelles sont assujettis tous ceux qui exercent et réalisent des bénéfices.

I- Causes du développement du commerce informel.

Les causes de l'élargissement du commerce informel sont multiples. Il y a lieu de citer notamment :

- ✓ La libéralisation du commerce extérieur qui a permis l'ouverture de l'économie nationale aux produits étrangers. En effet, l'augmentation de l'offre des biens de consommation par le moyen des importations, générant des profits immédiats et importants, a fortement découragé l'investissement national dans les secteurs productifs.
- ✓ L'aggravation du chômage du fait de la fermeture et de la sous utilisation du potentiel productif, notamment public et de l'arrivée sur le marché du travail de contingents importants de jeunes demandeurs d'emploi. Près de 2.300.000 personnes sont en chômage et, en l'absence de solutions alternatives dans le secteur structuré, elles sont potentiellement intéressées par les activités informelles (trabendo, revente de produits locaux et de marchandises importées...).
- ✓ L'incapacité de l'outil national de production à répondre aux besoins des consommateurs, particulièrement au plan qualitatif.
- ✓ La faiblesse de la fonction de contrôle et de suivi des différents institutions en raison des insuffisances des moyens qui leur sont donnés et aussi de la mauvaise coordination intra sectorielle et entre les secteurs et les institutions.
- ✓ Les taxations douanières prohibitives sur certains produits qui, au lieu de décourager les importations qui concurrencent les produits locaux ou qui sont considérés de consommation superflue, ont au contraire induit des courants forts d'importations frauduleuses effectuées dans une opacité totale, caractérisée par la non déclaration en douane et la non facturation sur toute la chaîne de distribution (importateur- grossiste /détaillant). Ces pratiques ont favorisé la constitution de réseaux du commerce informel.
- ✓ L'absence de règles d'urbanisme commercial qui a généré le développement incontrôlé et anarchique d'espaces commerciaux.

✓ Les questions liées au registre du commerce : procédures d'obtention qui ne facilitent pas l'exercice de l'activité commerciale, longue durée de l'opération de réimmatriculation des commerçants qui a dérégulé un tant soit peu la fonction de contrôle sur la période 1997-2000, phénomène de location, de procuration et de prête-nom du registre du commerce qui alimente l'informel, détention par une même personne de plusieurs registres du commerce et la réalisation, par l'intermédiaire de personnes âgées et sans ressources, d'opérations d'importation dans le but de frauder le fisc et conservation illégale de registres du commerce périmés après le dépôt d'une déclaration mensongère de cessation d'activités, de décès du commerçant, ou de la dissolution de l'entreprise .

✓ L'absence de transparence dans la pratique du commerce caractérisée par la non utilisation du chèque comme moyen de paiement (voir encadré infra), l'exercice d'activités commerciales sans registre du commerce, l'exercice par une même personne physique de multiples activités économiques et fonctions (importateur, grossiste, détaillant), le développement d'activités clandestines à travers le stockage et la distribution de produits en marge de la loi et l'implantation sauvage d'activités provoquant des nuisances parfois importantes pour le public .

II – La situation enregistrée.

Le recensement des marchés et intervenants informels à l'échelle nationale, engagé dès l'année 2000, a permis de dénombrer 700 marchés illégaux d'une superficie estimée à 2,7 millions de m² et au sein desquels activent près de 100.000 personnes, soit l'équivalent de 14% des commerçants inscrits au registre du commerce.

La répartition géographique fait ressortir une forte concentration des activités commerciales informelles au niveau de douze (12) wilayas qui abritent 60% des marchés recensés ; il s'agit d'Alger, Bejaia, Tizi-Ouzou, Jijel, Oran, Ain-Defla, Khenchela, Ouargla, Boumerdes, Oum El Bouaghi, Bouira et Mila.

Les personnes exerçant dans ces marchés sont essentiellement des jeunes chômeurs et d'anciens employés des entreprises publiques dissoutes pour raison économique dans le cadre de l'application du programme d'ajustement structurel.

Les investigations menées dans ces marchés ont permis de constater plusieurs dysfonctionnements et infractions à la réglementation administrative et commerciale. Ainsi :

- ✓ La majorité des adjudicataires exploitant ces marchés ne dispose pas de registre de commerce, en dépit de la codification de cette activité dans la nomenclature nationale en vigueur.
- ✓ L'obligation d'inscription au registre de commerce n'est pas reprise dans les cahiers des charges établis par les communes (APC).
- ✓ Plus de 50% des intervenants au sein de ces espaces sont dépourvus de registre de commerce.
- ✓ Les marchés ne sont pas délimités et clôturés dans la majorité des cas.
- ✓ Les prescriptions réglementaires relatives à l'hygiène et à la salubrité ainsi que les conditions d'entreposage et de conservation des produits périssables ne sont pas respectées.
- ✓ Certains sites sont occupés sans l'autorisation administrative de la commune.
- ✓ L'opposition au contrôle caractérisée par la fuite des intervenants dès le déclenchement des opérations de contrôle, notamment de ceux dépourvus de registre de commerce.
- ✓ L'impossibilité pour les services de contrôle de procéder aux saisies de marchandises en l'absence de moyens de transport.
- ✓ L'attitude souvent passive des autorités locales et le manque d'assistance des services de sécurité lors des opérations de contrôle qui annihilent les efforts déployés par les services de contrôle pour l'assainissement et l'encadrement de ces marchés.

Des actions de sensibilisation des parties concernées (communes, daïra, services des impôts, associations professionnelles...), ont été menées dans le but d'insérer ces espaces économiques et commerciaux dans un cadre organisé, exigeant la délimitation, l'hygiène et la location avec un cahier des charges conforme à la réglementation. Ces actions se sont soldées par la réinsertion dans le circuit légal de 30 marchés représentant environ 5.000 intervenants et de 2.800 mandataires qui ont bénéficié de locaux commerciaux ou de carreaux de vente, et leur inscription au registre du commerce.

III- Les impacts du marché informel.

Il n'existe pas de données statistiques fiables pour évaluer la part du marché informel dans l'économie nationale, et mesurer ainsi le degré d'affectation directe et indirecte des activités économiques structurées. La difficulté réside dans le caractère opaque et dissimulé des transactions opérées sur ce marché. En effet, en raison de sa nature, le marché informel est difficile à cerner sur le plan statistique, comme il n'est pas aisé de tracer ses contours et ses pratiques avec précision.

Globalement, la part du marché informel est estimée, actuellement, par le Ministère du Commerce à 35% de l'activité commerciale totale.

Le défaut de facturation (transaction sans facture) pour les huit (08) premiers mois de l'année 2003 a été estimé à 2,3 milliards de dinars par les services du contrôle des pratiques commerciales relevant des Directions de la concurrence et des prix (DCP) des wilayas du Centre. Par rapport à la même période de l'année 2002, la valeur des transactions sans factures a enregistré une évolution de 14%.

Les plus grandes infractions ont été enregistrées dans la wilaya d'Alger qui détient un montant record de transactions commerciales sans factures, soit 1,7 milliard de dinars enregistré au niveau de la DCP d'Alger, suivi par Blida avec 548,57 millions de dinars, de Tizi-Ouzou avec 8,57 millions de dinars, Tipasa 2,83 millions de dinars, Boumerdès 2,64 millions de dinars, Médéa 2,42 millions de dinars et Aïn-Defla 1,13 million de dinars.

Concernant les marchandises saisies par les différentes DCP du Centre, leur valeur a connu une baisse de 125% passant de 2,7 milliards de dinars pour les huit (08) premiers mois de l'année 2002 à 1,2 milliard de dinars pour les huit (08) premiers mois de l'année 2003. Les marchandises saisies concernent les produits alimentaires, les fruits et légumes, les matériaux de construction, les produits tabagiques, l'habillement, les produits d'entretien ménager et les boissons alcoolisées.

Selon le même bilan, le nombre d'infractions enregistrées pour les huit (08) premiers mois de l'année 2003 s'élève à 9 442 dont 3 492 pour défaut de facturation, 2.858 pour défaut d'affichage de prix, 816 pour opposition au contrôle, 579 pour pratiques commerciales illicites et 1.697 infractions diverses. Il est à signaler que suite aux infractions enregistrées par les DCP des wilayas du Centre, il a été proposé 738 fermetures administratives dont 317 propositions effectuées par la DCP d'Alger et 184 propositions au niveau de la DCP de Blida.

S'agissant du contrôle économique, les agents de contrôle ont relevé, durant le 1er semestre 2003, 45.000 infractions à la réglementation.

Le bilan des services de contrôle, au premier semestre 2003, indique que les ventes sans facture correspondent à 26,5 milliards de DA, soit deux tiers du montant découvert l'année dernière (41 milliards de DA). Cela équivaut à environ 300 millions de \$ (500 millions de \$ en 2002). Les montants découverts ne constituent qu'une partie de l'ensemble des ventes sans facture. Ces dernières s'assimilent à de l'évasion fiscale et représente une forme de concurrence déloyale.

Par ailleurs, les services de contrôle ont effectué, au cours de cette période, 252 500 interventions. Ils ont relevé 45 000 infractions. Les agents de contrôle ont dû dresser 41 500 PV de poursuites judiciaires. Ils ont aussi procédé à la fermeture de 3 800 locaux.

Au niveau des frontières, les quantités de marchandises bloquées s'élèvent à 14 500 tonnes. Il a été prélevé 5500 échantillons à des fins d'analyse. Il s'est avéré que 18 % sont non conformes, contre un taux de 23 % au cours de l'année 2002.

Sur un autre plan, ce sont des pans entiers d'activités qui subissent la pression du marché informel à travers la rupture des conditions de transparence, élément essentiel dans le jeu de la concurrence et les pratiques déloyales inhérentes au marché informel dont la principale d'entre-elles est liée à la fiscalité.

Ainsi, le marché informel perturbe et affecte les activités économiques structurées et déclarées qui perdent de plus en plus des parts importantes de leur marché.

Les opérateurs économiques publics et privés ont périodiquement dénoncé les pratiques illégales de l'informel ; ils ont régulièrement demandé l'intervention des pouvoirs publics pour encadrer et contrôler le secteur informel de manière à le réduire ou du moins, à le contenir à un niveau économiquement acceptable et socialement tolérable.

Dans ce cadre, l'UGCAA a appelé les commerçants et les artisans de la wilaya d'Alger à faire une grève de sensibilisation de deux (02) jours en septembre 2003.

Selon cette organisation⁵⁶ l'élargissement de la sphère commerciale informelle s'explique par la prolifération de marchés ouverts en permanence et l'instauration, de fait, des espaces commerciaux non réglementés comme Bir-El-Ater, Tadjanet, Tidjalabine, Mohammadia, Hamiz, El Djorf...qui sont devenus, selon une expression d'une grande gravité, des « zones de non droit ».

⁵⁶ **Audition de M^r Boubia (Secrétaire Général) – UGCAA : le 10/09/2003**

✓ Les activités les plus touchées par le phénomène de l'informel sont le commerce (gros et détail), le secteur des fruits et légumes (gros et détail), le secteur de l'habillement et le secteur des prestations de services. D'autres activités sont aussi touchées telles que :

- Le transport des voyageurs et des marchandises est insuffisamment organisé et contrôlé ; de plus, les intervenants dans ce créneau considèrent que les charges fiscales et parafiscales sont lourdes d'où le glissement de ce secteur vers l'informel
- L'artisanat. Son développement s'est fait en l'absence d'un cadre réglementaire cohérent et précis ; ceci a entraîné la multiplication d'ateliers clandestins à forte capacité de concurrence aux activités similaires déclarées.
- Les entreprises de production. Des entreprises et des ateliers sont créés dans la clandestinité; ils concurrencent de manière déloyale les PME/PMI déclarées. Ces pratiques illégales sont aggravées par l'absence de contrôle et le laxisme des pouvoirs publics locaux.

Cette situation dérègle profondément le fonctionnement normal de la sphère économique, et entraîne par ses répercussions négatives :

- la remise en cause de l'autorité de l'Etat en raison de l'incompétence et du laxisme de l'administration (générale et économique) ;
- l'évasion fiscale et sociale ;
- le découragement des investisseurs nationaux et étrangers ;
- le glissement vers des activités prohibées ;
- la fuite des marchandises et des capitaux ;
- les risques sur la santé des employés de l'informel et des consommateurs compte tenu des conditions de production et de mise en vente des produits : risques techniques, absence de garantie, etc.
- la non sécurisation des lieux de commerce.

IV- La contrefaçon.

Elle est considérée comme un facteur important de déséquilibre des activités productives. Le flux de marchandises contrefaites d'importation est devenu dense à partir du processus de libéralisation du commerce extérieur de l'Algérie.

Il est à relever, que le marché national est caractérisé par l'existence de quantités considérables de produits contrefaits, dans les branches d'activité des textiles et cuirs (confection, articles de sport, chaussures...) cosmétiques, pièces de rechange automobiles, matériel informatique... L'offre disponible sur le marché est estimée de 50 % à 60 % de produits contrefaits.

La préservation de la production nationale dans ces branches d'activité qui représente une part importante du tissu industriel PME/PMI, nécessite une intervention rapide pour faire face aux effets dommageables de la contrefaçon sur l'industrie nationale.

L'Algérie doit adapter sa législation dans la lutte contre la contrefaçon pour faire face à la libre concurrence ; à cet effet, un arrêté a été pris, en application du code des douanes le 22/7/2002 pour protéger la reconnaissance de la propriété intellectuelle et industrielle.

Les problèmes posés par la qualité et la certification constituent le support essentiel de toute exportation. La modernisation et la mise à niveau de l'économie sont remises en question.

V- Les actions de lutte contre le commerce informel.

A la suite du constat des dysfonctionnements qui caractérisent les activités commerciales, les Pouvoirs Publics ont engagé des mesures visant l'assainissement de la sphère commerciale et la mise en place d'un cadre économique favorable aux pratiques économiques et commerciales loyales et transparentes, conformes à l'économie de marché.

1- La campagne de recensement et de réimmatriculation des commerçants.

Les objectifs assignés à cette campagne :

- l'assainissement des activités commerciales et des pratiques frauduleuses ;
L'identification sur le terrain du nombre réel des opérateurs économiques par rapport au fichier national du CNRC ;
- la mise en conformité et l'adaptation des anciens registres du commerce aux nouvelles dispositions régissant le Registre du Commerce et les Activités Commerciales. Ces dispositions consacrent le principe d'unicité du Registre du Commerce et la mise en œuvre d'une nouvelle Nomenclature des Activités Economiques (NAE) ;
- la mise à jour du fichier assaini.

Le bilan de l'opération de réimmatriculation est au 31/08/2002:

Nombre de recensés : 626 781 ;

Nombre de décisions remises : 413 657 ;

Nombre de réimmatriculés : 281 093 ;

Taux de réimmatriculation / recensement : 44% ;

Taux de réimmatriculation / décisions remises : 68% ;

Les contraintes rencontrées.

✓ En ce qui concerne l'opération de recensement :

- la difficulté de recenser les commerçants ambulants ;
- la fermeture des locaux en permanence ou sinon, leur ouverture en dehors des horaires de passage des agents de recensement ;
- la domiciliation des locaux imprécise ;
- le changement d'activités sans modification du registre du commerce ;
- la difficulté d'obtenir les informations ou la copie du registre du commerce en l'absence du commerçant titulaire ;
- la difficulté de recenser les commerçants habitant les régions éloignées ;
- la perte de la copie originale du registre du commerce... ;

✓ En ce qui concerne l'opération de réimmatriculation :

- la réticence et l'appréhension des commerçants vis-à-vis de cette opération à son début, malgré les efforts de sensibilisation (placards publicitaires, affichage, médias...);
- la situation non régularisée des commerçants vis-à-vis de la C.A.S.N.O.S constitue la contrainte majeure qui pèse sur l'avancement de l'opération de réimmatriculation. Le commerçant ne pouvant honorer ses cotisations envers la C.A.S.N.O.S ne se réimmatricule pas et ce, malgré les facilitations accordées par cette dernière telles que l'établissement d'un échéancier de paiement, la suppression dans certains cas des pénalités de retard, etc.;
- le désir des commerçants de garder l'ancien registre du commerce lui permettant d'exercer plusieurs activités.
- l'existence de litiges liés à l'héritage.

2- Les sanctions prévues.

Tous les Registres du Commerce non réimmatriculés au 31/08/2002 sont considérés caducs et de nul effet. Cette catégorie de commerçants s'expose à la sanction prévue dans l'article 26 de la loi 90-22 qui stipule que « le défaut de toute inscription au Registre du Commerce est puni d'une amende de 5.000,00 DA à 20.000,00 DA ; en cas de récidive, les amendes prévues à l'alinéa 1 ci-dessus sont portées au double et sont accompagnées d'une mesure d'emprisonnement de dix (10) jours à six (06) mois ; en outre, le juge peut également prononcer à titre de mesures accessoires, l'interdiction d'exercer le commerce. »

En définitive, l'opération de réimmatriculation générale des commerçants a permis au Centre National du Registre du Commerce d'assainir le fichier national des opérateurs économiques et de constituer la base de données y afférentes, ce qui a facilité la mise en œuvre du principe d'unicité du Registre du Commerce tel que prévu par la loi 90-22 du 18 août 1990 relative au registre du commerce.

Aussi, y a-t-il lieu de noter qu'à travers cette base de données actualisée régulièrement, l'identification précise de tous les opérateurs économiques est possible, ce qui a constitué une opportunité pour opérer l'allégement des procédures liées au Registre du Commerce, notamment par la promulgation de deux décrets :

le décret exécutif n°200-313 du 14 octobre 2000 complétant le décret n°97-40 du 18 janvier 1997 relatif aux critères de détermination et d'encadrement des activités et professions réglementées soumises à inscription au Registre du Commerce ;

le décret exécutif n°2000-334 du 26 octobre 2000, modifiant et complétant le décret n°97-39 du 18 janvier 1997 relatif à la nomenclature des activités économiques soumises à inscription au Registre du Commerce.

Un projet relatif à l'allégement des conditions d'inscription au Registre du Commerce a été également élaboré par le Ministère du Commerce.

Ainsi donc, outre l'actualisation du fichier central du Centre National du Registre du Commerce, les opérations de recensement et de réimmatriculation ont permis de déceler près de 200.000 registres de commerce nécessitant une mise en conformité à travers le territoire national.

Ces opérations ont montré aussi que le contrôle a priori mis en place au fil des ans pour encadrer et assainir les activités commerciales n'a pas totalement atteint les objectifs fixés et n'a pas permis de juguler, de manière durable et efficiente, le marché informel sous toutes ses formes.

Sur la base de ce constat, une nouvelle démarche fondée sur la mise en œuvre de mesures réhabilitant le contrôle a posteriori sera déployée pour consacrer le principe constitutionnel de liberté de commerce et d'industrie, soutenir l'effort de relance de l'investissement par la facilitation du processus de création des entreprises et se mettre en conformité avec les règles internationales admises dans ce domaine.

3- La refonte des textes législatifs relatifs à l'organisation et aux conditions d'exercice des activités commerciales.

Cet axe concerne principalement :

- La loi relative à la concurrence qui a pour objet la protection du marché et la promotion de la concurrence en vue de restituer au marché son rôle de stimulant des activités productives et d'élargir sa fonction concurrentielle par le renforcement des règles visant à prévenir et à corriger les comportements et les pratiques de nature à entraver ou à fausser le libre jeu de la concurrence.
- La loi ayant trait aux pratiques commerciales en vue d'assurer la transparence et la loyauté des transactions commerciales, de sanctionner les pratiques de concurrence déloyale et de contrefaçon. Elle vise également à réduire l'impact du marché informel à travers une plus grande transparence des transactions commerciales .
- La loi relative au registre du commerce et aux conditions d'exercice des activités commerciales à l'effet de modifier de façon substantielle le sens, la portée et la nature du registre du commerce qui doit cesser d'être un obstacle administratif à la liberté de commerce et d'industrie.

CHAPITRE IV - LES ATTEINTES A LA SOLIDARITE NATIONALE.

Les fondamentaux de la solidarité nationale, constitués, essentiellement, de la fiscalité et de la sécurité sociale se déforment sous les coups répétés de la fraude et de l'évasion aux plans fiscal et social, altérant dangereusement le principe d'équité, pervertissant le droit social et réduisant l'efficacité des dépenses de protection sociale.

I- LA FRAUDE FISCALE⁵⁷.

Les mutations économiques et sociales intervenues au cours des dernières années ont constitué un facteur déterminant de développement de la fraude fiscale :

- démonopolisation du commerce extérieur - déréglementation des prix ;
- difficultés et lenteurs pour l'obtention du registre de commerce ;
- recul important de l'activité de contrôle des administrations économiques ;
- lourdeurs et difficultés d'adaptation des administrations des Impôts, des Douanes et du Commerce aux méthodes modernes de gestion et de contrôle, ce qui a aggravé les comportements nuisibles aux intérêts de la collectivité nationale : achat et vente sans facture, non utilisation des moyens modernes de paiement, notamment le chèque, et opacité des transactions.

Cette situation a engendré, dans un marché à forte demande de produits en tous genres, des dysfonctionnements tant dans la sphère commerciale que dans celle de la production, avec l'apparition et le développement du « trabendo et du bazar » et de trafics de « voitures, en grande partie volées et de cigarettes » et, à une échelle plus importante et plus dangereuse, des déviations dans l'activité d'importation, et ce, dans tous ses créneaux.

⁵⁷Audition de M.M.Saidani,DRV/DGI/Min Finances : le 08/09/2003

✓ La fraude et l'évasion fiscales constituent des phénomènes difficiles à appréhender et à cerner, d'autant plus que les mutations économiques, sociales, financières et techniques facilitent leur extension.

Ainsi, la fraude fiscale peut être définie comme étant « *toute violation, consciente ou non, de la loi fiscale. Elle s'analyse comme un ensemble de combinaisons juridiques, comptables ou de procédés matériels pour se soustraire à l'impôt* » : minoration de l'impôt - sous-estimation des recettes et des charges - dissimulation partielle ou totale d'activités ou d'éléments du patrimoine ...

Elle est considérée comme un délit passible de peines privatives de liberté en cas de manœuvres frauduleuses, dont l'administration doit en apporter la preuve. Les personnes et les sociétés recourent à la non facturation, au paiement en espèces et à l'utilisation de prête-noms dans leur activité ce qui crée une totale opacité des flux financiers permettant leur non fiscalisation. Elles ont généralement satisfait à l'ensemble des procédures d'enregistrement et d'identification auprès des administrations et institutions publiques concernées mais exercent en marge des législations fiscales, douanières, commerciales et sociales en recourant à des montages juridiques et financiers douteux et en violant leurs obligations fiscales .

L'évasion fiscale est une notion qui demeure entourée d'incertitude puisqu'elle n'est pas expressément prévue dans la loi fiscale. Elle concerne les personnes physiques et morales exerçant une ou des activités non enregistrées auprès des impôts et /ou de la sécurité sociale et/ou du commerce.

1- Le poids de la fraude fiscale.

La non contribution à l'effort fiscal prive le Trésor Public de ressources importantes et fausse les règles d'une saine concurrence entre les opérateurs économiques ; ceci se traduit par un sentiment d'injustice et d'iniquité du système fiscal, d'une part, et peut conduire les opérateurs exerçant dans le secteur formel à recourir à des procédés frauduleux afin d'assurer le maintien de leur exploitation, d'autre part.

La complexité de la législation fiscale et la médiocre qualité du service couplée à la pauvreté des outils de travail constituent des facteurs importants du développement de la fraude. L'absence de traditions de recours aux professionnels de la fiscalité et de la comptabilité par les entreprises aggrave les conditions de respect et d'application de la loi fiscale.

De même, le manque de sensibilisation, de communication et d'accessibilité aux instructions et notes de l'administration fiscale et des services (journées de réception limitées à deux demi-journées par semaine, des imprimés officiels manquant au niveau de certaines recettes) ne favorisent pas le respect par les redevables de leurs obligations fiscales. Le poids des prélèvements fiscaux est considéré par les partenaires de l'administration fiscale comme pénalisant tant pour l'investissement que pour l'emploi et la création de richesses.

A partir de cette situation, la tendance à la dissimulation des revenus, chiffre d'affaires et autres activités, est plus grande. Or, selon l'administration fiscale, l'Algérie a le ratio le plus bas de prélèvements fiscaux par rapport à sa richesse nationale, comparé aux autres pays de même niveau de développement ; il est encore plus bas comparé aux économies avancées.

Comparativement aux pays voisins où l'imposition des revenus et bénéfices est de 6,1 % au Maroc, 5,7 % en Tunisie et de 3,6 % en Egypte, la contribution du secteur privé algérien qui n'est que de 0,6 % du PIB reste de très faible portée. A cette faiblesse des prélèvements s'ajoute une défiscalisation totale de l'agriculture et un dispositif d'encouragement à l'investissement généreux. La décade successive des taux de l'IBS, de l'IRG, des droits d'enregistrement et de la TVA, notamment, n'a, cependant, pas permis de relever une modification sensible du comportement des contribuables.

Sur un autre plan, le système fiscal algérien est de faible performance comparativement aux résultats réalisés par les pays voisins. Cette situation s'explique par :

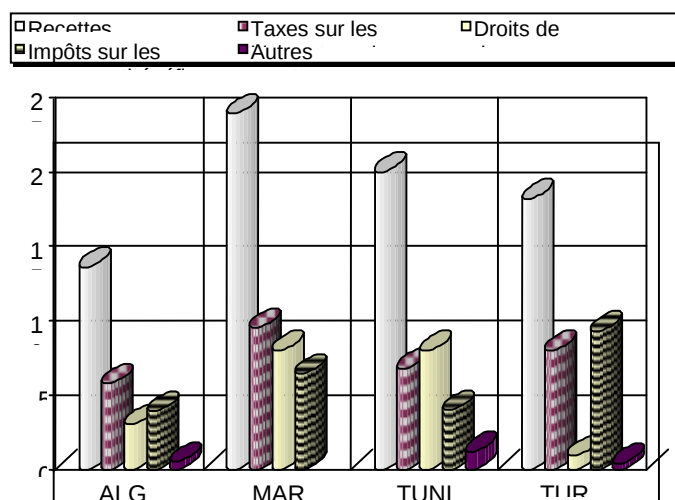
- ✓ les insuffisances de l'administration fiscale et douanière, actuellement en pleine phase d'organisation et de modernisation ;
- ✓ la forte propension à la fraude et à l'évasion fiscale à la faveur de la libéralisation des activités et du commerce extérieur et de l'intégration au marché mondial ;
- ✓ l'accroissement de la population des contribuables, sans contrepartie ;
- ✓ l'importance des incitations et exonérations consenties pour la promotion des investissements et de l'emploi, par les textes dérogatoires, évaluées à 50 milliards de DA, en termes de recettes, ne correspond pas, dans un certain nombre de cas, à l'objectif visé ni à l'efficacité escomptée : par exemple, l'acquisition de véhicules de luxe par les bénéficiaires ;
- ✓ l'incivisme fiscal prononcé.

Comme grands résultats, les ressources ordinaires sont faibles et ne sont pas en mesure de financer les dépenses de fonctionnement de l'Etat (voir tableau document annexe); les prévisions pour 2003 font apparaître que les recettes ordinaires ne peuvent financer que 68,6 % des dépenses de fonctionnement de l'Etat (hors charges communes).

Structure (en %) des recettes ordinaires : 2002

	ALGERIE*	MAROC	TUNISIE	TURQUIE
Recettes fiscales (% PIB)	13,6	23,9	20,0	18,2
Taxes sur les biens et services	5,8	9,5	6,8	8,0
Droits de douane	3,0	8,0	8,0	0,9
Impôts sur les revenus et bénéfices	3,9 (2,6 hors TAP et VF)	6,4	4,0	9,3
Autres recettes fiscales	0,5	-	1,2	0,4

Source DRV/DGI, Mre Finances *y compris recettes Affectées Aux collectivités locales



2 - La structure des prélèvements.

La principale caractéristique de la population fiscale est le développement et le renforcement du secteur privé. La contribution de ce secteur à la formation du revenu national a été de plus en plus importante. Hors hydrocarbures, la valeur ajoutée de ce secteur représenterait près de 60 % de la richesse nationale.

Cependant, au plan fiscal, la contribution de ce secteur reste de faible portée bien que le renforcement du secteur privé s'est traduit par un quadruplement de la population fiscale entre 1992 et 2002. Ce déséquilibre est révélateur de l'ampleur de la fraude fiscale.

Les formes d'organisation les plus répandues sont la forme individuelle (personnes physiques, sociétés de personnes) et les sociétés à responsabilité limitée, SARL.

On dénombre 803.767 entrepreneurs individuels, commerçants, artisans et prestataires de services dont 530.923 sont au régime du forfait et 22.317 sociétés dont 19.565 SARL.

Ces contribuables exercent pour plus de 80 % de leur nombre dans le commerce, l'importation, l'artisanat et les prestations de services. On dénombre 35.000 importateurs, personnes physiques et sociétés.

La structure des recettes fiscales montre que les entreprises régies par le régime de l'IBS ont déclaré 1985,4 milliards de DA de chiffres d'affaires dont 656,6 milliards de DA (soit 33,0 %) par les opérateurs du secteur privé.

Les taxes sur le chiffre d'affaires recouvrées sont de 247,5 milliards de DA soit 5,8% du PIB ; les opérateurs du secteur privé ont contribué pour 54,4 milliards de DA soit 1,5 % du PIB. Les entreprises ont déclaré 106,3 milliards de DA en bénéfices de société dont 23,7 milliards de DA par les opérateurs du secteur privé soit 22,3 % des revenus des sociétés. Les sociétés ont déclaré réinvestir 21,9 % de leurs revenus.

Les entrepreneurs individuels, commerçants, artisans et prestataires de services ont déclaré 100,4 milliards de DA. Les impôts sur les revenus et les bénéfices (IRG, IBS) recouvrés sont de 113,7 milliards de DA soit 2,6 % du PIB.

Les opérateurs du secteur privé ont contribué pour 19,1 milliards de DA (entrepreneurs individuels, commerçants, artisans et prestataires de services), soit 0,4 % du PIB et 9,6 milliards de DA pour les sociétés, soit 0,2 % du PIB;

✓ Durant ces 3 dernières années, les opérateurs de ce secteur ont contribué, en moyenne, à 0,6 % du PIB en matière d'impôts sur les revenus et bénéfices et à 1 % du PIB en matière d'impôts sur la consommation ;

✓ Ces résultats se traduisent, par impôts et taxes, en 26,7 % des impôts sur les revenus et bénéfices (IRG, IBS, TAP, VF) et en 22 % du produit des taxes sur les biens et services TVA, y compris les produits pétroliers et produits tabagiques.

3- Les manifestations de la fraude en Algérie.

Les formes les plus répandues et les plus nuisibles de la fraude fiscale sont :

3.1-Au niveau des Activités.

✓ L'achat et la vente sans factures sont des axes de fraude importants ; ils se traduisent par une opacité des transactions commerciales et des circuits de distribution et une forte rétention de la TVA qui n'est pas reversée au Trésor Public.

Facteurs aggravant la concurrence déloyale, ils conduisent à une réduction des marges bénéficiaires et à une augmentation des charges au niveau des commerçants légaux.

La généralisation de la délivrance de la facture est un élément essentiel pour maîtriser correctement les transactions et par voie de conséquence les chiffres d'affaires réels.

L'aggravation des sanctions financières et administratives devient, dès lors, une exigence d'ordre public. Comme le montrent les données, l'action des pouvoirs publics souffre d'une absence de coordination et d'intégration ; sur 565 plaintes déposées entre 1999 et 2002, seules 285 ont été jugées soit 50%. De plus il ressort, de ces mêmes données, que la durée moyenne de traitement d'une plainte est de 2 ans et 3 mois.

Les opérations de recherche, (voir tableaux en annexe), menées en 2000 et 2001 par l'Administration des impôts sur un échantillon de 33 fournisseurs importants, publics et privés – 18 producteurs et 15 importateurs - et sur un nombre de 755 de leurs clients dont les achats annuels dépassent 20 millions de DA, révèlent que les montants dissimulés par rapport aux montants des achats réalisés sont, en moyenne pour les deux années, de 73%.

Ce taux représente 44 milliards de DA échappant à tout prélèvement fiscal, favorisant les pratiques illégales dans les opérations de vente au consommateur et générant l'enrichissement rapide

Pour mieux illustrer cette fraude, prenons le cas des importateurs de bananes. Du 01 janvier 2002 au 30 novembre 2002, 40 importateurs ont réalisé un montant total d'importation de 5,070 milliards de DA dont 4,786 (soit 96%) n'ont pas été déclarés aux services fiscaux. La reconstitution des achats donne un chiffre d'affaires global de 6 milliards DA, un bénéfice de l'ordre de 897,4 millions DA et une perte fiscale (TVA, TAB, IBS/IRG) de 1,4 milliard DA.

✓ L'utilisation de plus en plus répandue des prête-noms, des locations de registre de commerce et des procurations aggrave le niveau de fraude fiscale et contribue directement à la prolifération des « faux redevables », des détenteurs fictifs de registres de commerce et la masse des contribuables non localisés.

- ✓ Le système de la multiplication des entités juridiques créées, les cessations et les transformations de sociétés et le changement de lieu d'activité confèrent un caractère douteux aux montages juridiques et financiers.
- ✓ Les détournements d'avantages fiscaux accordés aux investisseurs potentiels constituent un axe de fraude, d'une part et une atteinte à la crédibilité des actions de promotion des investissements, d'autre part.
- ✓ L'existence de marchés informels et de zones à forte activité frauduleuse non ou faiblement encadrés et où s'échangent des quantités importantes de marchandises et de flux financiers incontrôlés.
- ✓ Des réseaux frauduleux organisés disposant de ramifications y compris en dehors des frontières nationales: les cas de la contrebande du tabac, du cheptel, des carburants, des produits pyrotechniques, des panneaux solaires...

3.2-Au niveau des revenus.

Un marché immobilier spéculatif et non transparent qui donne lieu à des transferts de revenus importants à l'occasion des cessions de biens immobiliers et à des sous déclarations systématiques. La baisse considérable des droits d'enregistrement et de l'impôt sur la plus value n'a eu aucun impact sur le comportement frauduleux des contribuables.

Les revenus locatifs sont un axe de fraude important à travers une minoration systématique des montants des loyers déclarés.

Les activités libérales. Les revenus de cette catégorie de contribuables sont très faiblement fiscalisés en l'absence d'un mode de tarification, d'application obligatoire.

Les signes extérieurs de richesse - train de vie, voitures de luxe, voyages d'agrément fréquents à l'étranger, patrimoine, cérémonies et fêtes coûteuses- sont soumis à des contributions fiscales disproportionnées par rapport aux revenus réels. Depuis 1999, un contrôle est institué sur la base des déclarations fiscales et des signes extérieurs de richesse. Il a concerné 165 personnes et a donné lieu à un redressement fiscal de 796 millions DA.

4 - Les actions de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ⁵⁸

Le développement des agissements frauduleux met non seulement en danger les équilibres financiers de l'Etat mais également fausse dangereusement les règles de la saine concurrence entre les opérateurs économiques.

L'aggravation de ce phénomène qui risque également d'annihiler tous les efforts fournis pour un meilleur encadrement de l'économie, exige une coordination entre tous les départements ministériels concernés.

En effet, l'ampleur et le poids atteints par le fléau de l'informel ont amené les services publics concernés à instruire et arrêter, d'une manière coordonnée, une série de dispositions aux plans législatif et réglementaire, portant sur les obligations des contribuables, les missions de contrôle et les sanctions.

4.1- Sur le plan législatif, il y a lieu de mentionner:

- ✓ L'institution d'un précompte de 2% puis de 4% sur la valeur des marchandises importées destinées à la revente en l'état.
- ✓ La justification de l'existence du local professionnel (constat par les services ou par huissier).
- ✓ L'exclusion des personnes condamnées pour fraude fiscale de toute soumission aux marchés publics.

⁵⁸[51] Source : Ministère des Finances : DGI/DRV

- ✓ L'exigence d'un extrait de rôle apuré pour la modification ou la radiation du registre de commerce, en tant que moyen obligeant les redevables à s'acquitter de leurs impôts.
- ✓ L'institution de la solidarité entre le titulaire du registre de commerce et le bénéficiaire de la procuration pour le paiement des impôts et taxes, ce phénomène constituant un procédé de fraude généralisée.
- ✓ La généralisation du Numéro d'Identification Statistique et l'obligation de sa présentation pour toute opération de dédouanement.
- ✓ L'institution du droit de visite et du droit d'enquête pour appréhender les activités non déclarées et procéder au contrôle de la facturation.
- ✓ L'imposition des bénéficiaires d'avantages fiscaux accordés (APSI-ANDI) en cas de manœuvres frauduleuses avérées.
- ✓ La clarification de la notion de manœuvre frauduleuse justifiant le dépôt systématique de plainte pour fraude fiscale.
- ✓ L'exclusion des personnes physiques des activités d'importation en vue de la revente.

4.2-Sur le plan réglementaire, il a lieu de noter :

- ✓ Le protocole d'accord entre la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Douanes pour une meilleure circulation et exploitation de l'information.
- ✓ L'institution des comités de coordination Impôts- Douanes- Commerce au niveau central et local à travers les brigades mixtes.

La mise en place de ces comités répond à des impératifs non conjoncturels mais permanents de lutte contre les pratiques commerciales malsaines. Ils sont appelés à proposer les mesures et ajustements nécessaires pour réduire ces pratiques à travers, notamment :

- La conjugaison des efforts en matière d'encadrement des activités spéculatives exercées en marge de la loi et de la réglementation ;

- L'élaboration et la mise en place d'instruments et de dispositifs d'assistance et d'échange d'informations et d'expériences ;
- La proposition de mesures tant organisationnelles que fonctionnelles en rapport avec la prolifération des procédés frauduleux ;
- L'examen et l'évaluation du degré d'efficacité des dispositifs existants (audit de l'arsenal juridique actuel).
- ✓ La création de la Direction des Recherches et Vérifications en tant que structure de conception, d'exécution et de suivi de la politique de lutte contre la fraude et de services de recherches et vérifications pour le contrôle des contribuables importants.
- ✓ L'élaboration de normes et de procédures de programmation à travers des instruments d'analyse et de risque.
- ✓ La fermeture administrative des locaux professionnels.
- ✓ La mise en place d'un fichier des fraudeurs communs aux administrations, fiscale, douanière et commerciale.
- ✓ L'établissement d'un fichier des contribuables non localisés mis à la disposition de l'ensemble des Directions des Impôts de Wilaya.

Compte tenu de qui précède, l'existence d'une fraude et d'une évasion fiscales de grande ampleur, s'apparentant à des actes criminels, constitue une atteinte à l'ordre public du fait du report sur l'ensemble de la collectivité et des autres contribuables du poids des charges que devraient subir les fraudeurs. Elle occasionne le transfert de la charge fiscale sur d'autres sujets fiscaux, notamment les ménages ordinaires.

II- LA FRAUDE DOUANIÈRE⁵⁹.

Les services de la Douane sont concernés, au même titre que les administrations des impôts, du commerce ou de l'inspection du travail, par la lutte contre les opérateurs économiques tentés de contourner les mesures et les contrôles instaurés par les pouvoirs publics pour échapper au paiement des droits et taxes dus au Trésor.

La Douane a un rôle économique prépondérant depuis la libéralisation du commerce extérieur en 1991 ; ce rôle s'inscrit dans l'optique des réformes économiques prônant le libre échange.

A ce titre, la Douane est devenue le principal intervenant en matière d'encadrement des échanges extérieurs. La libéralisation du commerce extérieur s'est traduite par la levée d'un grand nombre d'interdictions et la réduction de la pression fiscale grâce au nouveau système tarifaire. Parallèlement à cela, le nombre d'opérateurs importateurs a fortement augmenté : de 6.000 en 1990, il correspond actuellement à plus de 35.000 dont 43% activent avec des registres de commerce loués. De même, un renversement des parts du commerce extérieur s'est opéré au profit du secteur privé.

Cette situation a engendré de nouvelles pratiques et de nombreux dysfonctionnements dans la mesure où la majorité des opérateurs privés est composée d'occasionnels et de revendeurs en l'état, et qu'elle manque de préparation, voire de professionnalisme.

En ce sens, un programme décennal de mise à niveau de la Douane a été institué. Il vise trois (03) objectifs :

- ✓ le développement du rôle économique et du partenariat ;
- ✓ le développement des ressources humaines par la formation et la modernisation des moyens de travail et des méthodes de gestion ;

⁵⁹ Audition du Directeur Général des Douanes :16/03/2004

✓ l'augmentation du rendement fiscal et de l'efficacité de la lutte contre la fraude commerciale.

1- Les pratiques de fraude et de contrebande.

La Douane est confrontée à deux (02) principaux aspects de fraude et de contrebande :

✓ le premier est relatif à la contrebande qui alimente les circuits parallèles des activités informelles ;

✓ le second est lié au courant de fraude classique ou universelle de fausses déclarations pouvant porter sur l'espèce, la valeur et l'origine des marchandises.

Les motivations de ces pratiques sont le non acquittement partiel ou intégral de la créance fiscale et/ou le non-respect de la réglementation du commerce extérieur.

1.1- La contrebande.

La contrebande bien qu'elle a beaucoup évolué suite à la libéralisation du commerce extérieur, a tendance à se réduire ces dernières années à seulement quelques produits du fait de l'élargissement à de nombreux produits à l'importation et de la suppression des subventions à la consommation des articles comme le sucre, le café et l'huile.

La contrebande existe dans les deux (02) sens des frontières:

✓ à l'importation, il s'agit, notamment, des stupéfiants, des produits pyrotechniques, des cigarettes et des alcools ;

✓ à l'exportation, il s'agit, essentiellement, du cheptel, des cuirs et peaux, du carburant et des ressources halieutiques.

L'immensité du territoire national, conjuguée à l'insuffisance des moyens adéquats de contrôle et de couverture, laisse les contrebandiers disposer d'une grande capacité de mouvement et par conséquent de nuisance pour l'économie nationale.

1.2- La fraude classique couvre deux (02) pratiques :

Celle dite d'espèce correspond aux fausses déclarations des marchandises importées et exportées dans des positions tarifaires erronées pour bénéficier d'une taxation réduite et la minoration de valeur. Ce courant de fraude, en diminution progressive, n'est pas encore suffisamment jugulé malgré les mesures incitatives induites par la refonte de la structure tarifaire et la substitution de la valeur administrée par la valeur déclarée. Le système de valeur administrée a procuré, entre 1995 et 1999, au budget de l'Etat des recettes supplémentaires estimées à 24 milliards de dinars dont 9,100 milliards DA pour la seule année 1998, soit trois (03) fois le budget de fonctionnement des douanes pour l'exercice 1999 (3 milliards DA).

Cependant, la mise en œuvre de la réforme tarifaire en 2001, a entraîné la suppression de la valeur administrée, pratique qui a été instaurée par les pouvoirs pour répondre à certaines préoccupations. Celles liées à la promotion de la production nationale ont été prises en charge par un droit additionnel provisoire de 60% qui s'éteindra en 2006.

La seconde pratique porte, telle que vue plus haut, sur la contrefaçon de produits hors normes de qualité et de sécurité.

1.3- Les autres grandes irrégularités.

✓ Le non-respect dans l'application des conventions conclues avec les pays du Maghreb. Le préjudice a touché les ressources fiscales et a porté atteinte aux intérêts des producteurs nationaux. La mesure prise de cautionnement de l'avantage fiscal dont le montant a atteint 519 millions de DA, est venue mettre fin à la fraude constatée et à la concurrence déloyale qui en a découlé.

- ✓ Le dispositif d'encouragement des exportations des produits locaux à destination de la Russie dans le cadre de remboursement de la dette a été en partie dévoyé en raison de l'inadaptation d'une procédure de décaissement des fonds du Trésor Public. Ce dernier s'est retrouvé débiteur de façon injustifiée de plusieurs milliards de dinars algériens. Le traitement de ce dossier par la Douane a donné lieu à des amendes et pénalités encourues s'élevant à 1,718 milliard de DA, indépendamment des opérations d'échange de produits déjà utilisés « exworks » dont le montant s'élève à 3,440 milliards de dinars.
- ✓ Le transfert illicite de fonds par le biais de surfacturation, l'acquisition de produits de qualité douteuse et la déclaration frauduleuse des quantités ou de l'espèce des produits exportés (cas des déchets ferreux et non ferreux). L'attention des autorités a été attirée sur ces risques.
- ✓ Le contournement des mesures de limitation d'âge, frappant les véhicules et le bénéfice d'avantages fiscaux importants rattachés à la cylindrée de ces véhicules, a donné naissance à des filières spécialisées dans le trafic de vrais faux documents à partir des pays non signataires avec l'Algérie de conventions d'assistance administrative mutuelle (Belgique, Pays Bas, Allemagne, Suisse). La procédure d'expertise judiciaire a permis d'identifier 5000 véhicules dits « ZH ».
- ✓ Les transferts de fonds en devises étrangères effectués par les voyageurs nationaux à l'occasion de leur sortie du territoire atteignent parfois des milliards de centimes en une seule sortie. L'alerte des pouvoirs publics a abouti à la fixation d'un montant maximum de monnaies étrangères, autorisé à l'exportation par les particuliers, soit l'équivalent de 50.000 Francs Français. Le montant des pénalités pour l'année 1999 s'est élevé à 431 millions de dinars.

2- Le rendement fiscal.

L'amélioration du rendement fiscal réalisée pour l'administration des douanes est à souligner. Celle-ci est le résultat d'une meilleure prise en charge de l'assiette et du recouvrement des droits et taxes d'une plus grande efficacité dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale mais, aussi de l'augmentation du volume des importations.

Entre 1994 (45 milliards DA) et 1999 (151,4 milliards DA), les recouvrements ont été multipliés par 3, portant les recettes effectuées par la douane à près de 26 % des recettes ordinaires de l'Etat.

Entre l'année 2000 qui a vu des recouvrements de l'ordre de 161,381 milliards de DA et l'année 2003 qui totalise 261,069 milliards de dinars, le taux d'augmentation des recettes s'est élevé à hauteur de 62 %. En 2002, le total des droits de douanes perçus correspond à 3% du PIB

Les mesures et actions entreprises par la Douane pour atteindre le niveau appréciable des recouvrements sont :

- ✓ la redynamisation des ventes aux enchères des marchandises saisies, confisquées ou abandonnées ;
- ✓ l'assainissement du portefeuille des receveurs des douanes qui a permis de réduire les créances détenues sur les tiers ;
- ✓ l'intensification des recouvrements des amendes et de pénalités pécuniaires grâce à un meilleur suivi de l'exécution des décisions de justice prises en faveur de l'administration et au recours à la transaction comme moyen de règlement rapide des litiges douaniers ;
- ✓ le renforcement des opérations de contrôle a posteriori dans le cadre des brigades mixtes (douane – impôts – commerce) qui a permis des redressements fiscaux.

3- Evolution de la pression fiscale.

Dans le cadre des négociations de l'accord d'association avec l'Union Européenne, une refonte globale des tarifs a été introduite en 2001 pour aboutir à une structure composée de quatre taux : 0%, 5%, 15% et 30% :

Grille tarifaire en 2004

Taux du droit de douane		0%	5%	15%	30%	Total
Nombre de positions tarifaires		104	1415	2060	2486	6068

Source : Douanes algériennes/mars 2004.

- ✓ L'exemption - 0%- est réservée à certains biens comme le blé de semence, les vaccins, le matériel de transport aérien... ;
- ✓ Le taux réduit de 5% touche les matières premières et les biens d'équipement ;
- ✓ Le taux de 15% s'applique aux biens intermédiaires et aux produits semi-finis ;
- ✓ Le taux maximal 30% est imposé aux biens de consommation finale.

Le taux moyen de prélèvement en matière de droit de douane à l'importation est ainsi passé de 12% à 9% actuellement. Ceci sans compter la suppression, à partir de 2004, des redevances douanières (2,4% sur la valeur) pour être remplacées par une redevance forfaitaire indépendante de la valeur des marchandises. Cette modification s'inscrit dans le cadre des négociations d'accession à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui exige que le montant des redevances douanières soit du niveau des prestations rendues.

Dans le domaine des taxes intérieures, des réformes, allant dans la même perspective, ont été engagées ; elles ont touché leur nombre (de 3 à 2) et le taux maximal de la TVA (de 21% à 17%).

En résumé, toutes ces actions et mesures ont permis la réduction de la pression fiscale sans pour autant enregistrer une diminution des recouvrements budgétaires.

4- Les actions de lutte contre la fraude

4.1- Dans le domaine de lutte contre les sous facturations, la démarche consiste à la mise en place d'un système de suivi opérationnel prenant ses sources dans les banques de données du SIGAD (Système d'Information et de Gestion Automatisée de la Douane). Ce système de suivi est basé sur des techniques de contrôle de la valeur en douane à travers l'élaboration et la constitution de banques de données relatives à des valeurs fourchettes ou moyennes pouvant servir de référence.

Ceci a été facilité par l'introduction et l'intensification des techniques modernes de contrôle à l'image de la gestion des risques (circuits vert, orange et rouge) pour mieux suivre les marchandises à risques (revente en l'état) mais aussi grâce à l'utilisation des moyens comme les scanners, tels que celui mis en service au port d'Alger, début avril 2004.

En outre, il y a lieu de souligner l'apport important de l'assistance mutuelle administrative avec les autorités douanières des pays partenaires. Le nombre d'accords ad hoc conclus jusqu'à présent, s'élève à 12 conventions bilatérales et, une dizaine est actuellement en projet avec des Etats qui commencent à devenir des partenaires importants sur le plan commercial (Moyen Orient, Sud Est Asiatique). Dans ce cadre, il faut mentionner les mécanismes d'alerte et de suivi liant les responsables douaniers algériens avec leurs homologues de certains pays méditerranéens.

4.2 Dans les domaines normatifs : la promulgation de l'arrêté du 22 juillet 2002, portant application de l'article 22 du code des douanes, fixe les modalités d'intervention de l'administration des douanes dans les cas de marchandises contrefaites ou portant atteinte aux droits de propriétés intellectuelle et industrielle.

4.3- En matière de coordination : indépendamment des actions en termes d'organisation et d'amélioration du mode de fonctionnement ou d'automatisation et des autres mesures prises à la frontière pour lutter contre les courants de fraude et de contrebande, l'administration des douanes contribue également en relation avec d'autres organismes et services de l'Etat, à combattre les activités informelles sur le marché local.

C'est ainsi qu'avec la Direction Générale des Impôts (DGI), des mécanismes d'échange d'informations existent. Ces derniers consistent à la mise à la disposition des services fiscaux des banques de données et ce, dans le cadre des contrôles qu'ils envisagent d'effectuer dans les entreprises.

La douane participe également dans les commissions de contrôle mixtes en collaboration avec les services des Impôts et du Commerce. Néanmoins, cette coordination gagnerait à être renforcée et à être généralisée aux autres services publics chargés du contrôle économique et de la répression des fraudes.

III - LA FRAUDE SOCIALE ⁶⁰

En Algérie, tout travailleur doit être affilié à une caisse de sécurité sociale, qu'il soit salarié ou assimilé ou non salarié qui travaille pour son propre compte - employeurs ou indépendants exerçant des activités industrielles, commerciales, libérales, artisanales, agricoles ou toute autre activité -.

Pour le secteur de la Sécurité Sociale, le secteur informel est un véritable danger. Le problème ne se situe pas au niveau des petits « métiers » de jeunes en attente d'emploi tels les vendeurs ambulants ... mais surtout à celui des petites et moyennes entreprises (il existe aussi de grosses entreprises) et des sociétés commerciales et de services qui constituent le noyau le plus important du secteur informel.

^{60[53]} Audition de M.A Bennaceur, DG CNAS et de M.H Boubedra, DG CASNOS : le 10/09/2003

Ces unités, entreprises et sociétés profitent des infrastructures et des services de l'Etat souvent sans contrepartie équivalente. Elles bénéficient également d'aides, de prêts, de facilités de transferts et autres mouvements de fonds etc. Elles emploient une main-d'œuvre régulièrement, parfois assez bien rémunérée sans accomplir les obligations auxquelles elles sont tenues aussi bien pour les travailleurs que pour les propriétaires.

1- Quelques constatations sur ces évactions qui ont des répercussions immédiates et directes sur les ressources et recettes de la Sécurité Sociale et partant sur ses équilibres financiers, sont à cet égard édifiantes.

✓ Sur une population active de 9,073 millions de personnes, on compte 6,596 millions de personnes occupées dont 5,196 dans le secteur structuré.

Ainsi près de 1.400.000 personnes exercent leurs activités dans le secteur non structuré ou informel, dont environ un million de non salariés et 400.000 salariés.

✓ Le système de Sécurité Sociale compte 7,1 millions d'assurés sociaux au 30/06/2003, dont à peine la moitié (3.500.000) est constituée des salariés et non-salariés.

✓ Selon les enquêtes ménages 92/97/2001, développées plus haut, le taux de non immatriculation a connu, durant la période, un accroissement de l'ordre 8,1 points en passant de 26,6% à 34,7%. Ce taux a augmenté pour l'ensemble des catégories d'occupés, à l'exception des apprentis et des aides familiaux dont le taux a baissé de 87% en 1992 à 79 % en 2001.

- Plus de 64% des employeurs et indépendants, ne sont pas affiliés, en 2001, à la sécurité sociale contre 51 % en 1992, soit un accroissement de 13 points.

- Plus de 20 % des salariés ne sont pas affiliés en 2001 contre 11 % en 1992, soit une augmentation de 9 points.

- Quant aux apprentis et aides familiaux, même si la part des non assurés a diminué de 8 points, il n'en demeure pas moins que près de 80 % ne sont pas assurés en 2001.

- ✓ Une enquête menée par le CREAD, en 2001, révèle que sur 7.500 PME enquêtées, 41% des effectifs ne sont pas déclarés à la sécurité sociale.
- ✓ Devant l'ampleur de ces évasions, la CNAS a effectué un contrôle au cours du premier semestre 2001 au niveau de 5 wilayas et qui a porté sur 6.096 employeurs. Les enseignements tirés de ce sondage sont les suivants :
 - un grand nombre d'infractions à l'égard de la sécurité sociale est relevé ;
 - près de la moitié des employeurs ne sont pas propriétaires des locaux de leur exploitation d'où la difficulté du contrôle et du recouvrement des cotisations ;
 - un taux très important d'emploi de travailleurs occasionnels (près d'un travailleur sur deux) et la présence assez forte de travailleurs ne résidant pas dans la wilaya d'activité (près de 1/3) ;
 - près des deux tiers des employeurs enquêtés servent des rémunérations en deçà du SNMG ;
 - la main-d'œuvre vit dans une grande précarité, préoccupée seulement par le fait d'avoir un emploi, de le maintenir et d'avoir un revenu même modeste.
- ✓ Les constats par la C.N.A.S traduisent l'ampleur des évasions. Le contrôle qui a porté sur un échantillon de 6.096 employeurs au niveau de 05 wilayas, tel que développé plus haut, se voulait être un test devant servir à la caisse pour déterminer la nature, l'étendue et le volume des moyens à mettre en oeuvre pour faire respecter la législation et les droits des travailleurs⁶¹.

⁶¹ Pour cela, il fallait identifier les assujettis, examiner leur situation vis à vis de la sécurité sociale ainsi que d'autres administrations et organismes tels le registre de commerce, les impôts, les banques et de s'assurer de la tenue des documents obligatoires. Le contrôle portait aussi sur la situation juridique de l'exploitation et Identifier les salariés, en vérifiant notamment la nature des activités, la forme de la rémunération, l'origine de la main-d'œuvre et la situation au regard de la sécurité sociale.

Ainsi, il ressort qu'en dépit de l'absence de documents comptables et même de comptes bancaires, la grande majorité des employeurs sont en situation régulière vis-à-vis du registre du commerce et que c'est à l'égard de la sécurité sociale que l'on enregistre le plus grand nombre d'infractions.

Malgré des promesses de régulariser leur situation, un faible nombre d'employeurs se présentent effectivement aux services de la Caisse, obligeant celle-ci à relancer les intéressés. Il est évident que le montant des cotisations récupérées reste en deçà de ce qu'il devrait être.

✓ Les contrôles menés par l'Inspection Générale du Travail⁶² conjointement avec les services de la CNAS ont permis de relever que :

- sur 5.865 lieux de travail inspectés en 1997, 5.635 salariés étaient non déclarés parmi 12.853 travailleurs.
- sur 7.066 lieux de travail contrôlés en 1998, 8.615 salariés étaient non déclarés parmi 19.949 travailleurs.
- sur les 7.679 lieux de travail contrôlés en 2001, 17.508 salariés étaient non déclarés parmi 42.310 travailleurs.
- sur les 6.319 lieux de travail contrôlés en 2002, 7.423 salariés étaient non déclarés parmi 23.320 travailleurs.

Ces résultats ont permis la confirmation de la pratique du travail au noir, la clarification de ses caractéristiques dont sa concentration dans le secteur du commerce et des services. Certaines branches d'activité telles que le bâtiment, les services et l'agriculture se présentent comme des viviers importants d'offres d'emplois et d'utilisation de la main-d'œuvre non déclarée, fortement favorisée par une grande flexibilité de la relation de travail particulièrement en ce qui concerne les petits métiers (serveurs, agents d'entretien etc.).

⁶² Audition de M.M.Khiat, Inspecteur général du Travail.

2- Le cas des non-salariés.

Pour être adhérent à la CASNOS, la qualité dans l'exercice d'une profession indépendante est la condition sur laquelle se base toute la procédure d'affiliation.

C'est ainsi qu'un commerçant ne peut adhérer à l'organisme s'il ne s'est pas fait inscrire auparavant au registre du commerce.

Pour les artisans et les agriculteurs, l'inscription aux chambres professionnelles est un préalable pour que l'affiliation à la CASNOS soit validée.

Plus particulièrement pour les professions libérales, à l'inscription au registre de commerce, il est ajouté « l'agrément ou l'autorisation » délivré par les autorités compétentes pour l'exercice de l'activité.

Actuellement, la caisse est confrontée à une situation où les assujettis figurent dans les fichiers des divers organismes parmi lesquels les services fiscaux, mais ne remplissent pas leurs obligations en matière de protection sociale.

Pourtant, ces assujettis relèvent bien du secteur « formel » ou « structuré ».

C'est ainsi qu'au 31 décembre 2002, la caisse compte 405.000 adhérents qui s'acquittent de leurs cotisations, pour un nombre d'affiliés actifs de 1,05 million; le potentiel d'assujettis est estimé à 2.000.000.

Dans le secteur agricole, la population occupée est estimée à plus de 1.200.000 exploitants et coexploitants dont la moitié serait en possession de la carte « d'agriculteur » délivrée par la chambre corporative. Les derniers bilans de l'emploi font état de la création de près de 100.000 emplois par an. C'est donc un secteur prometteur en matière d'emploi et de résorption du chômage. Pour le secteur, il a été enregistré, au 31 décembre 2002, 159.650 adhérents dont 20.000 sont à jour de leurs cotisations.

Au niveau de la sécurité sociale, le niveau de l'affiliation pour les 2 régimes confondus (salariés et non-salariés), est extrêmement bas ; il ne dépasse pas 20%.

Ce taux s'explique, notamment, par les effets de la réorganisation des domaines agricoles, la diversité des statuts, le nombre des exploitations etc.

Il est utile de rappeler que l'un des critères d'appréciation du niveau de développement de ce secteur est fort justement lié à la protection sociale de cette catégorie professionnelle.

Pour le secteur commercial, il a été avancé le nombre de 626.781 commerçants recensés au niveau du centre national du registre du commerce, dont 281.093 ont été réimmatriculés et qui s'acquittent de leurs cotisations, soit 44.8 %, et ce, malgré toutes les actions internes d'assouplissement, notamment l'exonération des majorations et pénalités de retard et les échéanciers de paiement.

C'est dire toutes les conséquences que subissent, d'une part, la caisse principalement sur le plan financier et, d'autre part, la collectivité en ce sens que les dépenses à caractère social ne sont supportées que par une partie de sa composante.

3 – Le cas des salariés.

Outre les cas de non affiliation et de non immatriculation à la sécurité sociale, les informations recueillies montrent un taux important d'emploi de travailleurs occasionnels (près d'un travailleur sur 2) et la présence assez forte (près du 1/3) de travailleurs ne résidant pas dans la wilaya d'activité.

Par ailleurs, et en matière de salaires, les rémunérations inférieures au S.N.M.G atteignent des proportions importantes (près de 40%). Sur l'échantillon de 6.096 employeurs, cité plus haut, près des 2/3 des rémunérations servies ne dépassent pas le montant du S.N.M.G (8.000DA).

A la suite de ce premier sondage qui s'est limité aux aspects « affiliation et recouvrement », la C.N.A.S a poursuivi ses inspections et ses efforts de maîtrise des évactions. Depuis l'opération du 1^{er} semestre 2001 au 1^{er} semestre 2003 plus de 50. 000 contrôles d'employeurs ont été effectués. Plus de 80.000 nouveaux employeurs ont été immatriculés en moins de 4 années. Durant ce même laps de temps, des redressements pour 3 milliards de DA ont été opérés.

D'un autre côté et dans le cadre de l'objectif global de respect de la législation sociale, des contrôles conjoints avec l'inspection du travail ont été menés dans 12. 000 entreprises ou unités, avec comme résultats des redressements et des cotisations recouvrées.

En matière d'affiliation de salariés, de 1999 à 2002, plus de 200.000 immatriculations ont été réalisées, soit un solde positif, déduction faite des radiations ou suspensions, de plus de 130.000 immatriculations.

Un autre enseignement a été tiré de ces investigations. La répartition par secteurs d'activités donne dans l'ordre, le Bâtiment et Travaux Publics suivi de l'industrie agro-alimentaire et des services pour entreprises.

En terme de taille des entreprises, 179.500 employeurs déclarent des effectifs inférieurs à 10 et 3.350 ont des personnels de 20 à 49 travailleurs. Au-delà, on compte 877 entreprises ayant entre 50 à 99 travailleurs et 555 qui ont un nombre supérieur à 100.

Bien que ces statistiques témoignent des progrès accomplis, il reste que le nombre d'employeurs comme celui de salariés non saisis demeure très important.

4 – Les actions de lutte.

Au-delà des vérifications liées aux obligations des assujettis, la CNAS doit être encouragée et appuyée pour affiner ses contrôles en commandant des études approfondies permettant de mieux cerner les catégories de travailleurs, leur ancienneté dans l'entreprise, les raisons essentielles qui poussent les employeurs au non-respect des obligations etc.

Ces études, tout en améliorant les relations et rapports sécurité sociale / employeurs, permettront aussi d'agir sur les causes qui freinent le bon fonctionnement de ce volet d'activités de la caisse.

A cet égard, il faut souligner un aspect essentiel à savoir que le problème de l'informel concerne et implique la quasi-totalité des administrations et institutions du pays. Il est par conséquent nécessaire de concevoir, adopter et mettre en oeuvre une stratégie globale de résolution du problème qui exigera l'intervention et l'entraide de l'ensemble des secteurs des pouvoirs publics.

Il est évident que le secteur informel doit donner lieu à la prise en sa faveur de certaines mesures d'ordre organisationnel, réglementaire et financier pour l'amener à s'intégrer dans le cadre de l'économie globale du pays et à contribuer de manière plus conséquente aux objectifs généraux du pays notamment l'amélioration de la production et de la productivité et l'accroissement des capacités de création d'emplois.

Il est tout aussi indéniable que le secteur doit faire l'objet d'un traitement approprié selon les différentes catégories ou caractéristiques qui le composent.

Par ailleurs, il est établi que l'informel doit son développement à la crise qu'a connue et connaît notre pays, en particulier dans le domaine de l'emploi, et que sans une réelle et durable relance de la croissance et l'élimination des écarts et disparités régionales, il est probable que ce phénomène durera pendant encore longtemps, continuera de s'élargir et en occupera d'autres.

Le point de vue selon lequel l'évasion serait due au poids des charges sociales et que la réduction des taux de cotisation aura un impact important sur l'affiliation à la sécurité sociale n'a pas été vérifié. De plus, cette perception néo-libérale est contredite par le rythme et le niveau d'affiliation.

Les fuites étaient considérables chez les non-salariés quand le montant de la cotisation était dérisoire. L'extension à leur profit des assurances sociales et leur intégration au système national de retraite ont été quasi nulles en terme de nombre de cotisants réguliers.

✓ Dès lors, opérer des réductions ou des aménagements en matière de taux de cotisations pour les personnes ayant la qualité d'employeurs et substituer le caractère volontaire à la nature obligatoire publique de la protection sociale de ces catégories, ne constituent pas des solutions.

Il y a lieu de s'interroger pourquoi un assujetti accomplit volontairement et régulièrement ses obligations vis-à-vis de la sécurité sociale et l'autre non. Pourtant, en cas de difficultés, la législation, la réglementation ainsi que les procédures en vigueur permettent l'octroi de facilités à l'assujetti.

Tout laxisme ou recul devant le non-respect des obligations que ne motive aucun obstacle serait inacceptable par les assujettis en règle qui seraient dès lors enclins eux aussi à se soustraire à ces obligations légales pour venir renforcer la masse du secteur informel et bénéficier d'une éventuelle indulgence.

L'application de droits sociaux fondamentaux du citoyen ne saurait exclure des travailleurs de la couverture sociale comme elle ne saurait garder le silence sur le travail des enfants et les conditions d'utilisation de la main-d'œuvre féminine.

Le respect du principe de solidarité nationale implique qu'on ne saurait laisser certaines catégories d'employeurs profiter de tous les services publics assurés par l'Etat tels la formation professionnelle, l'accès aux soins de santé sans aucune participation financière comme elle est requise des autres citoyens.

Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et, de façon générale, des normes en matière de prévention des risques professionnels, implique impérativement la conformité aux dispositions légales et réglementaires, en la matière.

A cet égard, le principe, selon lequel c'est la loi qui protège les plus faibles, doit s'appliquer avec beaucoup plus de rigueur dans le domaine social ; il convient, donc, de combattre les négligences et les tricheries pour mettre un terme à toute forme de violation des lois sociales.

RECOMMANDATIONS

I – Recommandations générales

Il ressort de cette analyse que l'éradication du secteur informel parasitaire est tributaire de la réalisation d'une croissance économique forte et durable, créatrice d'emplois. A ce niveau, il est urgent de mettre en œuvre les instruments de régulation et de suivi du marché de l'emploi, les modes de financement de la PME (caisse de garantie des crédits d'investissements et fonds de capital risque), et d'élargir le système financier par la création de banques d'investissements et de sociétés de financement, et par le développement de nouveaux produits bancaires et de centres de conseil et d'orientation technologique.

Ceci doit être accompagnée d'une politique sociale consolidée, plus efficace et plus cohérente, en faveur de l'emploi permanent, notamment pour les jeunes et les catégories de population défavorisées qui constituent le vivier du marché informel (jeunes, femmes, chefs de famille sans revenus, personnes handicapées, chômeurs de longue durée...) et d'une lutte soutenue et efficace contre la pauvreté. Dès lors, une alliance objective des tous les opérateurs économiques publics et privés et tous les acteurs sociaux s'impose.

1- Au plan économique :

La définition de stratégies industrielles, privilégiant l'approche par branche et filière et intégrant l'espace local comme premier facteur dans l'essaimage et l'implantation des activités productives de biens et services, implique des actions élargies de mise à niveau technologique, de valorisation des moyens de production et de refonte des systèmes de gestion dans le cadre du partenariat.

Ainsi, la relance de l'investissement dans le secteur public et l'encouragement du privé par des facilitations de nature réglementaire, financière et fiscale, à travers la promotion de la production nationale, la défiscalisation de l'investissement de réhabilitation de l'outil de production dans le but de préserver le tissu industriel existant et la réglementation du foncier industriel et agricole sont des facteurs essentiels dans la protection du produit local et du consommateur contre les pratiques illégales, frauduleuses et parasitaires.

2 - Au plan social :

Les programmes doivent contenir des actions concrètes allant dans le sens de l'amélioration des mécanismes et des dispositifs de solidarité nationale pour assurer l'intégration professionnelle et sociale des groupes sociaux fragilisés.

Une des grandes priorités est d'œuvrer pour réhabiliter le travail et le savoir en les positionnant au premier rang de la hiérarchie des critères de la politique sociale du pays. Cette approche permettra d'équilibrer la relation entre l'Etat et le citoyen dans la mesure où elle détermine la nature des rapports entre travail productif et improductif, production et consommation, rentes et revenus du travail, salaires et productivité...

Le renforcement des systèmes de protection du consommateur à travers l'éducation et la sensibilisation des citoyens au plan comportemental vis à vis du marché (hygiène des lieux de vente, qualité des produits et date de leur préemption...), le développement et l'aide des associations de contrôle citoyen et l'institutionnalisation d'un régime strict d'imposition et de redressement fiscal basé sur les signes extérieurs de richesse sont, dans la résolution des phénomènes déviants, des actions majeures

Dans ce cadre, il est utile de souligner, à titre de rappel, les mesures pour :

✓ Coordonner les différents programmes socio-économiques d'aide et de soutien (le filet social, les dispositifs d'emploi d'attente, la subvention du chômage, le programme de lutte contre la pauvreté, les actions sociales de l'Etat et de la collectivité...) afin d'assurer une plus grande synergie et d'améliorer ainsi le rapport coût – efficacité ;

✓ Mettre rapidement en œuvre le nouveau dispositif d'insertion dans la vie active des chômeurs de longue durée âgés entre 35 ans et 50 ans qui prévoit l'octroi de crédits complémentaires sans intérêt dans le but de leur permettre de créer des petites activités.

✓ Prévoir d'autres dispositifs d'insertion professionnelle par la formation et l'emploi adaptés aux personnes handicapées et aux femmes seules .

✓ Opérer une décentralisation de ces dispositifs et une gestion active des programmes au niveau local. Cette démarche permettra l'implication directe et entière des personnes concernées avec l'appui du mouvement associatif.

L'atteinte de ces objectifs reste toutefois conditionnée par l'amélioration et le renforcement des centres d'observation permettant l'identification des catégories illigibles aux dispositifs et d'une manière générale à la protection sociale.

II – Recommandations particulières.

Compte tenu de la nature des atteintes à l'économie nationale, à la sécurité et à la santé publique et compte tenu des infractions et des fraudes enregistrées en matière commerciale, fiscale, douanière et sociale, et de leur extrême gravité dont la prise en charge ne peut être réalisée efficacement par les pouvoirs publics à eux seuls, l'implication pleine et entière de l'ensemble des acteurs de l'administration économique, judiciaire et locale et de la société civile organisée conditionne la réussite de tout dispositif ou action à envisager en la matière.

En effet, les actions concertées, s'inscrivant dans un cadre plurisectoriel et reposant sur un programme à moyen et long terme permettant d'analyser ces pratiques et de proposer les actions à entreprendre, sont seules à même d'éliminer les effets de la fraude, les irrégularités et les illégalités.

Les recommandations émises, en soutien ou en complément aux mesures et aux actions conduites par les pouvoirs publics et développées plus haut, constituent une trame pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le secteur informel et son intégration progressive dans l'économie nationale.

Ces recommandations sont d'ordre réglementaire, économique, social et technique ; elles sont globales, intersectorielles et spécifiques ou sectorielles.

Elles découlent de la définition sur laquelle ce rapport s'appuie et qui présente globalement le secteur informel comme *l'ensemble des productions et des échanges de biens et de services qui échappent, totalement ou partiellement, aux lois et règles commerciales, fiscales et sociales et qui n'émargent pas ou peu à l'enregistrement statistique et comptable.*

Dans ce cadre, les mesures et actions à entreprendre, assises sur cette définition, sont proposées en rapport avec chaque type du secteur informel caractérisé dans le rapport.

1- Concernant les activités illégales, interdites ou non autorisées par la loi.

Ces activités qui relèvent de la criminalité organisée doivent être combattues et éradiquées, et les auteurs sanctionnés par l'application rigoureuse de la loi.

Dans cette optique, des accords bilatéraux entre pays signataires pour la lutte contre l'informel illicite comme le blanchiment d'argent, la contrebande des armes et stupéfiants, la contrefaçon, et de manière générale, la circulation non contrôlée des biens, doivent être initiés et mis en oeuvre.

La priorité de l'heure est d'assurer un contrôle conventionnel des frontières avec les pays voisins du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne à travers lesquelles prospère un trafic, d'une grande ampleur, de quantités importantes de produits de tous genres, généralement nocifs pour la santé et nuisibles à l'économie nationale.

En ce sens, des moyens légaux, humains et techniques doivent être mobilisés pour éradiquer ces sources d'approvisionnement des marchés locaux en produits étrangers, notamment ceux des zones frontalières.

2- Concernant les activités informelles de subsistance.

Ces activités qui relèvent d'une situation socioéconomique de pauvreté et de chômage doivent s'inscrire dans une approche d'intégration à l'économie nationale, en prenant en compte leur créativité et leur complémentarité.

Les programmes à initier, en la matière, ne peuvent avoir de résultats positifs que s'ils sont contenus et configurés dans le cadre global de la lutte contre la pauvreté, à travers une croissance économique durable et une politique de redistribution des revenus ciblant en priorité les catégories défavorisées et fragiles. Les principales actions et mesures doivent viser :

- ✓ L'amélioration des conditions d'accès des acteurs du secteur informel et plus largement des populations défavorisées au financement de micro entreprises.
- ✓ L'apprentissage, la fabrication de matériel, la conception de prototype, la recherche de marché, une formation à la comptabilité, l'octroi de micro crédits, la création de système de caution mutuelle.
- ✓ L'encouragement, à l'échelon local, de la création d'associations d'entraide et de caution mutuelle pour la création de micro entreprise pour toutes les activités ne comportant pas d'investissements supérieur à 500.000 DA dans les secteurs des services, d'emplois de proximité pour les personnes âgées ou handicapées, pour la prise en charge de services d'intérêts communaux, etc.

Ces associations doivent être conçues pour être entièrement animées par les bénéficiaires et parrainées par des banques et des entreprises publiques et privées. Leur statut d'intérêt public devrait pouvoir leur faire bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux et l'accès gratuit à des services de formation de leurs adhérents.

Des associations identiques, mais réservées aux femmes pourraient apporter par ailleurs une réponse à l'emploi féminin dans des activités spécifiques agricoles artisanales ou de services.

La mise en œuvre du projet serait confiée à des ONG dont les missions seraient doubles : apporter l'appui technique et de gestion et développer un réseau d'associations professionnelles.

- ✓ La stabilisation du monde rural par la valorisation du potentiel productif par la diversification des activités économiques et un meilleur accès à la terre pour les paysans sans terre.
- ✓ Un appui coordonné et harmonisé du système de financement décentralisé.
- ✓ L'amélioration du niveau d'instruction des femmes.
- ✓ La poursuite des actions de désenclavement de certaines zones.
- ✓ Un meilleur accès aux services de bases en particulier l'eau, la santé et l'énergie.
- ✓ La vérification de la qualité des malades affiliés à la sécurité sociale ou démunis mais pris en charge par l'Etat au travers de documents justificatifs, obligera les personnes assujetties à se déclarer ou à supporter seules les frais de leurs soins et de ceux de leurs ayants droit par les unités sanitaires publiques. Cette identification mettra fin aux négligences et refus de s'affilier constatés chez les employeurs indépendants et certaines catégories de citoyens.

La récente opération de simulation en vue de la mise en place de la relation contractuelle entre les établissements de santé et les organismes de sécurité sociale concernés, s'avère un excellent moyen d'identification et d'affiliation des assujettis qui se sont présentés aux structures sanitaires pour recevoir des soins.

S'agissant des personnes, travaillant seules et pour leur propre compte, démunies de locaux et dépourvues d'autorisation d'activité comme les ambulants, les travailleurs à domicile, les aides familiaux, des solutions peuvent être trouvées en vue de leur couverture sociale.

Il faudra asseoir leur situation de manière réglementaire et leur assurer une protection contre certains risques, notamment la maladie, moyennant une contribution assise sur des bases forfaitaires, en les assimilant aux catégories particulières d'assurés sociaux : étudiants, stagiaires, les occupés dans les dispositifs d'emploi d'attente, les allocataires du filet social.

Le cas échéant, un soutien financier de l'Etat en leur faveur pourrait inciter leur affiliation à la sécurité sociale et concrétiser un objectif constitutionnel, celui d'assurer le droit à la santé à tous les citoyens.

3- Concernant les activités informelles prédatrices.

Elles relèvent d'une économie de non-droit, de production de biens et de services et d'un comportement antisocial. Concernant ce troisième type dont le rapport a longuement montré et illustré ses incidences nuisibles et négatives sur l'économie nationale et la société tout entière, deux (02) axes sont à privilégier pour concourir à lutter contre son expansion, à travers une stratégie de recyclage et de récupération.

L'urgence nationale est à ce niveau. Dès lors, il s'agit de soutenir une croissance économique créatrice de richesses et génératrices d'emplois, et, concomitamment, d'organiser, d'encadrer et de contrôler la sphère économique et la sphère commerciale. A ce titre, les recommandations suivantes sont proposées.

3.1- La délimitation et la segmentation du champ de l'informel nécessite :

✓ D'approfondir la définition proposée du concept de l'informalité et des méthodes de sa mesure, de manière à la rendre opérationnelle. Ainsi, la mise en place et le renforcement des capacités d'observation, d'analyse et de suivi des faits économiques et sociaux constituent des actions préalables.

✓ D'établir un diagnostic détaillé des règlements, des procédures et des avantages d'investissements qui bloquent encore le passage des activités informelles vers le marché structuré. Cet audit permet d'adapter le cadre législatif général au nouvel environnement économique de marché par la levée de contraintes pour encourager les promoteurs de projets.

De plus, le développement de passerelles de communication et d'échange d'informations entre l'administration et le monde économique et des affaires, permet de mieux connaître les attentes des parties concernées.

Ainsi, l'amélioration permanente des instruments de contrôle et la dotation en ressources humaines compétentes et en moyens matériels suffisants des organismes et des services en charge des enquêtes économiques s'imposent pour faire face en temps réel aux procédés de fraude.

Les perspectives de signature de l'Accord d'Association avec l'Union européenne et d'adhésion à L'OMC sont des motifs suffisants pour envisager la mise à niveau de l'administration économique. Dans ce cadre, la révision coordonnée des statuts, des missions et des systèmes de fonctionnement, de gestion et de contrôle des services du commerce, de la douane, des impôts, de la justice, du travail, des chambres d'industrie et de commerce, des banques... constitue une priorité majeure.

Dans ce cadre, la lutte contre le secteur informel nécessite la coordination pleine et entière des services publics. La mobilisation des moyens et l'entraide administrative entre les services publics, à tous les niveaux, doivent être consolidées dans leur nature et dans leur envergure. Sur un autre plan les organisations sociales (syndicats, employeurs, associations de consommateurs ...) doivent être sensibilisées et associées dans la lutte contre l'informel, sous toutes ces formes, à l'aide de moyens et de solutions appropriées consensuelles.

Des actions importantes sont à orienter vers :

- ✓ Le libre accès aux fichiers des institutions concernées – en particulier les services de sécurité sociale, de l'ONS, du commerce - dans le respect du secret professionnel et en appliquant les règles de réciprocité .
- ✓ La signature de protocoles d'accord avec les services, notamment ceux de la douane et des services financiers et bancaires, pour l'obtention régulière et en temps réel des statistiques relatives aux modes, à la nature et aux flux des importations.
- ✓ La redéfinition des conditions d'inscription au fichier des auteurs d'infractions économiques commerciales et financières et mise en œuvre de sanctions dissuasives effectives. Il s'est avéré que l'absence d'une base de données, mise à jour périodiquement et accessible aux administrations et institutions chargées du contrôle économique, handicape fortement leur action ; leurs efforts s'en trouvent dispersés et partant, peu efficaces.

A cet effet, les principales mesures à prendre se rapportent à une révision de la législation et de la réglementation de la sécurité sociale, en particulier, les lois 83.14 et 83.15 relatives aux obligations des assujettis et aux contentieux en matière de couverture sociale, à l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires en vigueur, en vue de renforcer l'action en dehors de ses aspects coercitifs, et à l'assurance d'une meilleure coordination entre les organismes intervenants.

3.2– La mission de contrôle.

La mission de contrôle n'est efficace que si les interventions des acteurs directs et indirects de lutte contre l'informel sont de nature complémentaire et solidaire. Cela implique la modernisation des organes et l'adaptation des mécanismes de contrôle, a priori et a posteriori.

Le recensement et l'encadrement des zones à forte propension de fraude.

Pour atténuer et marginaliser ces pratiques, un suivi et un contrôle permanents doivent être assurés au niveau de ces zones qui nourrissent et se nourrissent de certaines pratiques génératrices de fraudes importantes. Il s'agit :

- ✓ des sites appelés de « non droit » où les transactions commerciales se réalisent au grand jour mais, dans une opacité totale ;
- ✓ des zones de concentration excessive de commerces pour l'écoulement de produits importés, de vente en gros et de détail non facturés ;
- ✓ de certains marchés hebdomadaires non encadrés par les organes habilités ; certains intervenants ne disposent pas des autorisations d'exercice exigées par la réglementation en vigueur.

Le droit de visite et d'enquête.

Pour accroître davantage l'efficacité des actions de contrôle, le droit de visite et d'enquête, introduit par la loi des finances pour 2002, doit être mis en œuvre dans les meilleurs délais. Ce droit habilite les agents de l'administration fiscale à procéder, en tout lieu, à des perquisitions sous contrôle judiciaire au niveau de locaux abritant des activités et documents dissimulant des cas de spéculations et de fraudes.

Le respect de l'obligation de la facturation.

Le non-respect de la facturation constitue l'écueil principal auquel sont confrontés les services chargés du contrôle fiscal. Aussi, une redéfinition du dispositif de contrôle et de sanctions s'impose-t-elle pour assurer le respect des règles régissant la facturation et l'efficacité du contrôle fiscal.

Le suivi des facilitations accordées.

La baisse de la pression fiscale et l'octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux et douaniers consentis par l'Etat, dans le cadre de la promotion de l'investissement (ANDI, ANSEJ, autres dispositifs) sont à encourager. Cependant ils doivent être suivis par un contrôle a posteriori en termes de réalisation des projets et de création d'emplois. Des redressements fiscaux et sociaux sont à effectuer dans les situations de non-respect des engagements pris par les promoteurs.

3.3 – L'élaboration d'un cadre juridique unifié est proposée :

- ✓ pour faciliter et rendre efficaces l'entraide et la coordination entre les organes de contrôle,
- ✓ pour donner une plus grande cohérence aux réglementations fiscales, commerciales et sociales qui sont parfois contradictoires,
- ✓ et pour alléger les procédures de justice et activer l'application des sanctions prévues par la loi.

La refonte et la consolidation des dispositifs de lutte contre la délinquance commerciale pour assainir le marché national, caractérisé par une grande anarchie et des pratiques illégales, vise la mise en place d'une nouvelle organisation des circuits de commercialisation et d'un système d'information afin d'assurer la surveillance des marchés et la transparence des transactions. Dans ce cadre, il y a lieu :

- ✓ de subordonner l'ouverture d'un commerce et l'exercice d'une activité à la présentation de l'attestation de position fiscale et à la vérification sur le site de l'existence du local;

- ✓ de réglementer l'urbanisme commercial ;
- ✓ de créer de nouveaux espaces commerciaux en mobilisant les ressources au profit des communes pour l'aménagement de marchés et la construction de locaux devant abriter les activités commerciales, artisanales et professionnelles sédentaires ;
- ✓ d'utiliser rationnellement les infrastructures commerciales en place (surfaces commerciales, Souk El-Fellah, zones d'activités...) ;
- ✓ d'organiser et d'encadrer les marchés itinérants en limitant la durée de leur activité (hebdomadaire, journalière ...) et en les éloignant des commerces fixes.

Le présent rapport n'épuise pas l'étude et l'analyse de l'univers informel. Il s'agit d'un phénomène qui révèle un état d'esprit et des comportements enclins à battre en brèche les valeurs clés d'une société pour leur substituer de « nouvelles normes d'actions ». En vérité, ces dernières ont fait leur intrusion depuis longtemps, se sont incrustées dans les différends rouages de l'Etat et semblent s'installer dans la durée. Les pesanteurs bureaucratiques, les habitudes rentières et les contraintes de toutes sortes font qu'il est impératif d'inscrire la stratégie de lutte dans une vision à différents horizons de consolidation et d'harmonisation des institutions de l'Etat, de promotion de la société et de modernisation de l'économie.

Bibliographie

Rapports du CNES :

- Système des relations de travail dans le contexte de l'ajustement structurel – 10^{ème} session – avril 1998.
- Evolution des systèmes de protection sociale, ainsi que les perspectives, les conditions et les modalités permettant d'assurer leur équilibre financier » -18^{ème} session - juillet 2001.
- Rapport National sur le Développement Humain », années 2001 et 2002.
- Evaluation des dispositifs d'emplois », 20^{ème} session, juin 2002.
- La protection de la jeunesse, la délinquance des mineurs », 22^{ème} session, mai 2003.

Rapports, communications, données statistiques et documents divers versés lors des auditions :

- Inspection Générale du Travail (MTSS) : Une communication sur le secteur informel.

Direction Générale des Impôts (Ministère des Finances) :

- Dispositif législatif et réglementaire de lutte contre la fraude fiscale.
- Fraude fiscale : causes principales, procédés et conséquences.
- Evaluation du niveau des prélèvements- structure de répartition des prélèvements.
- Situation des dépôts de plainte 1999-2002.
- Résultats du contrôle fiscal 2000-2001-2002.
- Répartition des programmes de contrôle fiscal par secteur d'activité 1998-2003.
- Coordination des actions de lutte contre la fraude fiscale.
- Statistiques récapitulatives des opérations de recherche.

Ministère du Commerce : une communication relative au commerce informel.

- Le Centre National du Registre du Commerce –CNRC-

- Le registre du commerce, un outil juridique et économique.
- Bilan d'activité du CNRC arrêté au 31/08/2002.
- Contribution du CNRC.

Office National des Statistiques -ONS-

- Evaluation et analyse de la place de l'économie informelle en Algérie par M.H. Zidouni . Directeur de la Comptabilité Nationale à l'ONS.
- Données statistiques de l'Office National des Statistiques relatives aux Répertoires des agents économiques et sociaux (annuaire statistique N°371)
- Institut National Du Travail - INT-Le secteur informel en Algérie par M. Benlhadj
- l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement – ANDI- : Texte portant création de l'ANDI et Loi d'orientation de la PME/PMI.
- Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés (CNAS) : communication
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés (C.A.S.N.O.S) : communication
- Union Générale des Commerçants et des Artisans Algériens : UGCAA : Communication
- Union Nationale des Entrepreneurs Publics U.N.E.P : Communication
- Direction Générale des Douanes : communication

Publication Nationale :

- Le travail, figures et représentations,1997. Insaniyat: Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, L'économie informelle, cas de l'Algérie – mémoire de magistère présenté par M.Kelkoul- université d'Alger Juin 1998.
- L'économie informelle en Algérie, Mars 2002 : Revue économique et management- Université de Tlemcen

- Comment lutter contre les pratiques du marché informel, Communication de M.Abdelmadjid SAIDI, Directeur de la concurrence au Ministère du Commerce.
- « Secteur et emploi informels en Algérie », définitions, mesures et méthodes d'estimation – Nasr-Eddine - Hamouda, CREAD- Alger.
- Crise de développement et informel –revue du centre de recherches en économie appliquée pour le développement, N° 30, 2^{ème} trimestre 1992, OPU.

Publication internationale :

- La mondialisation: Origines, développement et effets ;
- Les presses de l'université LAVAL, sous la direction de James D.Thwaites.
- Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structure. Rabat 10-17 octobre 1984, Rapport des sessions et communications, tome I.
- Le secteur informel - Organisation internationale du travail-OIT- 1999.
- Le secteur informel - textes de Pascale Salaun - docteur en ethnologie botanique (tirage Internet) Villes et économie informelle au Mali. Mai 2003,
- Mme Saliha Doumbia, directeur de l'observatoire national de la formation et de l'emploi du Mali. (tirage Internet) Le secteur » informel »Mai 2003.Revue Afrique économie (tirage Internet).
- L'emploi informel: méthodes et mesures, Jaques Charmes. Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement. (tirage Internet).
- Travaux sur l'emploi informel Bamako (Mali) et à Abidjan (côte d'ivoire). Année 1972, (tirage Internet).
- Le secteur informel urbain et l'informatisation du travail en Afrique: rhétorique et réalités. le cas de la côte d'ivoire. Jean - pierre Lachaud, professeur, directeur du centre d'économie du développement, université Montesquieu- Bordeaux IV - France. (tirage Internet).
- Le secteur informel, 1999, Document rédigé par le bureau des activités pour les travailleurs -OIT

- Le secteur informel en Afrique, face aux contraintes légales et institutionnelles. 1998/ 1999, BIT. C. Maldonado et autres auteurs..
- Nouvelles logiques marchandes au Maghreb, l'informel dans les années 80, sous la direction de Chantal Bernard 1991.
- Le secteur informel et formation au travail ; Marrakech décembre 2002/ par Mostefa Boudiaf. OIT.
- Situation de l'emploi dans le monde ; Marrakech décembre 2002/ par Mostefa Boudiaf. OIT.
- L'emploi au Maghreb : regard sur l'offre et la demande de travail, Turin, Italie, décembre 2002, Document de travail élaboré par Corinne Blanchette.
- « l'Economie informelle au Maghreb », Cahiers du GRATICE, N°22, 1^{er} semestre 2002.
- « l'économie informelle: de la faillite de l'Etat à l'explosion des trafics » , Jean Paul- Gourévitch- le Pré aux Clercs, essai, année 2000.
- Economies Souterraines : A.Tarrius, Le comptoir maghrébin de Marseille ; L'Aube, essai, 1995.
- La mondialisation par le bas : A.Tarrius ; Balland, 2002.
- Travail au Noir, Informalité : Liberté ou sujétion ? L'Harmattan, 1999.
- Cabas et conteneurs : M.Peraldi ; Maisonneuve et Larose, 2001.

Documents Presse :

- Dossier de presse : Le secteur informel : dossier documentaire. CNES, juin 2002 : Direction des publications, sous direction de la Documentation.
- Le travail au noir, une pratique courante/ Liberté 11- 07 – 01
- Les limites de la loi en vigueur / La Tribune 03- 10 – 01
- Les défis de l'Algérie : l'emploi et la relance économique./la Tribune Septembre 2002, (tirage Internet).
- Le marché informel continue de gagner du terrain/La Tribune 18- 11 - 02
- Les impôts, bête noire des opérateurs économiques/ La Tribune 14- 04 - 03
- Le commerce illicite un frein à la croissance et au développement /la Nouvelle République 01- 04 - 02

- Secteur informel à l'ombre de l'économie de rente/ El Watan 26- 10 - 02
- 5 questions orales à trois (3) ministres/ El moudjahid 18- 01 - 03
- La concorde économique /liberté économique 18- 01 - 03
- La croissance économique est réelle (débat à l'APN avec le Ministre des Finances : El Moudjahid –08-11-03.
- Pratiques commerciales frauduleuses dans les wilayas du centre/ l'Authentique 30-10-03.

✓ Commission Relations de Travail.

Messieurs : A.Ghanes : Président
 M.El M. Missoumi : Vice Président
 A.Benyounès
 M. Amraoui
 M.S. Kordjani
 A Aidel
 C.Boudebouz
 A Attia
 A. Beldjillali
 M. Benzerafa
 El H. Ouzir
 M.El H. Merah
 A. Moussaoui
 M. Tchoulak

✓ Division des Etudes Sociales

Messieurs : KE. Benhabib : Chef de la Division
 A. Chiheb : Directeur d'études
 A. Houari : Chef d'études
Mesdames : F.Boudjellali : Chef d'études
 A. Stiti : analyste de l'économie

✓ La commission remercie vivement Madame S. Benabbas, membre du bureau du CNES, Messieurs Z. Fares, Président de la commission Développement Humain et Y. Beghoul, Vice Président, pour leurs observations et leurs propositions.

Rencontres-débats du 08 au 13-09-2003 et du 10/09/2004.

* Lundi 08-09-2003

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale : Mr Khiat Mohamed. Inspecteur Général du Travail.

Ministère des Finances : Mr Saidani Mohamed. Directeur des Recherches et Vérifications : Direction Générale des Impôts.

Ministère du Commerce : Mr Boularak Amar . Directeur Général, Mr Acheli Abdelhalim. Directeur de la Qualité, Mr Sadi Abdelmadjid, Directeur de la Concurrence.

Mr Boutaghou Ahcène. Directeur Général du Centre National du Registre de Commerce (CNRC)

* Mardi 09-09-2003.

Commissariat à la Planification et à la Prospective : Mr Benarbia, Directeur d'Etudes, Mr Ihadadene. Directeur d'Etudes.

Office National des Statistiques : (ONS) Mr Zidouni. Directeur.

Institut National du Travail : (INT) Mr Benlhadj. Directeur Général.

Agence Nationale de Développement et de l'investissement : (ANDI) M. Baghdadli, Directeur Général

Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes : (ANSEJ) M. Hidjeb, Secrétaire Général.

Agence du Développement Social . (ADS) M. Kheir-Eddine Larbi, Directeur.

* Mercredi 10-09-2003

Caisse Nationale des Assurances Sociales. (CNAS) M. Bennacer Abdelmadjid, Directeur Général.

Caisse d'Assurances Sociales des Non Salariés : (CASNOS) M. Boubedra Hacène, Directeur Général.

* Samedi 13-09-2003

Union Nationale des Entreprises Publiques : M. Ait Hamouda Abdelmadjid.

* Mardi 16-03-2004

Direction Générale des Douanes : M.Lebib Sid Ali, Directeur Général.

SOMMAIRE

Préambule	1
Introduction	4
Titre I : Lourde réalité et large étendue	13
Chapitre I : Problématique Générale	13
I : Vue d'ensemble	13
II : Eléments de cadrage du phénomène	18
Chapitre II : le champ conceptuel et méthodologique	41
I : Clarification des concepts	41
II : Les méthodes de l'évaluation de l'ENO	50
III : Les approches sectorielles de l'ENO	59
IV : Appréciation générale de la définition de l'ENO	62
Chapitre III : Facteurs de formation et caractéristiques de l'informel dans le monde	66
I : Dans les pays en développement	66
II : Dans les pays développés	77
Chapitre IV : Formation et expansion de l'informel en Algérie	81
I : Evolution	81
II : Les gisements du secteur de l'informel	88
1 : La population non scolarisée et les déperditions scolaires	88
2 : Les diplômés de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur	91

3 : La faiblesse des activités sportives	92
4 : le chômage	95
5 : La pauvreté	99
III : Quelques approches quantitatives	103
TITRE II : Déséquilibres, atteintes et actions de lutte	121
Chapitre I : La crise de l'emploi	121
I : Le marché du travail	121
1 : Paramètres démographiques de l'emploi	121
2 : Evolution de l'emploi	127
3 : La législation du travail et de l'emploi	132
II : Les facilitations à l'investissement et à la création de l'emploi	137
Chapitre II : Les déséquilibres de la sphère productive	146
I : Evolution et répartition des entreprises	148
II : La contribution des secteurs d'activité à la formation de la valeur ajoutée	156
III : Eléments de débat	160
Chapitre III : Les services et commerces en danger	164
I : Cause du développement du commerce informel	166
II : La situation enregistrée	167
III : Les impacts du marché informel	169
IV : La contrefaçon	173

V : Les actions de lutte contre le commerce informel	173
Chapitre IV : Les atteintes à la solidarité nationale	178
I : La fraude fiscale	178
1 : Le poids de la fraude	180
2 : La structure des prélèvements	183
3 : Les manifestations de la fraude	184
4 : Les actions de lutte	187
II:La fraude douanière	190
1 : Les pratiques de fraude et de contrebande	191
2 : Le rendement fiscal	194
3 : Evolution de la pression fiscale	195
4 : Les actions de lutte	196
III : La fraude sociale	197
1 : Quelques constatations	198
2 : Le cas des non salariés	201
3 : Le cas des salariés	202
4 : Les actions de lutte	203
Recommandations	207
Bibliographie	219
Membres de la Commission CRT Et Equipe administrative	224
Planning des rencontres débats	226